

la Révolution prolétarienne

REVUE SYNDICALISTE RÉVOLUTIONNAIRE

Dans ce numéro

L'École entre le conformisme et la révolution

par Roger HAGNAUER

Le Carnet du Sauvage

par Pierre MONATTE

Un testament de Léon Trotsky ?

par G. SARDET

LA REVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue syndicaliste révolutionnaire
(mensuelle)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Six mois 130 fr.
Un an 250 fr.

EXTERIEUR

Six mois 150 fr.
Un an 300 fr.

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

concernant la Rédaction à R. Hagnauer,
et l'Administration à J.-P. Flinidori, à la

Révolution prolétarienne,

14, rue de Tracy — PARIS (II^e)

PERMANENCE

Tous les soirs, de 17 à 19 heures
le samedi, de 16 à 19 heures

UTILISER POUR LES ENVOIS

DE FONDS

notre compte chèques postaux :

Révolution prolétarienne 734-99 Paris

SOMMAIRE DU N° 7

(Octobre 1947)

L'Ecole entre le conformisme et la révolution	Roger HAGNAUER
Dans l'Internationale : Après le vote de la loi Hartley-Taft. — En Hongrie	Alfred ROSMER
Le Carnet du Sauvage : Dans le brouillard. Le « drame » confédéral. — Le pays du socialisme	Pierre MONATTE G. SARDET
Un testament de Léon Trotsky ?	J. PERA
A propos du projet de République algérienne	J. PERA
Les grèves pour le pain posent tout le problème social	A. CHEVROLIER

Parmi nos lettres

Classe paysanne : bonne clientèle électorale. — Les raisons de la grève des postiers. — Le syndicalisme en Afrique équatoriale.

Notes d'Economie et de Politique

Mort de Gustave Mathieu, Terrorisme et baisse des prix. — La dernière croisade ou la maison est à moi, c'est à vous d'en sortir. — Gandhi, le plus grand politique du siècle .. R. LOUZON

La renaissance du syndicalisme

Une précision utile. — Un comité d'action syndicale s'est constitué dans la Nièvre. — Chez les cheminots. — L'Union des syndicats d'Angers s'adresse à la C. G. T.

Faits et documents

Les faits du mois. — Que devient l'I.T.F. ? — Einstein lance un nouveau cri d'alarme. — Quatre ministres croient à la guerre avant Noël. — La dernière déclaration de Petkov à ses juges. — Ceux qui paient l'impôt sur le revenu. — Le Conseil économique. — Eclaircissements demandés. — Le congrès international des typos et la Fédération Syndicale Mondiale. — Plus de panachage à la Sécurité sociale. — Baisse du pouvoir d'achat des salariés. — Proposition de constitution algérienne.

A travers les Livres

L. Rambout : **Les Kurdes et le Droit.**

Entre nous

LA LIGUE SYNDICALISTE

La Ligue syndicaliste se propose :

1° De travailler à la renaissance du syndicalisme révolutionnaire et au redressement de la C. G. T., en faisant prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser le maximum d'action contre le patronat et contre l'Etat ;

2° De défendre l'indépendance du syndicalisme à l'égard du gouvernement comme à l'égard des partis. La charte d'Amiens vaut en 1947 comme en 1906. La théorie de la direction unique du parti et des syndicats, c'est-à-dire du rôle dirigeant du parti, conduit la C. G. T. à la division et à l'impuissance. La politique de la présence, sans mandat ni garanties, rend la C. G. T. dépendante du gouvernement ;

3° De rappeler que l'unité syndicale implique une maison confédérale habitable pour tous les syndiqués, la démocratie syndicale étant respectée du haut en bas de la C. G. T., les fonctionnaires syndicaux ne se considérant pas comme une bureaucratie omnipotente et ne regardant pas les syndiqués comme de simples contribuables ;

4° De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, en

préconisant la formation de Cercles d'études syndicalistes ; en démontrant, dans la pratique journalière, qu'étudier et bien se battre ne s'excluent pas, au contraire ;

5° De lutter contre le chauvinisme qui déferle jusque dans la C. G. T. et la Fédération syndicale mondiale. La place des travailleurs n'est ni derrière l'impérialisme américain ni derrière l'impérialisme russe. Elle est derrière une Internationale syndicale ne confondant son rôle ni avec le Bureau international du Travail ni avec l'Organisation des Nations Unies. Une Internationale qui appelle avec plus de force qu'il y a cent ans les prolétaires de tous les pays à s'unir. Chaque effort donné à une institution gouvernementale est un effort volé à la C. G. T. et à l'Internationale ;

6° De rappeler sans relâche que le syndicalisme ne peut s'édifier avec puissance que sur les triples fondations de l'indépendance, de la lutte de classes et de l'internationalisme ;

7° De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale : l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

L'Ecole entre le conformisme

et la révolution

Il n'est pas dans notre intention de répondre à la question posée par Bouet et Monatte sur le bilan de faillite du syndicalisme dans l'Enseignement (1). A peine d'apporter notre contribution au débat ouvert par les observations quelque peu sévères de Monatte sur l'incapacité du syndicalisme des instituteurs de se consacrer « aux vastes pensées d'adaptation de l'école aux besoins de la classe ouvrière ». Le jugement de Bouet s'appuie sur une évidence douloureuse : « La faillite s'avère grave surtout quand il s'agit du développement de l'esprit critique. Une partie du prolétariat accepte sans examen les vérités révélées du stalinisme ; comme d'autres, d'ailleurs plus nombreux qu'autrefois, acceptent celles de l'Eglise catholique ».

Au lendemain de l'autre guerre, dans un congrès confédéral, Dumoulin avait déjà rejeté sur l'Enseignement la responsabilité de l'acceptation par la classe ouvrière de tous les mensonges bellicistes. Seulement, il s'agissait de discréditer la minorité révolutionnaire dressée justement contre la politique de guerre, qui recrutait chez les instituteurs certains de ses meilleurs militants.

Des accusations tendancieuses et souvent contradictoires dirigées contre le personnel enseignant ont circulé avec quelque éclat avant, pendant et depuis cette guerre. René Benjamin inculpait les instituteurs du crime de la formation de générations de « sagouins » préférant la revendication au travail. Les galonnés de Vichy se déchargeaient sur eux — avec quel soulagement ! — de tout le poids de la défaite. Blum, lui-même, dans « A l'Echelle humaine » a caractérisé leur pacifisme comme l'expression assez méprisable de l'instinct de conservation. Ils portaient, pour de nombreux leaders de la Résistance, comme pour les apôtres de la Révolution nationale et maréchalienne, toute la responsabilité de l'amollissement, de la décadence, de la dégénérescence du peuple français. Plus habiles, les staliniens distinguent les troupes abusées de leurs ex-leaders munichois — ce qui est assez cruel pour leurs compagnons actuels du bureau du Syndicat national — et entreprennent le « redressement » du syndicalisme universitaire par le reniement de son passé.

Même sous Vichy on tenta de réagir. Les profiteurs de la défaite n'avaient pas seulement bouleversé les programmes, fermé les Ecoles normales, ouvert des brèches dans le monument des lois organiques, vieilles de plus

de cinquante ans. Ils avaient déchaîné une répression dont la fureur confinait au sadisme (n'a-t-on pas révoqué ou déplacé des instituteurs tués ou prisonniers ?) et dont les effets n'ont pas été compensés par les mesures tout aussi arbitraires et violentes d'une épuration « orientée ».

Abel Bonnard, ministre de l'Education nationale sous Laval, depuis 1942, s'efforça sans doute, grâce à quelques conseillers habiles dont l'un, au moins, était de bonne foi, de réparer les « erreurs » commises par ses prédécesseurs. Seulement c'était, dans son esprit, pour gagner les instituteurs à la cause de la « Révolution nationale » et du... « socialisme européen » (! ?). La séduction ne fut guère plus efficace que la coercition. La personnalité du ministre suffisait pour exciter des répugnances spontanées (2).

La défense semble assez facile lorsque l'on se heurte à de telles accusations et à de tels accusateurs. On est plus gêné par la question posée sur la « faillite de l'Enseignement » par Monatte et Bouet, par deux hommes qui, depuis quarante ans, personnifient la fidélité au syndicalisme révolutionnaire.

Pour éclairer le bilan

« Faillite de l'Enseignement » ? C'est donc qu'il n'a pas été capable d'accomplir sa mission. Encore faudrait-il définir celle-ci. Encore faudrait-il rechercher ce qui lui a manqué pour réussir.

Comme toute institution sociale, et peut être plus encore que les autres, l'Ecole représente un ensemble de traditions, a pour but de conserver ce qui, dans la civilisation, demeure permanent, sinon éternel. Et, d'autre part, elle reflète, avec un temps de retard, l'évolution de la société. Dans toutes les discussions sur la réforme de l'Enseignement, on retrouve ce conflit entre l'état et le mouvement, entre le permanent et l'actuel.

On voudrait aller plus loin et que, dépassant le présent, l'enseignement préfigure l'avenir.

On a obtenu quelquefois ce résultat, mais jamais par l'administration et les programmes, seulement grâce aux tendances du personnel enseignant. Soyons équitables en établissant le bilan et ne négligeons pas les éléments de l'actif. Que l'on reproche aux instituteurs de ne pas avoir dépassé la démocratie, soit, mais que l'on reconnaisse, au moins, qu'ils se sont toujours placés à l'avant-garde de cette démocratie. Au reste, leurs défenseurs bourgeois, des premières luttes autour des lois laïques, ont

(2) Cependant, dans un livre paru pendant l'occupation, sous le titre : « le Drame d'enseigner », Roger Denux. — aujourd'hui collaborateur de la « Tribune des Fonctionnaires » — présentait la défense des instituteurs. Honnête plaidoyer, où l'exposé de circonstances atténuantes remplace une véritable justification.

(1) Voir « R. P. » de juillet 1947.

prouvé leur clairvoyance et leur prévoyance, en portant sur eux tous leurs espoirs dans la consolidation du régime. Et si l'odieux petit Thiers les insultait dès 1849 c'est qu'il fut toujours féroce ment attaché à la conservation des pouvoirs établis et incapable de prévoir l'avenir (ne l'a-t-il pas prouvé en ironisant lourdement à propos du développement des chemins de fer !).

Mais les successifs réformateurs de l'Enseignement ne sont, en général, ni inspirés ni préoccupés par les tendances du personnel enseignant primaire, cependant essentielles. L'attention se porte surtout sur la structure de l'Enseignement, sur les programmes, plus rarement sur les méthodes. Quelle est donc la valeur révolutionnaire de projets de renouvellement, dont la présentation séduit souvent par son originalité et son audace ?

Si quelques utopistes rêvent encore d'une transformation de l'Enseignement, conditionnant la transformation sociale, les doctrinaires orthodoxes affirment que l'enseignement dépend de l'organisation et des tendances de la société et que la Révolution sociale peut seule provoquer une véritable « réforme de l'Education nationale ».

Marcel Martinet, dans la préface des « Réflexions sur l'Éducation », d'Albert Thierry, avait précisé cette contradiction qui ne lui paraissait ni troublante ni insoluble. Les hommes ne seront libérés que par la Révolution, et cependant il faut des hommes déjà libérés pour préparer et mener la Révolution.

Et, de même que les syndicalistes voulaient bâtir des institutions nouvelles hors des cadres du régime social et politique auquel s'oppose le mouvement ouvrier, ainsi faut-il former des hommes qui se dressent comme des « intrus » dans la société moderne. C'est le même conflit entre les pouvoirs qui s'obstinent et les valeurs qui se créent. Et c'est à la lumière de cette opposition fondamentale que l'on peut évaluer le « bilan de l'Enseignement » et estimer la portée révolutionnaire de tout projet de réforme.

La responsabilité des militants ouvriers

S'il n'est pas dans nos intentions et nos possibilités de répondre complètement aux questions posées par Monatte et Bouet, notre but n'est pas non plus d'esquisser même sommairement une histoire des doctrines sociales et pédagogiques qui ont, à certaines époques, éclairé les débats sur l'Enseignement. On s'étonnera peut-être de ne pas rencontrer, le long de notre promenade, d'allusions, même rapides, aux idées des théoriciens et des philosophes. De vieux camarades évoqueront des noms qui nous sont chers : Proudhon, Albert Thierry, etc. Nous n'oublions ni les uns ni les autres. Mais nous voulons nous en tenir modestement à l'examen de ce qui a été réalisé, de ce que l'on propose avec précision, de ce que nous pouvons tenter efficacement. Notre but demeure essentiellement de déceler les influ-

ences sociales et politiques dans l'organisation et les tendances de l'Enseignement, de distinguer dans la réalité et les intentions, ce qui traduisait une volonté conservatrice et « conformiste » et ce qui portait une espérance révolutionnaire. La publication en brochure du projet de réforme de l'Enseignement établi par la Commission ministérielle d'étude (dite Commission Langevin) nous en fournit l'occasion.

Nous n'écrivons pas pour des spécialistes et nous sentons la difficulté d'intéresser à ces problèmes tous ceux qui n'appartiennent pas au corps enseignant. Car si l'on a raison de rechercher les responsabilités des instituteurs, celles des militants ouvriers ne sont pas négligeables.

Parler de l'École, hors de la corporation, c'est risquer l'indifférence, l'ennui, même le mépris. On pâlisait, avant la guerre, sur les bouquins d'économie politique ou de sociologie, on s'efforçait de comprendre Marx ou de suivre Proudhon, on s'obligeait à lire chaque soir les chroniques financières du « Temps » ou de « l'Information », mais un problème scolaire n'évoquait qu'un tableau noir, un morceau de craie, une férule... ou même « les taïoches » distribuées par le vieux maître impatienté... Nous disions, un jour, à un de nos amis de la R. P. (un médecin d'ailleurs) qu'il faudrait placer sur la planchette à livres du militant, les « Réflexions sur l'Éducation », d'Albert Thierry, à côté de l'« Histoire des Bourses du Travail » de Fernand Pelloutier. Impossible de discuter le second, chez nous. Mais pour l'autre, notre ami protestait : « Cela n'intéresse que les instituteurs ! »

Le marxisme — mal compris d'ailleurs — provoque cette répugnance pour l'examen des facteurs humains et moraux, sur lesquels les anarchistes d'autrefois insistaient peut-être avec quelque exagération. Seulement les générations que les grands libertaires ont formées avaient une autre valeur que les nôtres. On risquerait le ridicule en recommandant aux jeunes militants de se familiariser avec la morale du refus de parvenir définie par Albert Thierry ou avec l'admirable correspondance d'Elisée Reclus. Et pourtant !... Mais ceci est une autre histoire !

Des lois laïques aux réformes démocratiques

Le sens et la portée des lois laïques

Le projet de la Commission Langevin — quelles que soient les ambitions de ses rédacteurs — ne se pose pas sur une table rase. Dans ce domaine, plus qu'en tout autre, on n'avance pas par sauts. Quelle était la situation de l'Enseignement en 1914 ? Quelles sont les modifications intervenues pendant « l'entre-deux guerres » ?

Et d'abord quelle fut la portée réelle de ces lois laïques qui nous régissent encore aujourd'hui ?

d'hui et que Vichy a bafouées sans oser les détruire complètement ?

Ce monument historique constitué par un ensemble de textes nés de 1881 à 1887 n'est certes pas une œuvre révolutionnaire, malgré les criaileries qu'il a provoquées et qu'il provoque encore. Il marquerait plutôt l'avant-dernière étape d'une évolution qui s'est terminée par la « séparation des Eglises et de l'Etat ». Les historiens démocrates célèbrent avec éloquence le magnifique effort idéaliste, unique au monde, qui a abouti à l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque. Que le terme « idéaliste » s'applique à quelques-uns des plus éminents promoteurs et organisateurs de l'Ecole laïque, tel Ferdinand Buisson, dont l'influence fut profonde, voilà qui n'est guère contestable ! Seulement, si l'effort a abouti c'est, au contraire, à cause du réalisme politique dont il s'inspirait.

Des trois étapes : gratuité, obligation, laïcité, c'est la seconde qui est essentielle. La gratuité ne fut très souvent que la consécration officielle d'un fait déjà établi (la rétribution scolaire était abolie dans la plupart des villes). La laïcité ne fut que la conséquence logique de l'obligation. Mais celle-ci imposa aux communes, aidées par l'Etat, la nécessité d'ouvrir des écoles publiques, à tous les enfants. En 1876, on comptait 2 millions d'élèves dans les écoles congréganistes pour 2.600.000 dans les écoles laïques. En 1905, les écoles laïques avaient gagné 2.109.500 élèves et les écoles congréganistes en avaient perdu 1.561.768. En 1937 on comptait 4.410.738 élèves dans les écoles publiques, contre 921.355 dans les établissements privés. Dans toute l'histoire de la III^e République, il n'est pas d'œuvre plus efficace (3).

La bourgeoisie républicaine n'aime guère qu'on lui rappelle les outrances de sa jeunesse ou les batailles de sa maturité. L'anticléricalisme est localisé aujourd'hui dans quelques groupements de libres-penseurs attardés, violents et impénitents. Et cependant l'un des plus authentiques grands hommes d'Etat de la III^e République, Jules Ferry, proclamait au Sénat, le 3 juin 1881 : « Oui, nous avons voulu la lutte anticléricale, mais la lutte antireligieuse, jamais, jamais !... » Distinction fort exacte. L'anticléricalisme — c'est-à-dire la lutte contre la classe, la caste ou la secte des « clercs » — ne se confond nullement avec la négation de toute religion. On peut être croyant et anticlérical, comme on peut être communiste et antistalinien.

Mais c'est bien contre l'Eglise qu'il s'agissait de lutter, c'est à l'Eglise qu'il fallait arracher l'enfance pour la soumettre au culte de la Nation. On n'a jamais réussi en France — malgré les efforts souvent fructueux des rois et de Napoléon — à constituer une Eglise, totalement soumise à l'Etat, comme en Angleterre, en Allemagne et en Russie. On relira avec profit, à ce sujet, une page de l'Introduction à l'« Histoire

socialiste » de Jaurès, consacrée à la clientèle populaire de l'Eglise, où les influences romaines étaient encore profondes, et les précisions que donne Albert Mathiez sur le rôle joué par le pape, agissant comme « souverain étranger » dans le déclenchement de la guerre contre la « Constitution civile du clergé ».

C'est donc une lutte sociale et politique qui s'est engagée sous le pavillon de l'idéalisme laïque : lutte pour assurer définitivement la victoire de la « propriété capitaliste » sur la « propriété foncière » soutenue par l'Eglise et pour la victoire du nationalisme républicain sur l'Eglise — puissance cosmopolite.

L'Ecole laïque a fort bien rempli sa mission, à ce sujet.

Sans doute la formation d'une véritable nation dépend de l'existence d'une bourgeoisie ayant conquis son autonomie économique et politique, par un lent développement. La Russie — où le capitalisme en 1914 était un article d'importation ; l'Allemagne — où le capitalisme a toujours eu un caractère international — n'ont pas connu l'étape de la démocratie bourgeoise. Le nationalisme y prend un caractère d'autant plus virulent et féroce, qu'il doit être imposé par une puissance artificielle.

Il n'en est pas de même en France et en Angleterre.

Nous n'oublions pas que c'est dans ces deux pays qu'ont retenti les premiers appels à l'Internationale ouvrière, que se sont fondées les premières organisations basées sur la lutte de classe. La contradiction n'est peut-être qu'apparente. Que nous le voulions ou non, chez nous, la nation est une création populaire, et c'est peut-être pour cela que nous avons tant de peine à en sortir. Les compagnons du Tour de France ont appris la langue française aux peuples de toutes les provinces et les instituteurs laïques, fils de paysans et d'ouvriers, ont parachevé la formation de la nation.

C'est sans doute à l'école laïque que l'on doit ce mouvement lent mais constant vers la gauche, que prouvent toutes les consultations électorales de 1881 à 1936, quelles que soient les combinaisons et les acrobaties d'où sont sorties les majorités parlementaires.

C'est peut-être à elle aussi que l'on doit l'existence d'un langage commun à la bourgeoisie intellectuelle la plus raffinée et à la fraction du peuple la plus éloignée de toute culture. « Chez vous, disait un voyageur allemand, il n'y a pas comme chez nous, un fossé d'incompréhension entre l'élite et le peuple ».

Enfin, il ne faut pas nier que ce cartésianisme primaire, tant raillé par de beaux esprits, garantit tout de même le peuple français contre les excès de l'hystérie collective. Le Français le plus antisémite souriait des malédictions du racisme hitlérien. L'ouvrier français le plus fanatisé par le communisme supporterait mal les grotesques poèmes russes à la gloire de Staline, que « l'Humanité » se garde bien de reproduire. Peut-être s'agit-il de tendances naturelles, que l'Ecole laïque n'a pas créées. C'est déjà quelque chose, qu'un enseignement d'Etat n'ait pas contrarié le bon sens populaire et que l'instituteur — démocrate et laïque autrefois, socialiste et même syndica-

(3) Cette progression ne fut pas constante. Nous avons assisté à des périodes de croissance de l'enseignement libre. Mais nous ne voulons voir, ici, que les résultats d'ensemble portant sur soixante ans d'Histoire.

liste, aujourd'hui — n'ait jamais été, dans sa classe, un maître en uniforme.

Seulement, lier l'École laïque à la démocratie, c'est formuler une vérité banale ; c'est aussi en déceler les faiblesses et les insuffisances.

La situation en 1914

En 1914, la structure de l'Enseignement correspondait parfaitement à la division en classes d'une société stabilisée, que le mouvement ouvrier secouait sans doute, mais où les situations et les fortunes acquises paraissaient encore suffisamment solides.

Donc deux enseignements nettement séparés formant des systèmes indépendants et parallèles.

Pour les enfants d'ouvriers et de paysans, l'école primaire jusqu'à 12 ou 13 ans, un grand nombre n'atteignant même pas le certificat d'études primaires. Avec son prolongement, l'école primaire supérieure, pour les fils et les filles de la petite bourgeoisie, qui formait surtout des petits employés et des petits fonctionnaires, une faible minorité aboutissant aux écoles d'arts et métiers, à l'École normale d'instituteurs, à l'École centrale et accrochant parfois le baccalauréat moderne. Les écoles normales primaires supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay recrutaient les futurs professeurs des écoles primaires supérieures et des écoles normales. Un système fermé se suffisant à lui-même avec ses sanctions propres : le C. E. P., le brevet élémentaire, le brevet supérieur.

On ajouta une rallonge aux écoles élémentaires : les cours complémentaires qui, en province et même à Paris, jouèrent peu à peu le rôle d'écoles primaires supérieures, au rabais.

De l'autre côté de la frontière de classe : l'Enseignement secondaire. Mais le système n'est pas unique et la séparation des sexes est beaucoup plus nette et brutale que dans les écoles populaires. On conservait l'héritage de Napoléon qui ne s'était préoccupé que des cadres militaires et civils de son Empire, évidemment masculins. Sans doute l'ambition de la haute bourgeoisie républicaine, dont les femmes ont toujours envié la distinction des « dames » de l'aristocratie, avait-elle provoqué, vers 1880, sur l'initiative de Camille Sée, l'organisation d'un enseignement secondaire féminin. Mais celui-ci a gardé, jusqu'en 1914, ses caractères propres avec une sanction spéciale (le diplôme de fin d'études secondaires) et son École normale supérieure de Sèvres pour la formation de ses professeurs (4).

Au contraire, les lycées de garçons aboutissaient normalement au baccalauréat, se prolongeaient dans les facultés et conduisaient aux carrières libérales. Pas de contact entre les enfants du peuple et ceux de la bourgeoisie, qui apprenaient à lire et à écrire dans les classes élémentaires des lycées. Évidemment les

volontés individuelles échappèrent aux règles communes. De jeunes femmes de la bourgeoisie avaient déjà conquis l'émancipation par l'accès aux professions libérales. Quelques boursiers fréquentaient les lycées, des étudiants relativement pauvres (relativement !) envahissaient les facultés. Au sonnet d'ailleurs, l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, que quelques fortes personnalités enrichirent de sève populaire, apparaissait comme le bastion du socialisme intellectuel, où se formèrent la plupart des « têtes » de la République des professeurs !

On a usé et abusé de l'expression absolument impropre de « lycée payant ». La rétribution des familles ne payait pas les études ; le jeune lycéen coûtait à l'État sept fois plus que ses parents ne versaient. Il s'agissait bien simplement dans le secondaire, comme dans le supérieur, d'un droit d'entrée garantissant une sélection de classe. L'enseignement était censitaire, comme le fut le droit de suffrage avant 1848.

La sélection de classe était encore assurée par la primauté des humanités classiques, dont nous verrons qu'elle demeure intacte, même renforcée. Ne reprenons pas ici la vieille querelle autour du latin et du grec ! Gardons-nous surtout de conclure, comme ce brave Zola dans « Paris » que les « scientifiques » sont d'esprit plus avancé que les littéraires. A notre époque de « technocratie » et de totalitarisme, des humanistes défendent parfois les libertés fondamentales de l'esprit humain, alors que des polytechniciens se préparent au « gouvernement des cerveaux ».

Mais ce n'est pas de culture classique qu'il est question. Les langues anciennes constituent le viatique acquis au cours de sept années de longues et coûteuses études, qui permet d'ouvrir certaines portes, et dont il ne reste que des lambeaux lorsque l'on a passé le seuil.

Jusqu'en 1914, les disciplines scientifiques dominent dans deux sections du baccalauréat, alors qu'elles sont fort allégées et presque inexistantes dans les deux autres sections et particulièrement en section A (latin-grec), la plus précieuse et la plus honorée.

Les réformes de l'entre deux guerres

On a beaucoup discuté de réforme de l'Enseignement, pendant l'entre deux guerres. Ce fut un sujet d'agitation électorale et de débats parlementaires. Le Cartel des gauches l'inséra en bonne place dans son programme. Le Rassemblement populaire lui consacra un chapitre de son manifeste. La Fédération de l'Enseignement et même la C.G.T. établirent, non sans minutieuses études et longs débats, des projets de « refonte totale de l'Éducation nationale », auxquels la Commission Langevin a beaucoup emprunté. Nous reviendrons sur ces plans et en préciserons les premiers inspirateurs. Mais que demeure-t-il, dans les faits, de cette abondante littérature ?

Pour l'Enseignement primaire, une seule réforme importante : la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans, imposée d'ailleurs plus

(4) Il n'est pas inutile de rappeler, car les deux questions sont connexes, que ce n'est qu'en 1914 que les institutrices obtinrent l'égalité de traitement avec les instituteurs.

par des motifs d'ordre social (lutte contre le chômage) que par des préoccupations purement scolaires. Cette loi d'août 1936 facilement applicable dans les villes, avec une classe de fin d'études primaires, au programme intelligent et original, se heurté encore dans les écoles à classe unique des campagnes à des difficultés presque insurmontables. On a envisagé des classes intercommunales, mais rien n'a encore été tenté dans cette voie.

Sans doute, l'Enseignement primaire a-t-il accompli de notables progrès, de 1914 à 1939. Mais le législateur n'y fut pour rien. Si l'école primaire s'est lentement dégagée du dogmatisme traditionnel, c'est par l'effort empirique de ses artisans, plus que par l'influence des théoriciens. Intervenant « après coup », celle-ci a consolidé les conquêtes de la pédagogie moderne, facilitées également par le rajeunissement du corps des inspecteurs.

Dans la pratique du métier — que nous persistons à juger essentielle — le primaire bénéficie d'une forte avance sur le secondaire. De jeunes professeurs, dont le zèle appelle la sympathie (5), ont introduit dans leurs lycées des techniques nouvelles, expérimentées en des stages périodiques. Ils ignorent sans doute qu'ils n'ont pas dépassé les découvertes atteintes depuis longtemps dans de modestes écoles de hameaux ou même dans d'humbles écoles maternelles où, exemptes des contraintes de l'Enseignement obligatoire, de petites institutrices avaient depuis plus longtemps encore — selon l'heureuse expression de Maurice Weber — « semé le germe d'un humanisme nouveau ».

Les réformes légales de l'entre deux guerres furent déterminées beaucoup plus par des nécessités sociales que par l'idéologie démocratique. Et elles s'appliquèrent essentiellement à l'enseignement secondaire, ou plutôt à l'enseignement du deuxième degré.

Il fallait d'abord tenir compte de la croissance continue de la participation féminine à toutes les activités professionnelles. Il fallait aussi et surtout renouveler les cadres du régime, « insuffler un sang nouveau dans les veines de la bourgeoisie décadente », selon l'audacieuse formule du ministre de Monzie.

Il fallait enfin fournir des techniciens à une industrie qui avait dépassé, pendant la grande guerre, ses limites normales et qui s'organisait sous le signe de la rationalisation.

L'alignement de l'enseignement secondaire féminin sur l'enseignement masculin s'opéra dès le 24 mars 1924. Il a eu pour résultat d'établir la similitude des programmes et des diplômes, et de placer les jeunes filles, quant à leurs études et en général à leur orientation professionnelle, à égalité de chances avec les garçons. Aussi la progression des effectifs féminins est-elle rapidement croissante. De 9.009 élèves dans l'enseignement secondaire public de filles en 1885 (17.400 en 1900), nous passons à 49.342 en 1920, 54.786 en 1929, 81.000 en 1937.

(5) Ce n'est pas ici clause de style, formule de politesse. On a constaté chez des agrégés — et pas seulement des jeunes — un véritable enthousiasme pour les techniques nouvelles, et qui a provoqué de remarquables initiatives.

En 1913, on compte treize fois et demie plus d'étudiants que d'étudiantes dans les facultés. Le rapport tombe à quatre fois et demie en 1924, à deux fois et demie en 1937.

Nous n'insisterons pas sur le régime des lycées, quant au programme des études. Du Bloc national, représenté par le ministre bel esprit Léon Bérard, au Cartel des gauches personnifié par Edouard Herriot, on assista à une nouvelle querelle des anciens et des modernes. Sans doute, la réforme de Bérard, aboutissant à la généralisation obligatoire de l'enseignement du latin et du grec, ne fut appliquée que pendant un an. Il en demeura simplement l'identité du programme scientifique dans toutes les sections du secondaire, ce qui consacre en fait dans tous les domaines la primauté de la section classique, réservée aux meilleurs élèves.

Ce qui est essentiel, c'est la réalisation par étapes du lycée gratuit, aujourd'hui totale. Réforme démocratique, sans doute ! Mais la fameuse « égalité de chances » demeure une conquête purement formelle. Car la suppression de la rétribution scolaire ne supprime pas tous les frais d'étude (qu'on établisse seulement la facture pour l'achat des livres !), car l'inscription dans les facultés demeure payante et c'est toujours « le manque à gagner » qui retient, au seuil des grandes études, les enfants, des classes populaires. Mais la gratuité du lycée a permis d'élargir la clientèle et a imposé des sélections successives. Il s'agit donc bien d'assurer le renouvellement et de hausser la qualité des élites dirigeantes du pays.

Des plans, que nous examinerons, il est demeuré un souci d'unité et de logique, dont témoignent les mesures suivantes : la nomination d'instituteurs dans les classes élémentaires des lycées, supprimées en principe ; l'alignement des programmes de tous les établissements du deuxième degré sur celui des sections modernes des lycées ; le remplacement des termes primaire et secondaire par ceux de premier et deuxième degré, ce dernier s'appliquant à tous les établissements qui groupent les enfants au delà de la scolarité obligatoire (les écoles primaires supérieures deviennent des collèges modernes ; les écoles professionnelles des collèges techniques).

On discuta ferme sur l'âge du passage du premier au deuxième degré. Les professeurs de lycée entendaient appeler leurs jeunes clients, dès l'âge de 10 ans, alors que les instituteurs voulaient les garder jusqu'à 14. Vichy imposa une scission brutale : un examen spécial à 11 ans sélectionnait une faible minorité de privilégiés admis dans le deuxième degré, la masse ainsi décapitée de ses meilleurs éléments butant à 14 ans au mur de la fin de scolarité, avec le certificat d'études, comme définitive sanction. On n'a pas maintenu dans les termes ni l'examen spécial ni cette scission prématurée. Mais l'idée demeure et on veut toujours l'appliquer, sans que l'on s'inquiète des redoutables conséquences sociales de cet appauvrissement du primaire et par voie de conséquence directe, de la classe ouvrière.

Ne nous attardons cependant pas sur des changements d'étiquettes et des jeux de formules qui n'ont guère modifié le recrutement

des divers établissements ni la formation des personnels enseignants.

Le développement de l'Enseignement technique

Ce qui marque historiquement la période de l'entre deux guerres, c'est principalement l'organisation de l'Enseignement technique.

Inexistant, avant 1914 — les écoles pratiques de commerce et d'industrie dépendaient du ministère du Commerce ; des cours de préapprentissage et d'apprentissage fonctionnaient dans quelques villes, dans les Bourses du Travail, dans des entreprises privées — l'Enseignement technique a pris aujourd'hui une importance d'autant plus lourde qu'il demeure en pleine croissance et témoigne d'un dynamisme inconnu dans les autres secteurs de l'Université.

La loi Astier de juillet 1919 institue des cours professionnels à caractère obligatoire, pour les jeunes travailleurs de moins de 18 ans. La loi de finances du 13 juillet 1925 en assure le financement par la taxe d'apprentissage, fixée à 0,20 p. 100 du montant total des salaires, avec possibilités d'exonération pour les employeurs organisant eux-mêmes l'apprentissage dans leur entreprise ou subventionnant des écoles privées, ce qui provoqua d'ailleurs de nombreux abus.

Le chômage et l'insuffisance de la main-d'œuvre qualifiée imposent aux gouvernements de l'immédiate avant-guerre des initiatives encore plus précises. Le décret-loi du 19 juin 1937, généralisant une création déjà vieille de la Chambre de Commerce de Paris, institue les ateliers-écoles (préapprentissage de 13 à 15 ans par collaboration du primaire et du technique). Le décret-loi du 24 mai 1938 organise l'orientation professionnelle, impose aux employeurs un pourcentage déterminé d'apprentis et confère un caractère presque obligatoire aux examens de l'Enseignement technique.

Celui-ci disposait, avant la guerre, de 1572 écoles (contre 96 établissements privés, subventionnés), coiffées d'une Ecole normale technique pour la formation de ses professeurs : écoles nationales professionnelles, écoles professionnelles de la Ville de Paris, écoles supérieures de commerce, écoles pratiques de commerce et d'industrie, écoles de métiers (classées aujourd'hui sous le titre de Collèges techniques), sans oublier les sections industrielles des collèges modernes et des cours complémentaires. Le nombre de ces écoles a doublé en 4 ans, de 1933 à 1937.

Et le développement continue. L'Enseignement technique a repris la plupart des « centres de jeunesse du maréchal » sous le titre de centres professionnels, où l'admission — à la différence des collèges techniques — n'est conditionnée ni par la possession du certificat d'études ni par le succès à un concours spécial.

Imposée beaucoup plus par des nécessités économiques que par les idéologies politiques et la « raison d'Etat », l'organisation de l'Enseignement technique y a gagné une assez grande souplesse et une efficacité directe. Et son développement suit — avec un temps de

retard relativement court — l'évolution de la réalité et des besoins de la production.

On discutait ferme, il y a vingt ans, sur la nécessité de ne pas sacrifier la culture générale à la formation professionnelle, sur les dangers d'une spécialisation hâtive.

Débats qui semblent dépassés par les ambitions actuelles. Loin de s'opposer à la culture générale, la formation professionnelle s'intégrerait dans celle-ci. M. Le Rolland, directeur de l'Enseignement technique, a précisé ainsi une thèse qui n'est pas nouvelle dans le n° d'« Europe » de février 1947 :

« Le métier ne peut plus s'apprendre, comme autrefois, par la routine et l'empirisme au hasard de la fantaisie ou de la bonne volonté des patrons et ouvriers, au hasard des rencontres sur les routes du « Tour de France ». Il faut aujourd'hui l'éclairer d'idées générales et le travail professionnel, s'il doit toujours s'appuyer fortement, solidement sur le métier, devient inséparable de l'acquisition de connaissances théoriques, importantes et essentielles. « Le métier fait maintenant appel à la curiosité intellectuelle sous toutes ses formes : littéraire, scientifique, sociale, morale... il s'adresse à l'homme tout entier, autant à son cerveau qu'à ses mains ; il exige l'habileté, mais plus encore peut-être la culture ».

Et voilà posées les bases de ce que l'on a appelé les « humanités techniques » aboutissant à la création récente d'un baccalauréat technique.

Cette philosophie de l'Enseignement technique réveille dans notre esprit de vieilles formules proudhoniennes.

Retrouverons-nous dans cet effort une possibilité d'adaptation de l'école aux besoins de la classe ouvrière ? On se gardera de conclure aujourd'hui sur une expérience qui débute à peine. Des résultats importants ont certainement été obtenus dans la formation d'ouvriers qualifiés et de techniciens. Affirmer que la classe ouvrière tout entière en tirera les moyens de son émancipation propre, c'est une autre histoire ! La « technocratie » se trouve peut-être au point d'arrivée de ce mouvement. Et « l'humanisme technique », comme son illustre frère aîné pourrait bien aboutir, lui aussi, à la sélection des « chefs ».

La Révolution, c'est l'ordre !

La doctrine des Compagnons

On voit par cette rapide rétrospective que l'évolution de l'enseignement ne fut pas simple, ordonnée, cohérente, soumise à un plan logique et rationnel. Les tendances politiques, les aspirations sociales, les nécessités administratives et surtout les besoins économiques provoquèrent des créations multiples qui s'élevaient et se développaient selon leur logique propre sans conception d'ensemble, sans coordination, dans une autonomie jalouse. De quoi désoler des universitaires, qui souffrent du désordre de la nature et dont l'esprit ne se retrouve que dans les belles constructions symétriques et harmonieuses.

Cette spontanéité incohérente a servi le progrès, loin de le contrarier. Une œuvre menée d'en haut, selon une direction unique, consciente et ferme n'aurait certes pas abouti à une telle variété, où de multiples vocations individuelles ont trouvé leur place. Il n'est pas, à cet égard, d'exemple plus saisissant que celui de l'Enseignement technique.

Les intellectuels révolutionnaires, cependant, dans leur volonté brutale de rupture avec tout ce qui existe et fonctionne, comme avec les traditions du passé, condamnant tout ce qui leur paraît contraire à la logique formelle. Condamnation... « en esprit » bien entendu, ce qui suffit quelquefois pour épuiser toute volonté d'action et soulager définitivement.

Barbusse avait lancé dans son livre «Clarté» sur un ton prophétique : « La vérité n'est révolutionnaire qu'à cause du désordre de l'erreur. La révolution c'est l'ordre ! ». Devise qui contient, en germe, tout le « planisme » de ces dernières années... et aussi peut-être le totalitarisme.

On a voulu « organiser » l'enseignement, soit pour préparer une transformation sociale satisfaisante pour l'esprit, soit pour accompagner la réorganisation de l'économie et de la société.

Chaque grande secousse a provoqué la naissance d'un plan complet, dont toutes les parties n'étaient pas improvisées, mais qui présentait un ensemble cohérent et qui devait être intégralement exécuté pour être pleinement efficace.

Sans remonter jusqu'au fameux rapport déposé par Condorcet à la Convention nationale en 1794 (et qui n'a rien perdu de sa valeur), nous nous souvenons de la doctrine élaborée par les «Compagnons de l'Université nouvelle», en pleine guerre, et du projet de réforme de l'Enseignement déposé par Jean Zay, le 5 mars 1937, qui fut rédigé en grande partie par la Fédération de l'Enseignement, au lendemain de la victoire du Rassemblement populaire.

Il convient de s'arrêter quelque peu sur la doctrine des «Compagnons de l'Université nouvelle », à laquelle on ne se réfère plus explicitement, mais qui est à l'origine de tous les plans élaborés et même de pas mal de réformes réalisées, pendant l'entre deux guerres.

C'est une petite équipe d'universitaires qui se groupèrent aux armées en 1917 et qui, alarmés des insuffisances de l'Université, engagèrent un effort qui se prolongea pendant près de vingt ans. C'est à eux que l'on doit le terme d'« Ecole unique », traduit directement de l'allemand « Einheitsschule », l'idée même étant d'origine allemande.

Les Compagnons avaient rendu hommage à la grandeur de l'Université française (primaire, secondaire et supérieure) qui devait à ses instituteurs et professeurs d'être la première du monde, mais ils en dénonçaient l'ensemble anarchique et se plaignaient particulièrement des cloisonnements établis et de son éloignement de la vie et de l'action. Ils voulaient pour chaque degré un « type unique » d'école (ce qui justifie la formule d'école unique), ce qui n'implique pas la suppression des établissements libres et privés. Unique, l'école ne sera

pas uniforme, car elle doit devenir à la fois actuelle et régionale.

Ils préconisent — et en cela encore ils furent des précurseurs — le travail manuel obligatoire, l'éducation physique obligatoire selon la méthode d'Hébert ; l'enseignement professionnel obligatoire jusqu'à 18 ans, l'introduction de « l'instruction sociale » dans le secondaire.

Que l'Enseignement supérieur prenne conscience de son rôle pédagogique, mais aussi qu'il organise son effort « pour faire servir la science aux besoins de l'industrie », et que la tâche de vulgarisation soit confiée, non à des érudits, mais à des « maîtres » qui pourront être pris, hors de l'Université.

Enfin — et c'était là peut-être l'élément le plus original de la doctrine — gestion de l'Université par la corporation dans laquelle on intégrera l'enseignement libre, subventionné par l'Etat, « dans la mesure où il remplit une fonction de l'Etat ».

Voilà l'essentiel de la doctrine des Compagnons qui se retrouvèrent souvent dans les syndicats de l'Enseignement et dont l'influence est facile à déceler dans toutes les discussions sur la réforme soit administrative, soit pédagogique de l'Enseignement. Même la nationalisation de l'Enseignement, proposée par le Syndicat national des Instituteurs, s'apparente à leur formule de gestion corporative de l'Université.

Que de jeunes intellectuels, secoués par la guerre, frappés à la fois par le caractère pratique et moderne de l'enseignement en Allemagne et l'anarchie archaïque de l'Université française, décidés à renforcer le caractère utilitaire de notre enseignement et à le libérer de l'administration d'Etat, soient à l'origine de tous les grands projets de réforme de l'Enseignement, voilà qui éclaire ceux-ci et explique à la fois notre estime et notre méfiance !

Le projet de la Commission Langevin

« A Alger, disait l'ancien ministre Capitant, le Comité français de la libération nationale avait chargé son commissaire à l'Education nationale de mettre en chantier l'étude de la réforme générale de notre enseignement. Bientôt un rapport d'ensemble faisait connaître les grandes directives du plan conçu et les idées fondamentales qui devaient présider à son exécution. Mais ce n'était là encore qu'une ébauche, qu'une promesse ».

Avant d'établir des textes réglementaires, il allait procéder à de patientes enquêtes, à de multiples consultations. Dès la libération de Paris, une commission d'étude de la réforme se constituait sous la présidence du professeur Langevin, traçait le cadre général de la réforme et se divisait en quatre sous-commissions ainsi spécialisées :

- 1° Organisation générale ;
 - 2° Méthodes et programmes ; orientation et sélection ;
 - 3° Formation des maîtres ;
 - 4° Education générale.
- La commission a fixé des principes généraux,

ou plutôt a retrouvé, par une filiation naturelle, les idées qui inspiraient les projets établis pendant l'entre deux guerres par les « Compagnons de l'Université nouvelle » et la Fédération syndicale de l'Enseignement.

C'est d'abord l'égalité de tous les enfants devant l'éducation « pour permettre à chacun, dans l'intérêt de tous, de développer pleinement sa personnalité ».

C'est ensuite l'affirmation que l'École doit se proposer un double but : « initiation à la culture et préparation professionnelle ». On n'est pas « cultivé » en sortant de l'école, quelle que soit la durée de la scolarité — car il s'agit là de l'œuvre de toute une vie — mais l'éducateur a atteint son but s'il a développé en son élève la curiosité d'esprit et le goût de s'instruire. Il s'agit moins d'acquisition que d'une tendance qui n'est jamais complètement satisfaite, qui s'oppose aux « certitudes » du savoir et de l'érudition et dont la valeur morale ennoblit l'effort humain. Mais l'École doit aussi amener chacun jusqu'à l'exercice de la profession, que celle-ci soit intellectuelle ou manuelle.

C'est encore la nécessité d'un contact intime et direct de l'École avec le monde extérieur, avec la vie, cependant que l'on adaptera les méthodes d'enseignement au développement psychologique de l'enfant, en supprimant les excès de l'enseignement collectif, en permettant à chacun non seulement de s'orienter vers les disciplines pour lesquelles il est doué, mais encore de marcher à son pas dans l'acquisition de chacune de celles-ci comme des connaissances de base et des techniques fondamentales.

Aux divisions actuelles « beaucoup trop verticales », la commission veut substituer un « compartimentage par tranches horizontales ». A chaque étage de l'édifice universitaire, les élèves seront rassemblés dans les mêmes établissements, quelle que soit leur orientation, ce qui maintiendra le maximum de contact et de culture commune entre les diverses sections.

Après une allusion assez brève aux écoles maternelles de 3 à 7 ans, la commission classe sous le titre : « Enseignement du premier degré », la scolarité obligatoire de 6 à 18 ans, avec une division en trois cycles :

1° Cycle scolaire de 7 à 11 ans ;

2° Cycle scolaire de 11 à 15-ans, dit cycle d'orientation ;

3° Cycle scolaire de 15 à 18 ans, dit cycle de détermination avec trois embranchements : une section des études théoriques, une section des études professionnelles (formation des cadres moyens de la production), une section des études pratiques (apprentissage).

La section des études théoriques mène à l'Enseignement du deuxième degré, divisé lui-même en deux cycles : un enseignement préuniversitaire qui préparera aux études universitaires, tout en orientant déjà vers leur profession les futurs maîtres, professeurs, médecins, ingénieurs, juristes, etc. Enfin l'enseignement supérieur qui se proposera, outre un objectif exclusivement professionnel, l'organisation de la recherche scientifique et le développement de la « culture pure ».

La commission présente un projet complet, indiquant même les délais d'application. Elle

a travaillé pendant plus de deux ans et semble avoir perdu, en cours de route, quelque peu de son audace révolutionnaire. Dans la brochure qu'elle publie, elle précise en ces termes les obstacles rencontrés :

1° Les besoins du pays en main-d'œuvre auxquels la prolongation de la scolarité pourrait porter préjudice ;

2° L'insuffisance des bâtiments scolaires ;

3° Le nombre déjà trop réduit des maîtres, rendu plus insuffisant encore par l'augmentation de la clientèle scolaire et le temps plus long de leur formation.

Aussi prévoit-elle des délais d'application — cinq ans au minimum — à compter de la date de promulgation de la loi. Mais espère-t-elle encore le vote rapide de cette loi ?

La crainte de la technocratie

Notre opposition à l'école traditionnelle et conformiste ne se satisfait pas avec les projets révolutionnaires de transformation de l'Enseignement.

Inutile d'insister sur les objections pratiques que la Commission Langevin a formulées elle-même. Au reste l'opposition rencontrée dans les faits comme dans les esprits par le projet de la commission en soulignerait plutôt « l'intention » révolutionnaire. Mais dans l'enfer de la résignation on marche sur pas mal de ces... « pavés » révolutionnaires. Et si la distance est grande entre les possibilités actuelles et les ambitions des réformateurs, si l'on ne nous indique pas le moyen de la parcourir d'un seul bond, on nous emporte peut-être dans un rêve passionnant loin des réformes urgentes immédiatement possibles (telle l'organisation de la classe de scolarité prolongée dans les campagnes).

Soyons justes. La commission ne s'est pas bornée à l'établissement d'un plan complet. Elle continue ses études et s'efforce de proposer des mesures transitoires orientées dans le sens de ses conclusions.

Nous pourrions analyser plus longuement le projet. Nous serions tentés d'approuver chaque terme, avec quelques réserves par endroits.

Les idées essentielles nous donneraient pleinement satisfaction sur certains points. En particulier sur le fait que l'on s'est préoccupé non seulement des « programmes », mais encore des méthodes. Sur la place accordée à l'éducation de la masse. Sur la reconnaissance de la dignité du travail manuel, reconnaissance qui n'est pas seulement formelle. Sur la nécessité de « salarier » les élèves du troisième cycle et les étudiants. Enfin sur cette idée féconde que la culture unit alors que la spécialisation professionnelle divise et que la culture désintéressée ne peut pas demeurer l'apanage exclusif d'une aristocratie de « clercs ».

Seulement si nous demeurons réservés, c'est que, si nous sentons l'heureuse influence de quelques membres de la commission qui sont surtout des éducateurs, nous gardons l'impression que la « formation des élites » reste la préoccupation essentielle des professeurs et des administrateurs.

Et cette objection majeure, qui ne dépassait guère les limites du pressentiment après l'autre guerre, s'appuie aujourd'hui sur des constatations précises.

La révolution préparée dans des laboratoires et des bureaux, ce n'est plus aujourd'hui une utopie excitant notre respectueuse ironie. C'est une œuvre en voie de réalisation et d'achèvement et sa condition essentielle, c'est l'encadrement des masses par une phalange de techniciens. Celle-ci mise en place le système peut fonctionner immédiatement sous une direction politique, d'autant plus autoritaire que sa propagande (l'orientation « culturelle » des masses) utilisera plus aisément les termes de démocratie, de liberté, d'esprit critique, etc...

Alors notre « entêtement primaire » se justifie. Si nous défendons avec âpreté le domaine de notre vieille Ecole primaire, sans abandonner ses prolongements — qu'il s'agisse des cours complémentaires, des cours de préapprentissage, des écoles normales — si nous grognons lorsqu'on veut nous enlever les enfants dès l'âge de 11 ans — ce n'est pas par défiance à l'égard d'amis du deuxième degré, audacieux, désintéressés que nous sommes heureux de rencontrer — c'est que les instituteurs, même lorsqu'ils ne sont pas acquis à notre mouvement, vivent entre les champs ou près des usines et que, s'ils participent à la politique locale ou la subissent, ils demeurent éloignés de la politique des états-majors — celle qui nous paraît la plus dangereuse pour nos libertés.

Attitude négative sans doute, que nous observons à l'égard des plans d'économie dirigée, comme du statut des fonctionnaires, comme même de certaines nationalisations derrière lesquelles nous entrevoyons les monopoles d'Etat. C'est votre faute, messieurs les organisateurs ! Il ne fallait pas nous montrer votre vraie figure à la lumière brutale de vos réalisations orientales et de vos tentatives occidentales. Vous nous faites regretter les politiciens de la III^e !

Mais nous sommes capables nous aussi d'exprimer nos ambitions révolutionnaires dont nous pouvons déjà, dans le domaine de l'enseignement, préciser les tendances et l'esprit.

L'Ecole active

Si l'école laïque a été l'école de la démocratie, quelle sera donc l'école du syndicalisme ?

L'enseignement a évolué selon les besoins de la bourgeoisie, depuis la Renaissance (6) et la Réforme qui ont exprimé sa volonté de constituer une classe indépendante, jusqu'à la III^e République où elle a senti la nécessité de former des citoyens, en passant par Napoléon qui lui a fourni la sécurité et les cadres d'un Etat centralisé.

(6) La Renaissance a consacré en fait la rupture entre la culture et le peuple symbolisée par l'évolution architecturale des cathédrales (magnifique expression d'enthousiasme populaire !) aux châteaux aristocratiques et aux hôtels de la grande bourgeoisie. (Seignobos : « Histoire sincère de la Nation française »).

Le syndicalisme s'est opposé à la démocratie bourgeoise par esprit de classe. Mais cette opposition a pris un caractère original, nettement distinct de celui des autres écoles socialistes. Ce qui nous paraît essentiel dans la philosophie qui se dégage spontanément de son mouvement, c'est la foi dans l'action seule créatrice que la pensée suit beaucoup plus qu'elle ne la détermine.

Les syndicalistes ne disaient pas aux ouvriers : Faites-nous confiance. Nous allons vous assurer le bien-être et la liberté. Ils leur disaient : La liberté et le bien-être seront « votre œuvre » avant d'être votre bien, et vous n'en serez dignes que dans la mesure où vous serez capables de les conquérir.

La fin justifie les moyens, peuvent nous dire les politiciens de tous les partis. Les syndicalistes pouvaient dire : ce sont les moyens qui justifient la fin. C'est en créant des institutions nouvelles et en formant des hommes nouveaux que la classe ouvrière justifiait à leurs yeux sa volonté révolutionnaire.

Le syndicalisme se posait comme la négation la plus absolue des dogmatismes de toutes les Eglises, comme du verbalisme de la démocratie bourgeoise.

Cette philosophie (nous entendons par ce terme ce qui caractérise l'esprit et les fins d'une œuvre ou d'une entreprise) peut fort bien s'appliquer aux méthodes de pédagogie nouvelle que l'on groupe ordinairement sous le titre d'« Ecole active ».

Nous avons déjà dit que c'était là pour nous l'essentiel d'une grande réforme. Car on aurait tort de croire que « l'adaptation aux besoins de la classe ouvrière et le développement de l'esprit critique » dépendent des matières enseignées et du savoir des enseignants, ou même de la tendance politique ou sociale des instituteurs. L'enfant apprend souvent docilement ce qu'on lui entonne de force. On croit aussi qu'il a compris des idées, parce qu'il répète des mots. L'expérience prouve, au contraire, que c'est souvent en agissant qu'il acquiert des connaissances et qu'il comprend la réalité.

Nous n'avons pas la prétention d'exposer ici un système ou plutôt un ensemble de systèmes pédagogiques. Mais il n'est pas inutile de formuler ce qui nous apparaît comme les règles fondamentales de l'Ecole active :

1^o L'enseignement doit être individualisé, dès le départ. La discipline collective suffit pour imposer des consignes ou provoquer une docilité, que l'on prend pour de l'attention. Ici, le point de départ n'est pas le même et chacun doit avancer à son pas.

2^o On disait autrefois qu'il faut passer du simple au complexe. Démarche contraire à l'évolution normale de l'esprit humain. L'enfant doit être mis en contact à l'école, comme il l'est dans la vie, avec la réalité concrète. Ce n'est que progressivement qu'il orientera ses observations et classera ses sensations. Ce n'est qu'en fin d'études qu'il s'élèvera à la simplification, c'est-à-dire à l'abstraction et aux idées générales.

L'enfant n'apprend pas ses lettres pour apprendre à lire. Il parle et il lit d'abord et il

décompose ensuite les mots qu'il connaît par l'observation et par le dessin.

Lorsque nous voulons étudier un fleuve, nous ne l'examinons pas à travers les yeux « spécialisés » des géographes, des chimistes, des physiciens, des historiens. Nous nous promenons le long de ses rives et, si possible, nous tentons de le suivre ou de le vaincre sur une barque.

3° L'enfant ne doit jamais demeurer passif, mais continuellement agissant. L'expression n'est plus seulement littéraire. On s'exprime avec le pinceau, l'ébauchoir, la navette du tisserand, la truelle du maçon, la casse de l'imprimeur, comme par le jeu dramatique, le chant, la danse, la confection et l'animation de marionnettes.

L'action est libre, c'est-à-dire conforme à la fois aux aspirations et aux possibilités. On encourage la spontanéité, au lieu de la combattre.

4° Le travail manuel n'est plus une discipline parmi beaucoup d'autres. Il précède ou accompagne toute opération intellectuelle.

5° A la discipline arbitraire s'imposant uniformément à une collectivité conventionnelle, on substitue l'accord libre et spontané des équipes de travail qui se consacrent chacune à une œuvre collective et participent, chacune dans sa spécialité, à une œuvre commune.

6° L'enseignement de la morale échappe aussi au verbalisme. Le sens des responsabilités individuelles et collectives — c'est-à-dire l'essentiel de la morale — s'acquiert par la formation d'une communauté autonome, agissant en son domaine propre, selon ses propres lois, fixant à chacun une mission précise. Ce qui a été déjà partiellement ou totalement réalisé par les coopératives scolaires ou les républiques d'enfants.

On voit qu'il n'est pas question des « techniques » que de nombreux instituteurs emploient déjà ou qui sont utilisées par des gens qui ne partagent guère nos idées.

C'est un esprit nouveau qui doit orienter l'enseignement. Il s'agit de former non des citoyens, pas même des producteurs, encore moins des techniciens, mais des ouvriers, au sens plein du terme, c'est-à-dire des hommes capables d'accomplir une œuvre. Eclairons ce mouvement avec la morale du « Refus de parvenir », dont Albert Thierry s'était fait l'apôtre. Celui qui peut et ne veut pas être un chef, celui qui refuse un privilège même légitimement acquis qui l'arracherait à sa classe sociale, celui-là est le type même de l'humain idéal vers lequel nous tendons. Il est digne d'être le militant de la classe ouvrière.

L'adaptation aux besoins de la classe ouvrière

Ces règles et cette morale, cette éducation nouvelle s'appliquent évidemment aussi bien à l'école maternelle qu'à l'école obligatoire, jusqu'à 14 ans. Mais elles valent pour le prolongement des études, si l'on estime que la formation de l'homme a plus d'importance que l'acquisition de connaissances et la préparation professionnelle. Elles s'accompagnent dès le plus jeune âge d'un contact permanent avec la

vie, avec les éléments naturels et les activités économiques. Charles Vikdrac écrivait un jour que « l'école buissonnière était la véritable école vivante ». Pour vaincre le formalisme et le verbalisme scolaires, il faut sortir de la salle de classe.

Si l'on veut par exemple développer l'esprit critique des adolescents, il n'est pas de moyen plus efficace que l'étude et la confrontation libres de documents, que les libres discussions sur un sujet intéressant directement les jeunes gens (la « debating class » des Américains).

Quant à l'adaptation de l'enseignement aux besoins de la classe ouvrière, cela suppose que l'on s'entende d'abord sur ces besoins. Sans doute l'apprentissage du métier, la solidarité des métiers dans la production, la maîtrise du métier qu'il faut dominer se posent comme les buts essentiels de l'activité groupée aujourd'hui sous le terme d'enseignement technique. Mais parce que nous demeurons syndicalistes, nous devons attacher au moins autant de prix à la fidélité des meilleurs à la classe ouvrière, à la permanence de la solidarité entre la masse et ce que l'on appelle l'élite issue de cette masse.

On ne maintiendra pas cette solidarité par des mots, des phrases, des exhortations mais dans les faits, par le rassemblement dans les mêmes établissements, la similitude des méthodes d'enseignement, l'unité de formation des maîtres.

Aussi les réformes immédiates auxquelles nous pensons paraîtront-elles plates et modestes. C'est qu'en attendant la réalisation d'un programme complet d'éducation de la classe ouvrière, c'est à l'enseignement obligatoire — l'ancienne école primaire — qu'il importe de consacrer toute notre attention et tous nos soins.

Amélioration matérielle, amélioration de la situation des maîtres (car la crise quantitative et qualitative de recrutement n'est pas une simple formule de propagande syndicale), organisation réelle de la scolarité prolongée dans les campagnes, introduction des « ateliers » dans les écoles des villes. Allègement des programmes, l'enseignement obligatoire doit être consacré essentiellement aux disciplines fondamentales : lire, écrire et compter (ce qui suppose évidemment une part d'automatismes et une part plus grande de méthodes actives) et à l'initiation à toutes les autres disciplines (histoire, géographie, sciences, etc...).

Création de centres d'expériences pour l'essai loyal de toutes les nouvelles techniques, avec un personnel volontaire, acquis à la pédagogie nouvelle (cette formule avait été adoptée avant la guerre par l'organisation syndicale). Il ne s'agit pas d'imposer des « modèles » et des types, encore moins de se livrer à des expériences de laboratoire sur des enfants. Simplement de fournir à tous les instituteurs une documentation vivante dont ils pourront tirer progressivement tout ce qui est immédiatement adaptable à leur classe.

Avons-nous répondu à la question sur la faillite de l'enseignement ? Le personnel est-il resté en deça ou est-il allé au delà du possible ? Que l'on ait dépassé, sur le terrain social et pédagogique, les limites fixées par les

fondateurs de l'école laïque, voilà qui n'est guère contestable.

Et il est vain d'espérer que l'enseignement — quelles que soient les intentions des maîtres — puisse avoir une influence déterminante sur l'évolution des choses. Il n'est qu'un des facteurs (qui n'est pas négligeable) du produit. L'ensemble du personnel primaire était nettement pacifiste. Il a eu raison, mais son pacifisme n'a pas empêché la guerre.

Ce qui est vrai, c'est que pour la grande majorité, on n'avait pas dépassé la démocratie caractérisée par « l'instruction civique » et la morale laïque. A peine avait-on accentué le ton, et pour paraître audacieux il suffisait d'être fidèle aux principes abandonnés par les hommes politiques. Le syndicalisme des instituteurs est né à la fois des suites de l'Affaire Dreyfus et de la lutte contre l'arbitraire administratif. Une petite minorité avait seule, **avant 1914, adopté les formules du syndicalisme ouvrier.** Et il ne faut pas oublier que le personnel des écoles rurales domine et que pour les paysans, la démocratie représentait le terme ultime de la libération.

Après l'autre guerre, si la propagande syndicale a gagné en étendue — plus qu'en profondeur — elle a amené la majorité des instituteurs à un syndicalisme ouvrier en pleine décadence, n'ayant plus foi en sa mission. Il fallait l'effort d'une génération pour constituer un syndicalisme universitaire, ralliant la masse, tout en conservant et enrichissant l'héritage des pionniers. Il faudrait l'effort d'une autre génération pour que ce syndicalisme, ayant conquis les instituteurs, pénètre profondément dans l'enseignement. Mais tout est subordonné à la renaissance d'un prolétariat, arraché aux servitudes de l'étatisme et aux dupes de la politique partisane.

En la Révolution syndicaliste, Albert Thierry voyait « la synthèse de la bravoure de l'aristocratie (du temps où elle était brave), de l'esprit d'invention de la bourgeoisie (du temps où elle inventait) et de l'éternelle patience du peuple ». Braves, inventeurs... nous pouvons l'être... plus ou moins ! Mais saurons-nous être patients ?

Roger HAGNAUER.

DANS L'INTERNATIONALE

Après le vote de la loi Hartley-Taft

La loi Hartley-Taft qui prétend régler en gros et en détail le nouveau régime syndical a été promulguée le 23 juin dernier. Les conditions dans lesquelles elle fut votée semblaient annoncer une offensive générale immédiate des employeurs contre les organisations ouvrières. Quatre mois se sont écoulés et on n'a pu relever la plus petite attaque. Bien au contraire, l'assaut a été donné contre des dispositions essentielles de la loi par deux puissants syndicats ; ces dispositions ont été ouvertement bafouées et les patrons se sont inclinés.

La loi était à peine promulguée que les compagnies houillères acceptaient de signer un contrat donnant presque entièrement satisfaction aux revendications formulées par les mineurs. Un succès stupéfiant pour John L. Lewis, une compensation au sérieux échec de l'an passé quand son patron était l'Etat. Cette fois il avait parlé directement avec les compagnies. Non seulement les mineurs obtenaient une substantielle augmentation de salaires, mais il était stipulé que l'engagement de renoncer à la grève ne serait pas inclus dans ce contrat ni dans les suivants ; enfin les compagnies renonçaient à user du droit que la loi nouvelle leur donnait de demander aux syndicats réparation de dommages causés par l'action de leurs adhérents.

Cette dernière disposition est une de celles qui ont provoqué le plus d'irritation dans les milieux syndicaux, car elle donne aux patrons la possibilité de ruiner les organisations syndicales. Son but avoué est de protéger les patrons contre les « grèves sauvages » et leurs conséquences, mais on a tout de suite compris qu'il suffirait dès lors à des employeurs de provoquer, par leurs agents, des luttes au sein des syndicats, des conflits de « juridiction » qui fourniraient l'occasion de poursuivre l'organisation syndicale elle-même en demande de dommages-intérêts.

Elle faillit provoquer une grève de 107.000 ouvriers des usines Ford de Detroit. Le nouveau Ford refusait d'y renoncer ouvertement dans le contrat qu'il devait signer. Il ne pouvait pas consentir, disait-il, « à placer les syndicats au-dessus de la loi ». Son grand-père n'avait pas toujours manifesté une pareille volonté d'obéir à la loi. Cependant, en dernière heure, un accord survint : Ford II acceptait de violer la loi pour une année. Après, on verrait.

Enfin, Philip Murray, président du C. I. O., a ouvertement, et impunément, défié la loi en ce qui concerne l'interdiction pour les syndicats de participer aux élections, de donner leur appui, moral ou financier, à des candidats.

Mais alors pourquoi cette hâte à voter une loi pleine de dispositions rigoureuses devant l'application desquelles on se dérobe ? Pourquoi avoir provoqué le veto du président Truman et, ensuite, avoir passé outre ? Pourquoi avoir provoqué, dans les milieux syndicaux, par la soudaineté et la brutalité de l'attaque, une irritation qui aurait pu devenir dangereuse ? C'est que, sans doute, la politique américaine est plus compliquée qu'on ne l'imagine communément. Malgré l'apparence qui montrerait les représentants embarrassés d'une loi qu'ils ont exigée et imposée, ceux-ci ont su très bien ce qu'ils faisaient.

D'abord, pour eux, la loi nouvelle a une immense vertu négative. Elle abroge entièrement la législation qu'avait édictée la loi Wagner, au début du New Deal dont elle était l'expression dans le domaine syndical, et qui comportait certaines dispositions que les employeurs trouvaient particulièrement insupportables : elles empiétaient, disaient-ils, sur leurs prérogatives essentielles. Ils les avaient acceptées assez docilement à l'origine — ils avaient alors besoin de l'aide gouvernementale pour remettre leurs usines en marche — mais à mesure que la terrible crise s'éloignait leurs critiques devenaient plus âpres et

il n'était plus un seul conflit dont la loi Wagner ne fût rendue responsable. Après le régime des « company unions » — ces faux syndicats qu'ils manoeuvraient à leur guise — qu'ils avaient imposé durant les années de prospérité, il faut reconnaître que la loi Wagner contenait une série de mesures concernant les conventions collectives qui devaient être pour eux une cause d'exaspération permanente. La procédure était la suivante : lors de l'établissement d'une convention, les ouvriers désignaient par un vote celui des syndicats — A. F. of L., C. I. O. ou indépendant — qui aurait qualité pour les représenter. Et c'est avec le syndicat ainsi choisi que les employeurs étaient contraints de traiter. La moindre intervention de leur part, une tentative d'influencer le vote des ouvriers, les exposaient à des poursuites et condamnations.

C'est donc avant tout des situations de ce genre que les républicains du Congrès ont voulu rendre désormais impossibles. Les nouveaux moyens d'action contre les syndicats que leur loi donne aux patrons, ceux-ci les emploieront à leur gré, quand ils le jugeront utile, chaque fois qu'ils pourront en user sans risques. Ils estiment que le seul vote de la loi a déjà réduit sensiblement le prestige des directions syndicales, les a rendues, dans l'ensemble, plus dociles pour le règlement des conflits, et, pour l'instant, ils n'en demandent pas davantage. La production n'a pas encore cessé de croître, les affaires sont excellentes, les dividendes augmentent dans toutes les entreprises, pas de chômage, pas de grandes grèves, c'est une situation dont on peut se contenter, inutile de provoquer les ouvriers.

En résumé, la loi a repris aux ouvriers ce que la loi leur avait donné ; d'une législation décente imposée d'avantage par les circonstances spéciales de la grande crise de 1929-1939, on est passé à une législation entièrement favorable aux patrons. Mais ce n'est là qu'une partie de l'histoire et, en fin de compte, tout dépendra comme par le passé de la volonté et de la capacité d'action des directions syndicales, de leur compréhension de la situation nouvelle dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Amérique.

Si les patrons se montrent prudents dans l'usage des armes que leur donne la loi Hartley-Taft, il faut constater que l'action menée par les centrales syndicales durant les débats au Congrès est restée très modérée ; on s'est borné à des démonstrations pacifiques, à des cortèges, à des meetings, à l'envoi de lettres aux représentants et aux sénateurs, menaçant de ne pas voter aux prochaines élections pour ceux qui donneraient leur voix au projet. Et, après le vote, l'action proposée ne va pas plus loin. L'A. F. of L. s'en tient à la vieille formule : punir ses ennemis et récompenser ses amis, et le C.I.O. l'a faite sienne. L'une et l'autre ont cependant, dans ce domaine, une expérience peu encourageante. Fred A. Hartley, co-auteur de la loi avec le sénateur Taft, était recommandé aux électeurs par William Green lui-même, par une circulaire disant notamment : « Chacun de ses votes comme membre de la Chambre des représentants a appuyé les vues de l'A. F. of L. Je demande instamment que les membres de chaque section locale soient informés de la belle attitude du représentant Hartley et qu'à leur tour ils demandent aux membres de leur famille, à leurs voisins et à leurs amis dans cette circonscription, de lui donner leur appui lors des prochaines élections, afin qu'en récompense des grands services qu'il nous a rendus il soit réélu à une écrasante majorité ».

Du côté du C.I.O. on n'a pas eu plus de chance avec la plupart des candidats considérés comme des « amis ». Feu Sidney Hillman avait engagé une action plus systématique mais limitée aux démocrates ; il avait mis sur pied un comité spécial pour l'action

politique (P. A. C.) pour grouper tous les éléments syndicaux des deux centrales, démocrates ou favorables aux démocrates, et organiser avec eux la campagne électorale. Or, contre le veto du président Truman il y a eu, à la Chambre, une majorité de démocrates votant avec les républicains : 196 contre le veto, 71 pour.

Pour ceux des leaders syndicaux qui sont républicains, le vote de la loi a été un coup dur. Il y a, par exemple, le cas de Charles MacGowan, président de la Fédération des chaudronniers, une des plus importantes de l'A. F. of L. Devant une conférence nationale spéciale rassemblant les délégués de 600 sections, il rappela qu'il passa plusieurs semaines à Washington, lorsque le projet de loi était débattu au Congrès, que les leaders républicains de la Chambre et du Sénat l'assurèrent que la loi, qui serait certainement votée, « serait cependant modérée et constructive ». Cette duperie l'a indigné et il est prêt à déclarer que « la direction du parti républicain a fait banqueroute, moralement, intellectuellement et spirituellement ». Son indignation ne lui fait pas tirer d'autre conclusion de sa pénible aventure.

Des hommes moins bornés pensent qu'il faudrait trouver autre chose que la « punition des ennemis ». Certains leaders syndicaux seraient désormais acquis à l'idée d'un Labor Party, défendue depuis quelque temps déjà dans les milieux socialistes et socialistes.

On a également envisagé de nouveau une fusion possible des deux Centrales syndicales pour rassembler les forces ouvrières et coordonner leur action. L'exemple de certaines « unités » syndicales n'est pas très encourageant ; on peut douter, d'ailleurs, que les dirigeants de l'A. F. of L. la souhaitent ; ils ont vu revenir à eux deux puissantes fédérations : celle des mineurs et celle des travailleurs du vêtement féminin ; ils peuvent espérer que d'autres suivront, surtout maintenant quand on voit clairement les ravages causés au sein des syndicats du C. I. O. par les pratiques stalinienne.

En Hongrie

Une information publiée par *Labor Action*, New-York, n° du 15 septembre (hebdomadaire du Workers Party) apporte des précisions intéressantes sur les protestations socialistes contre la cynique fraude électorale des stalinien aux récentes élections.

« La nouvelle la plus remarquable et la plus encourageante parmi celles concernant cette section de l'Europe dominée par le stalinisme nous parvient de Hongrie. Immédiatement après les élections frauduleuses, qui ne donnèrent cependant que 21 p. 100 des suffrages aux stalinien, une crise profonde se développa à l'intérieur du parti socialiste. Bien que la direction de celui-ci consente à collaborer avec les stalinien, le mécontentement était très vif parmi les sympathisants. Ce mécontentement se manifesta dans toute son intensité quand un millier de membres du parti — tous délégués d'atelier du district industriel de Budapest — se rendirent en cortège devant le siège du parti et demandèrent qu'on en finisse avec le régime de terreur stalinienne. »

On sait que les chefs socialistes, ébranlés d'abord par cette réaction de la masse de leur parti, et éconcrés eux-mêmes par la façon dont leurs « collègues » stalinien au gouvernement s'étaient joués d'eux, ont finalement capitulé. L'occupant botté est intervenu : la collaboration ou la pendaison ; le ministère ou le gibet. Tel est le régime des « jeunes démocraties » à « front national ». Et il y a encore des socialistes « occidentaux » pour l'ignorer.

Alfred ROSMER

Le Carnet du Sauvage

Dans le brouillard

Les élections municipales donneront-elles la température de ce pays ? C'est douteux. On vit dans un brouillard. Brouillard des propagandes plus que brouillard d'octobre. Les gens marchent à tâtons parmi les partis et parmi les événements. Il faudrait de fameux phares pour y voir clair. Ceux qui s'allument sont plutôt blafards.

De Gaultle parle beaucoup pour ne rien dire. Que pourrait-il dire d'utile, d'ailleurs ? Les soucis des gens sont terre à terre. Sa politique de grandeur s'appuie forcément sur une politique militaire. Or l'armée peut se vanter d'avoir absorbé une rude partie de la substance du pays. Si réduite qu'elle soit, notre armée de 1947, trouve le moyen de brûler six fois plus d'essence que l'armée de 1939.

Les staliniens se multiplient. Les grands chefs rassemblent de vastes foules. Les militants de base grimpent les escaliers, bourrent de tracts les boîtes aux lettres, font danser la jeunesse dans des gouguettes électorales. Les difficultés économiques n'en sont pas moins aggravées. Ça fait leur affaire puisqu'ils misent sur le mécontentement. Ils ont belle matière à exploiter. Et ils savent travailler cette matière. Oui, mais il y a trop peu de temps qu'ils sont dans l'opposition. Hier ils étaient au pouvoir. Aujourd'hui encore ils détiennent trop de forces qui restent impuissantes. Ils ont la haute main sur la C. G. T. Que lui ont-ils fait accomplir tant au point de vue salaires qu'au point de vue ravitaillement ? Elle a donné l'impression de pousser plutôt à l'inflation, en vue de l'exploitation de la catastrophe financière, qu'à une solution ouvrière des problèmes du moment. Elle a forcé de ses hommes les commissions du plan Monnet et les directions des industries nationalisées. Pour ravitailler tout cela en machines et en matières premières il faut des devises qu'André Philip leur procure en exportant à tour de bras. Tant pis pour l'autre ravitaillement. Les staliniens détiennent en outre la plupart des municipalités de la grande banlieue parisienne. Celles-ci auraient peut-être pu remédier à la carence du ravitaillement officiel en mettant quelque chose sur pied ? Il ne faut pas perdre la clientèle des petits commerçants. Le parti stalinien ne pourrait plus revêtir ses candidats de la casaque de l'Union républicaine et résistante et de défense des intérêts communaux.

Quant au parti socialiste et au M. R. P., ils sont trop liés au gouvernement pour faire grande lumière. L'histoire des péniches de sucre de Verdun montre assez bien ce qu'ils sont capables de faire, eux et leur gouvernement. La première chose pour le gouvernement, c'était de dire et tout de suite de quoi il s'agissait. Si c'était du sucre américain raffiné et réexpédié quel mal y avait-il à l'annoncer dès le premier jour ? En quoi ça amènerait-il le gouvernement à supprimer la distribution d'un supplément de sucre promise par les services du ravitaillement ? Surtout à retarder la distribution d'octobre ? Comment ne pas faire honte, à ceux qui se disent le parti communiste et montrer qu'ils jouent le rôle du parti le plus chauvin en refusant à la population allemande le sucre dont elle a besoin et dont elle n'a pas touché les faibles rations depuis juin ? Pauvres ouvriers de Verdun, quelle insulte à l'internationalisme vous a fait commettre votre député stalinien !

Il me paraît difficile d'attendre grand-chose de ces élections municipales. Elles ne donneront pas la

température du pays. Le thermomètre politique est faussé. Comme tout le reste.

Le « drame » confédéral

Depuis trois semaines, Bothereau a commencé dans « Force ouvrière » une série d'articles qui porte ce titre : Le « drame » confédéral. Jusqu'à maintenant ce titre sensationnel n'a coiffé que des développements assez anodins. Espérons que les prochains seront un peu plus palpitants.

Pour Bothereau le drame consisterait-il à sa mise à la porte du secrétariat confédéral ? Ou encore au balayage de la tendance dite des vieux confédérés ?

S'il se réduisait là, le drame confédéral aurait peut-être quelque importance personnelle pour quelques dizaines ou quelques centaines de vieux fonctionnaires syndicaux. Mais il risquerait fort de ne pas passionner grand monde.

Bien sûr, Bothereau, il est amer de constater que c'est votre politique de la présence et de la collaboration dans tous les rouages gouvernementaux qui est appliquée et que ce n'est pas vous qui l'appliquerez. Il est amer de s'être laissé duper, de s'être laissé prendre les uns après les autres les Fédérations et les Unions départementales.

Le drame n'est pas là.

Vous ne voyez pas en quoi il consiste exactement. Vous vous trompez aujourd'hui comme vous vous trompez sur le passé.

Vous écrivez que « des deux crises aiguës du passé, la Confédération s'est tirée : en 1906, en se réfugiant sur le mont Aventin de la Charte d'Amiens ; en 1921, par le départ des éléments les plus politisés ».

Loin de se réfugier sur quelque mont Aventin, en 1906, la Charte d'Amiens a demandé aux ouvriers de lutter en plein camp capitaliste, de ne pas se payer d'illusions, de ne pas confier à d'autres, parti ou gouvernement, le soin de les défendre. Aux travailleurs eux-mêmes de faire la tâche journalière de défense corporative ; à eux seuls toujours de préparer la tâche plus importante de leur émancipation.

En 1921, ce ne sont pas les éléments les plus politisés qui ont été amenés à partir. Ce sont les éléments les plus syndicalistes, ceux qui ne reconnaissent plus leur C. G. T. dans une C. G. T. jusqu'aboutiste et nationaliste, dans une C. G. T. de collaboration dans tous les organismes gouvernementaux. Ils se sont laissés politiser plus tard. Encore conviendrait-il de regarder de plus près comment c'est advenu. Rien n'est simple dans un mouvement. Les luttes de tendances à l'intérieur de la C. G. T. ont fait beaucoup pour l'affaiblir. Ce qui l'a affaibli plus que tout, c'est que la vague révolutionnaire se retirait, que les grandes espérances n'étaient plus permises, que dans la période où la mer se retirait une politique réformiste était plus facile. C'est ce qui a sauvé les vieux confédérés infidèles au syndicalisme.

Aujourd'hui, la vague revient. Les cinq ou six années qui viennent seront dominées par les problèmes révolutionnaires. C'est cela que vous ne voyez pas, Bothereau. C'est ce qui constitue le drame confédéral. Les staliniens travaillent non pour le roi de Prusse mais pour le nouveau tsar de Russie. Ils veulent étendre à la France et au monde l'étatisme russe, le fascisme rouge russe. Vous ne voulez évi-

demment pas cela. Mais vous ne croyez pas à la révolution ; vous ne croyez pas à la mission du prolétariat ; vous voulez simplement que la bourgeoisie vous fasse une petite place à côté d'elle. De là votre conception de la C. G. T. ; alors qu'une C. G. T., fidèle à la Charte d'Amiens, fidèle au syndicalisme, prendrait la tête du mouvement révolutionnaire, ce mouvement délaissé par des partis socialistes condamnés au réformisme, trahi par des partis soi-disant communistes qui ne sont plus que des outils aux mains de l'impérialisme russe. Le « drame » confédéral de 1947, c'est le drame d'un mouvement syndical réformiste dans une période révolutionnaire.

Le pays du socialisme

Je veux revenir sur le livre de Kravchenko, « J'ai choisi la liberté », après ce qu'en a dit ici un « Russe hérétique » dans le numéro de juillet. C'est un livre si dense que chacun, selon sa disposition d'esprit ou son propre caractère, n'en voit tout d'abord qu'un aspect. J'ai si peu la prétention d'avoir tout vu, que lorsque j'ai dit à Hagnauer mon intention de parler de certains points négligés ou trop rapidement examinés par notre « Russe hérétique », il m'a déclaré, lui, que c'étaient d'autres choses encore qui l'avaient particulièrement frappé.

Dites donc, connaissez-vous beaucoup de livres qui frappent aussi fortement et de manière aussi diverse ? C'est que nous sommes en présence d'un livre qui sort de l'ordinaire, d'un document exceptionnel, d'un témoignage d'un poids considérable, sur la question qui domine présentement tout le mouvement social : la Russie est-elle le pays du socialisme ?

Pour nous, c'est un témoignage qui confirme tout ce que nous pensons et disons depuis vingt ans. Il est bien naturel que nous y attachions de l'importance et que nous mettions de l'insistance à le signaler. Je voudrais que chacun de nos lecteurs lise le Kravchenko. Je suis sûr qu'une fois qu'on l'aura lu, on nous saura gré d'avoir poussé à cette lecture, et qu'on voudra le faire lire autour de soi, aux amis, aux tièdes et aux ennemis eux-mêmes.

Un camarade m'a dit : Les staliniens ont plus peur d'une minorité cohérente au sein de la C. G. T. que de tous les Kravchenkos. Je ne l'ai pas contredit. Mais j'ai fait remarquer que l'un n'excluait pas l'autre ; que le second mettait aux mains de la première une arme précieuse. J'aurais pu même ajouter que la cohésion de la minorité syndicaliste dépend de l'idée que l'on se fait de la réalité russe et du danger stalinien.

Un dernier, dans ma brochure **Où va la C.G.T. ?** je demandais à Frachon quelle idée il se faisait du socialisme, et quelle idée il se faisait du sort imposé aux ouvriers russes. Je lui opposais le témoignage d'une délégation des syndicats d'ouvriers métallurgistes anglais récemment revenue de Russie et qui venait de publier son rapport. J'aurais pu, bien sûr, lui opposer d'autres témoignages, de plus importants et de plus lourds. J'y faisais d'ailleurs allusion. Mais ce que nous ont appris Yvon, Victor Serge ou Ciliga, pouvait avoir à ses yeux un caractère partisan ; puis, c'était déjà ancien ; la situation pouvait avoir changé. Surtout, à un secrétaire confédéral je n'étais pas fâché d'opposer ce que venait de rapporter des militants de syndicats anglais. Aujourd'hui, ce que le livre de Kravchenko apporte c'est bien autre chose qu'un rapport de délégués qui se sont donné la peine de regarder mais qui n'ont fait que passer. C'est autre chose même que les témoignages de Serge, d'Yvon et de Ciliga, quelle que soit leur valeur et leur importance. Cette fois, c'est le témoignage

de quelqu'un qui a grandi dans la vie russe, de 1905 à 1944, qui dit ce qu'il a vu en 1917, à 12 ans ; ce qu'il a fait, ce qu'il a vu faire autour de lui depuis la mine du Donetz où il travailla comme volontaire à dix-sept ans jusqu'au Sovnarkom où il fut l'un des dirigeants de l'industrie d'Etat russe. Rien à ma connaissance n'a mieux montré la vie journalière de l'ouvrier et du paysan russes. Notre « Russe hérétique » a été frappé — il y a de quoi — par le sort des vingt millions de « concentrationnaires » russes dont on croise les lamentables cortèges ou les travaux exténués au détour de plusieurs chapitres, ou par le sort de ces milliers d'enfants de 14 à 17 ans pris dans un système de conscription industrielle qui n'a son pareil dans aucun autre pays, si barbare soit-il. Il a été saisi par l'horrible exceptionnel ; j'ai été saisi davantage par l'horrible journalier, par le sort de deux cents millions d'ouvriers et de paysans russes.

Je ne me demande pas comment il se fait que Kravchenko parle aussi peu des tendances, des mouvements d'opposition, des luttes au sein du parti. C'est qu'il entraîne au centre même du vrai problème : le sort de la classe ouvrière, le sort du socialisme. Il n'est question dans ce livre ni de tendances ni de théories. D'aucuns peuvent reprocher à Kravchenko ses dernières pages et son admiration devant la vie en Amérique. Je n'ose le faire pour ma part. Je comprends trop qu'en remontant de l'abîme russe il soit étourdi par le grand air d'un pays capitaliste, du pays du capitalisme. Et cela encore constitue la pire condamnation d'un régime qui se prétend socialiste et qui déshonore ainsi le socialisme.

Je sais tout ce qu'on invoque ; les dirigeants russes ont fait ce qu'ils ont pu ; il faut bien que se paye l'industrialisation du pays ; il ne faut pas juger d'après les autres pays ; le peuple vit mieux que sous le tsarisme.

Même cela n'est pas vrai. Rien n'obligeait les dirigeants russes à mépriser les ouvriers, à mépriser la vie humaine comme ils l'ont fait et continuent de le faire. Il faut peu de temps pour qu'un ouvrier haussé au-dessus de sa classe en arrive à la mépriser autant et plus que le peut faire un bourgeois.

L'industrialisation doit se payer ; la gestion bureaucratique aussi. C'est de Russie qu'est venue la mode de l'économie dirigée. Kravchenko dit quelque part qu'on a donné ce nom à une absence complète de direction. Il doit être possible de sortir du libéralisme capitaliste sans tomber obligatoirement dans le bureaucratisme d'Etat ; du moins c'est ce qu'on nous avait appris.

La classe ouvrière russe vivrait mieux que du temps des tsars. Ce n'est pas l'avis du père de Kravchenko, l'ouvrier mécanicien de 1905, un socialiste russe qui connut la prison et l'exil. A propos du père de Kravchenko, une remarque au camarade qui a rendu compte de ce livre dans le « Libertaire ». Il en fait un libertaire : Nulle part dans le livre il n'en est question ; partout il est présenté comme un socialiste, un socialiste sans parti, mais un socialiste. C'est qu'autrefois le socialisme ne se foutait pas de la liberté et qu'il ne signifiait pas les travaux forcés pour la classe ouvrière. Aujourd'hui encore, espérons-le, il signifie autre chose pour beaucoup.

Ecoutez le père de Kravchenko parler à son fils :
— Je me demande, Vitia, si tu n'as pas perdu tout sentiment de solidarité vis-à-vis des gens du commun, ... si tu n'es pas aussi content que les autres bureaucrates d'être devenu l'un des patrons du malheureux peuple russe ?

— Les ouvriers, je suppose, vivent maintenant beaucoup plus heureux que sous les tsars ?

— Pourquoi te mentir à toi-même, Vitia ? Ne te

souviens-tu donc plus de la vie que tu menais chez grand-père, ou chez nous, quand tu étais enfant ? Nous n'étions certes pas bien riches, mais nous ne manquions jamais de pain, de lait ou de vêtements de première nécessité... L'existence que nous menions alors, si on la compare à ce qu'est la vie actuelle d'une famille d'ouvriers, semble presque opulente.

« ...Les salaires ont été multipliés par trois ou par cinq et l'on crie bien haut que c'est là un grand progrès économique ; mais le coût de la vie, pendant ce même laps de temps, s'est multiplié par quarante ou par cinquante, de sorte que le même serrurier, qui arrivait à vivre convenablement avec 50 roubles, vit maintenant comme un malheureux avec un salaire quatre fois plus élevé.

« ...Le travailleur sous-alimenté se moque éperdument de savoir si c'est un simple particulier qui l'exploite, ou si c'est l'Etat, et lorsqu'on le traîne en prison ou qu'on l'envoie en exil, c'est pour lui une bien mince consolation que de se dire qu'on le fait en son propre nom.

« ...Crois-moi, nous nous débrouillons beaucoup plus facilement naguère avec nos cent mille employeurs capitalistes que nous ne le faisons aujourd'hui avec notre unique patron, l'Etat. Et pourquoi cela ? Parce que l'Etat dispose, avec son armée et sa police secrète, d'un pouvoir pratiquement illimité. Toute ma vie, j'ai combattu le capitalisme et je suis demeuré son ennemi, mais de là à crier « hourrah ! » devant votre socialisme policier il y a loin... »

A un autre moment, le père de Kravchenko lui dit :

« Crois-moi l'Okhrana tsariste était une institution philanthropique comparée au N. K. V. D. »

Un tas de faits dans le livre prouvent que ce n'est pas là une boutade mais une sinistre vérité.

Comment apparaissent aux yeux de Kravchenko les syndicats russes ? Là encore il pense comme son père : « Que sont-ils au fond, nos syndicats, sinon de nouveaux instruments inventés par le gouvernement pour nous imposer ses décisions et tirer de nous davantage de travail ? »

Les fonctionnaires des syndicats, d'un rang au-dessous des fonctionnaires du parti, ne peuvent, comme Starotsine, le président du syndicat de l'usine de Nikopol, ouvrir la bouche sans l'autorisation du parti. C'est Starotsine qui fera accepter l'augmentation des normes et placardera des affiches contre les ouvriers coupables de ne pas atteindre ces normes.

Quand on établit la conscription industrielle des enfants, qui place-t-on à la tête de cette nouvelle institution ? « Par une espèce d'ironie macabre et comme pour accentuer le caractère réglementaire de l'institution », c'est Chvernik, grand chef des syndicats ouvriers.

Sous le poids de la tyrannie étatique et policière, la classe ouvrière russe demeure-t-elle absolument passive et sans le moindre espoir ? On se le demande avec angoisse. Je me le demanderai moins désormais, maintenant que je sais qu'il y a dans les usines russes des millions de Kiriushkine et sans doute autant de ces paysans dont les qualités humaines luisent dans divers chapitres du Kravchenko. Un jour ou l'autre, l'heure de ces hommes reviendra.

Evidemment quelque Utkine ricanerait fort devant pareille idée. Aussi fort qu'il le faisait lorsque Kravchenko lui demandait si tel fait ne serait pas interprété comme un signe du retour à l'impérialisme russe.

— Qui donc se préoccupe encore de ce que pensent quelques idiots de chez nous ou de l'étranger ?

• Lénine vivant, Lénine non momifié, serait sûrement de ces idiots.

Nous sommes évidemment du nombre. Avec nos

frères idiots de Russie et ceux de tous les pays de la terre nous formerions sans conteste la véritable Internationale communiste de 1947. A quand le nouveau Zimmerwald ?

Nous poussons même la folie jusqu'à penser que nous vaincrons un jour et le capitalisme et le fascisme rouge. Ce jour-là le camarade Utkine sera condamné à travailler à l'usine côte à côte avec notre ami Kiriushkine.

On aura beau faire, un témoignage comme celui de Kravchenko ne pourra pas être escamoté ni enterré. Serge Karsky peut se permettre d'écrire (« Combat », 28 août), que « M. Kravchenko ne nous fera pas croire que les maîtres du régime s'exterminent les uns les autres avec une telle facilité ». Il n'a jamais entendu parler de certains procès ? Il ne sait pas ce que sont devenus 99 sur 100 des hommes qui entouraient Lénine et Trotsky en 1917 ?

André Pierre peut dire dans le « Monde » (25 juillet) qu'il n'aime pas la race des apostats et des renégats. Ce monsieur ne doit guère s'aimer, lui qui, rédacteur autrefois à l'« Humanité » a fait carrière au « Temps », puis au « Monde ». Il veut bien reconnaître que l'ouvrage de Kravchenko constitue un document de premier ordre. Il s'en prend seulement à « ses inadmissibles conclusions qui voudraient nous ramener à l'époque néfaste de l'intervention étrangère ». Il va même jusqu'à conclure : « Cet implacable réquisitoire risque fort d'exaspérer les passions politiques, et il est douteux qu'il opère des conversions parmi les communistes. Il est même à craindre que par ses conclusions il ne serve la propagande communiste aux Etats-Unis et en Europe ». Le bon apôtre ! Il peut chasser ses craintes. Les passions politiques seront peut-être exaspérées, mais ce ne sera pas la faute de tel ou tel livre. Ce sera le fait de l'extension du nouveau totalitarisme. André Pierre n'entend pas un bruit de bottes ? Staline a enfilé celles de Hitler et il avance en Europe. Certes, il se trouve en Russie des gens pour écrire que c'est Truman qui réincarne Hitler. Il y a de quoi pouffer. S'ils disaient ce qu'ils pensent au fond d'eux-mêmes ils seraient les premiers à déclarer que Staline non seulement égale Hitler mais qu'il le dépasse. Quant à l'époque néfaste de l'intervention étrangère nous y sommes ramenés en effet. Seulement les rôles sont renversés. Ce n'est plus Poincaré et Lloyd George qui interviennent en Russie. C'est Staline qui veut une Russie débordant de tous côtés, empêchant la paix de se faire, disant tout haut que les Anglo-Saxons seront bientôt chassés d'Europe, que les troupes russes seront avant deux ans à Londres, préparant matériellement et moralement la troisième guerre mondiale.

Ce n'est pas là l'objet du livre de Kravchenko. Six cents pages sur six cent trente-huit sont consacrées à montrer telle qu'elle est la situation en Russie. Voilà son objet. Son mérite tient précisément à ce qu'après sa lecture il n'est plus possible de penser que la Russie est le pays où le socialisme a trouvé son accomplissement comme n'ont pas honte de le dire les Frachon et les Thorez de France et les Pieck d'Allemagne.

Quand Fajon ose dire : « Prenons la résolution de mériter l'épithète de stalinjens », nous avons bien le droit — et même le devoir — de répliquer : Savez-vous bien tout ce que cela signifie ? Est-ce bien cela que vous prenez pour du communisme ou pour du socialisme ? Est-ce bien cela que vous voulez installer en France ?

Je suis sûr que la plupart de ceux qui se croient communistes — je ne parle pas de ceux qui se disent tels — sont odieusement trompés. Il s'agit de les détromper. Ce n'est pas une petite tâche ni une tâche facile. C'est une tâche nécessaire et urgente. C'est

pourquoi je demande à chacun de nos amis de lire « J'ai choisi la liberté ». Et de le faire lire autour d'eux, par ceux qui ne savent pas sur quel pied se poser, par ceux plus encore qui sont aveuglés. Frachon ou Henaff ne le liront pas, c'est probable, mais qu'on invite, de syndicat en syndicat, les militants de base à le faire. Qu'an le mette sous les yeux de tel ou

tel homme qui eut son temps de lucidité. Je voudrais bien savoir ce qu'en dirait un Renaud Jean et s'il envisagerait de gaité de cœur pareil sort pour la paysannerie française. Ou bien encore un Wallon ou un Joliot-Curie si la basse flatterie dont ils sont l'objet ne leur a pas troublé la tête.

Pierre MONATTE

Un testament de Léon Trotsky ?

On connaît l'histoire du « testament » de Lénine. Il s'agissait là, en réalité, d'un document qui résumait très bien les appréhensions d'un révolutionnaire sentant son impuissance devant une situation sans issue. Une situation due à des données objectives et, en grande partie, à une gestion bureaucratique dont il était l'un des responsables. A l'heure de la mort, Lénine jetait un cri d'alarme pour essayer de conjurer une évolution dangereuse de la Révolution russe.

Y aurait-il un « testament » de Léon Trotsky ? Gilles Martinet, dans un article de la **Revue Internationale** cite un texte que Trotsky aurait écrit le 25 septembre 1939, c'est-à-dire au début de la deuxième guerre mondiale. Avant de le faire connaître à nos lecteurs, pour en souligner toute l'importance, il ne nous semble pas sans intérêt de dire quelques mots concernant la **Revue Internationale**.

Ses collaborateurs principaux sont en général d'anciens adeptes de la IV^e Internationale. Cela n'est pas un reproche, mais une constatation. Lorsque parut, au lendemain de la défaite allemande, le premier numéro de cette publication, nous fûmes quelques-uns à penser qu'une revue indépendante, tournée vers les questions théoriques essentielles, suffisamment libre pour quitter les chemins battus d'une pensée devenue stérile, et pour repenser le monde en fonction des expériences passées, serait d'un intérêt incontestable.

En effet, quelques-uns des articles publiés étaient dignes d'intérêt, même quand ils ne révélaient rien du tout. Ce qui comptait pour nous, c'était l'attitude non conformiste de cette revue qui disait, parfois, la vérité alors que tant d'autres continuaient leur fonction de baurreurs de crâne. Nous avons très bien compris aussi que les éditeurs de la **Revue Internationale** n'aient pas éprouvé le besoin de prendre position en ce qui concerne l'actualité politique. D'abord, cela n'était pas simple, et il fallait un certain recul ; ensuite, n'est-il pas plus raisonnable de trouver d'abord les lacunes dans le domaine théorique, quitte à en tirer les conclusions qui s'imposent ? Cela aurait formé une tâche tout à fait honorable pour des intellectuels.

Mais l'équipe des Martinet, Naville et Bettelheim nous a déçus. Ce dernier essai, depuis quelque temps, de revaloriser la réalité russe, cherchant à prouver, avec des citations empruntées à... Marx, que si le « socialisme » en U. R. S. S. n'est pas parfait, il est en train de le devenir ; les quelques « taches » bureaucratiques sont, d'abord, historiquement fatales ; puis elles finiront bien par disparaître un jour. En réfléchissant sur cette conception développée dans le N^o 16 de la **Revue Internationale**, nous avons eu la sensation désagréable qu'un esprit se prétendant libre était en train de donner un coup d'épaule aux totalitaires de Staline.

La chose devient absolument nette avec le N^o 17,

le dernier numéro, lorsqu'on lit le travail de Gilles Martinet, auquel nous nous référons au début de cet article, et dans lequel est cité le « testament » de Trotsky.

A mon avis, Gilles Martinet a complètement raison, lorsqu'il insiste sur les positions ambiguës que le trotskysme a défendues depuis le début de son existence. Il n'est pas possible, dans une lutte qui a comme enjeu l'existence du genre humain, d'être l'opposition obéissante de Sa Majesté Staline. C'était, en effet, la position du trotskysme, et elle l'est toujours dans la mesure où elle défend intégralement la conception du léninisme, qui a normalement abouti à la monstruosité stalinienne, et l'U. R. S. S., dont les intérêts sont organiquement opposés à ceux de la classe ouvrière.

Gilles Martinet a donc raison quant aux trotskystes, dont la peur d'être conséquents frise le ridicule. Mais lui, qui est logique avec lui-même, adopte les thèses de Moscou. Cela dit, nous saurons à l'avenir être vigilants envers une marchandise d'un caractère bien défini, qui n'ose pas dire son vrai nom.

Mais revenons au « testament » de Trotsky. Gilles Martinet nous cite un texte que les trotskystes français n'ont pas publié jusqu'ici. Est-ce un hasard ? Le voici :

« La deuxième guerre mondiale a commencé. Elle établit d'une manière irréfutable le fait que la société ne peut vivre plus longtemps sur la base du capitalisme. Elle saumet en même temps le prolétariat à une nouvelle et peut-être décisive épreuve.

Si cette guerre provoque, comme nous le croyons fermement, une révolution prolétarienne, elle conduira inévitablement au renversement de la bureaucratie en U. R. S. S. et à la régénération de la démocratie soviétique sur une base économique et culturelle beaucoup plus élevée qu'en 1918. Dans ce cas, la question de savoir si la bureaucratie stalinienne était une « classe » ou une excroissance sur l'Etat ouvrier sera automatiquement résolue. Il deviendra clair pour chacun que dans le processus de développement de la révolution mondiale, la bureaucratie soviétique était seulement une rechute épisodique.

Si, par contre, il est admis, de quelque manière que ce soit, que la présente guerre ne provoquera aucune révolution mais un déclin du prolétariat, alors il reste une autre issue : la décadence ultérieure du capitalisme de monopole, sa fusion ultérieure avec l'Etat et la substitution à la démocratie partout où elle subsiste encore d'un régime totalitaire. L'incapacité du prolétariat à prendre dans ses mains la direction de la société peut réellement conduire dans ces conditions à un développement d'une nouvelle classe exploiteuse à partir de la bureaucratie fasciste bonapartiste. Cela serait, selon toutes

les indications que nous avons, un régime de déclin, annonçant le déclin de la civilisation.

Un semblable résultat peut apparaître dans le cas où le prolétariat des pays capitalistes avancés, ayant conquis le pouvoir, se révélerait incapable de le tenir et l'abandonnerait, comme en U. R. S. S., à une bureaucratie privilégiée. **Nous serons ainsi contraints de reconnaître que la dégénérescence bureaucratique a ses fondements non dans l'état arriéré du pays et dans son entourage impérialiste, mais dans l'incapacité congénitale du prolétariat à devenir une classe dirigeante.** Aussi serait-il nécessaire d'établir rétrospectivement que, dans ses traits essentiels, l'U. R. S. S. d'aujourd'hui était le pré-curseur d'un nouveau régime d'exploitation à l'échelle internationale. »

Un peu plus loin, Tratsky ajoute que si ces sombres perspectives se réalisaient, « nous aurons sans doute à passer la question de la **révision de notre conception de l'époque présente et de ses forces dirigeantes.** Dans ce cas, il ne sera pas question de caller sur l'U. R. S. S. ou sur la bande stalinienne une étiquette soalaire, mais de réévaluer la perspective historique mondiale pour les prochaines décades, **si ce n'est pour les prochains siècles :** sommes-nous entrés dans la période de la révolution sociale et de la société socialiste ou, au contraire, dans la période de la société déclinante de la bureaucratie totalitaire. ? »

Ailleurs encore, il précise : « Si le prolétariat international se mantrait incapable de devenir le maître de la société, cela signifierait l'effondrement de tout espoir d'une révolution socialiste, car il est impossible d'attendre des conditions plus favorables pour cette révolution ».

Personne ne pourra nier l'importance de ce texte. Trotsky admet, pour le cas où le prolétariat ne sortirait pas victorieux de cette guerre, un **changement de structure** du capitalisme, c'est-à-dire une sorte de capitalisme d'Etat, qui aboutirait à l'avènement d'une « nouvelle classe exploitatrice » (voir Burnham !) — On pourrait se demander pour quelle raison Trotsky n'a pas vu plus tôt l'existence en Russie d'un fait qui n'a subi qu'un renforcement QUANTITATIF par la guerre.

Il est intéressant, d'autre part, de voir — et l'exemple de Trotsky vaut pour mille autres — que l'optimisme injustifié aboutit inévitablement à un pessimisme aussi funeste. Autrement, comment concevoir une théorie qui laisse supposer « l'incapacité congénitale » de la classe ouvrière à devenir une classe dirigeante ? Cette pensée ultime de Trotsky n'est compréhensible qu'en fonction de l'attitude d'un homme qui se sentait lié — entièrement, personnellement — à l'œuvre construite en Russie, œuvre dans laquelle il fallait, bon gré mal gré, constater la faillite, et en dehors de laquelle il n'y avait, pour lui, aucun salut.

La teneur de ce texte de Trotsky rappelle étrangement l'analyse de James Burnham. Certes, Léon Trotsky, qui fut durant sa vie entière un révolutionnaire auquel nous devons notre hommage, a écrit ce texte en l'accompagnant du mot : « si... » Mais le fait même qu'il a eu cette vision démontre qu'il voyait plus loin que ceux qui prétendent suivre son enseignement sans voir la réalité changeante et à plus forte raison plus loin que les Bettelheim et les Martinet qui essaient d'embellir le visage hideux de la Russie stalinienne, en se référant à... Marx.

G. SARDET.

Parmi nos lettres

Classe paysanne : bonne clientèle électorale

Le camarade Chevrollier, d'Angers, nous adresse ces trop justes remarques :

Je viens de prendre connaissance par la presse que le bureau confédéral a protesté contre l'augmentation du prix du lait et du beurre : « les trusts du lait, indique-t-il, étant les principaux bénéficiaires de cette hausse ».

Il est bien évident qu'il existe des trusts du lait. Mais pourquoi l'organisme directeur d'une organisation groupant plus de cinq millions de travailleurs, dont l'autorité sur ce monde de travail est certaine, prend-il des résolutions ayant pour effet d'induire en erreur ces travailleurs ? Car en l'occurrence les principaux bénéficiaires sont les producteurs. Comme on peut le voir par les chiffres ci-après : les marges bénéficiaires ont considérablement diminué en valeur relative, ce qui est normal d'ailleurs ; mais la classe paysanne est une clientèle électorale à ménager pour le parti communiste. Tant pis si la classe ouvrière doit en crever.

Voici pour le lait et pour le beurre quelques chiffres comparatifs.

LAIT : septembre 1947 :

Prix à la production sur la base de
34 gr. de matières grasses 15, »
0 fr. 32 cent. par gramme de matières en plus ; moyenne constatée à Angers 37 gr. (3 gr. à 32 cent.) 0.96 cent.

Prix du lait production - 15.96
Marge de ramassage 1.60
Pasteurisation (dont 0.40 pour l'investissement obligatoire de matériel moderne) 1.10
Frais généraux (3 p. 100 du prix départ usine) 0.55
Caisse nationale de péréquation .. 0.20
Transport et livraison de l'usine au détaillant 0.84
Caisse de compensation pour le lait des nourrissons 0.15

PRIX DE GROS 20.40
Marge de détail 1.60

PRIX DE LAIT A LA CONSOMMATION 22, »

Septembre 1939 Septembre 1947 Coefficient d'augmentation

LAIT **CONSOMMATION**
1.80 22, » 12.22

PRODUCTION (ramassage)
1, » 15.96 15.96

En pratique les laiteries arrondront à 16 fr., ce qui donne le coefficient 16.

BEURRE EN MOTTES

Départ laiterie 312.70
Taxe de transaction 3.15
Transport 2.20
Freinte 1.55

319.60
Marge de gros 10, »

329.60
Marge détail 25, »

354.60

Plus taxe locale = 360, »

18 août 1939	Septembre 1947	Coefficient d'augmentation
Depart laiterie		
24, »	312,70	13,02
Consommation		
32, »	360, »	11,25

(Tenir compte toutefois de ce qu'il aurait été préférable d'avoir les prix de septembre 1939 pour faire une comparaison normale. Je n'ai pu trouver que ceux d'août).

Les raisons de la grève des postiers

Quelques remarques à propos de l'article d'Henriette Brissac sur les postiers. L'a-

mie de province qui nous écrit aurait souhaité voir davantage expliquer la réaction de la base, à côté des luttes entre militants et entre organisations :

Je crois, à en juger par ce qui s'est passé ici, que ce mouvement a été spontané et a continué parce que tout le monde en avait marre : 1° de travailler pour des clopinettes ; 2° de se faire engueuler par un public mal servi ; 3° de subir des compressions de personnel de plus en plus importantes ; 4° de voir les postiers considérés comme le plus menu fretin parmi les fonctionnaires.

A remarquer que pour le moment la situation est sensiblement la même et qu'un rien suffirait pour mettre le feu aux poudres.

Le syndicalisme en Afrique équatoriale

Notre vieux camarade Gamache nous écrit de Brazzaville sa joie de revoir la R.P. et nous donne quel-

ques renseignements rapides sur la situation syndicale en Afrique noire. Il devrait bien faire mieux. Personne n'a son expérience et n'est plus à même de nous faire connaître exactement ce qui existe et ce qui se prépare là-bas.

Au moment où la C. G. T. est en train de tuer le véritable syndicalisme -- même ici -- la réapparition de la « R. P. » ne peut que donner du courage à ceux qui ont connu le syndicalisme tel qu'il doit être.

Ici, en A. E. F., on ne peut que difficilement parler de syndicalisme. Les fonctionnaires européens sont, pour la plupart, rassemblés dans la Section de l'A. E. F. de l'E. G. F. F., il y a des Sections locales des syndratis métropolitains : Enseignement (Syndicat national), tons adhérents à l'U. G. F. F. Les cheminots (chemin de fer « Congo-Océan ») ont leur syndicat. Sauf l'enseignement et les aides de santé, qui ont « essayé » le syndicat mixte (Européens et autochtones), les autres corporations n'ont pas encore réussi à mettre sur pied des organisations mixtes.

Lors de son passage à Brazzaville, Tollet a donné des instructions pour la formation d'une Union des syndicats du Moyen-Congo., qui attend toujours sa création.

En dehors des fonctionnaires européens, quelques fonctionnaires autochtones ont essayé de former des syndicats, mais très peu fonctionnent ou très difficilement ; la difficulté est le recouvrement des cotisations.

En ce qui concerne les non-fonctionnaires, chez les Européens, pour n'en citer aucune organisation syndicale. Chez les autochtones : des syndicats qui « tirotent ».

Au Gabon, une Union locale des syndicats, qui est tout bien que mal.

En Oubangui-Chari, pas mal de petits syndicats autochtones.

Au Tchad, encore rien...

Partout, il faudrait des Européens dévoués, au courant de la question syndicale, connaissant le Noir, l'aimant surtout et, de ce fait, pouvant le guider, le conseiller.

Il ne suffit pas à un militant de la C. G. T., ne connaissant rien du pays, arrivant ici par avion, y restant deux ou trois jours, de décider, sans écouter ceux qui pourraient utilement le renseigner.

Il faut connaître ces populations, qui sont encore peu aptes à démêler du jour au lendemain (c'est le cas en A. E. F.) leurs véritables intérêts professionnels des idéologies inspirées du stalinisme. Notre syndicalisme, en A. E. F., doit -- pour l'autochtone -- être constructif, être à même d'inspirer des réformes vraiment réalisables et fécondes et elles ne manquent pas ici.

Syndicaliste de 1913, ayant bientôt vingt-huit années de ce pays, je pense être à même de savoir ce qu'il faut aux autochtones.

Que devient l'I.T.F. ?

Dans le *Rail syndicaliste* de juillet, A. Latond expose la situation faite à l'I.T.F., le Secrétariat international des Transports, dont Fimmen fut longtemps le secrétaire :

Un des points de discussion (dans la Fédération Syndicale Mondiale), fut la disparition des secrétariats professionnels mondiaux. Dans l'ancienne Internationale, ces secrétariats (correspondant à nos fédérations d'industrie) jouaient un rôle prépondérant. Non seulement ils bénéficiaient d'une large autonomie pour l'étude des questions professionnelles à l'échelle internationale mais leur influence dans la gestion et la marche des organismes directeurs de l'Internationale était importante.

Le plus célèbre de ces secrétariats était certainement l'I.T.F. (International Transportworkers' Federation) groupant cheminots, marins, aviateurs, dockers, ouvriers des transports. Son action fut déterminante pour l'aboutissement d'importantes revendications. Les liaisons entre les membres, l'étude solide des revendications, son organisation puissante et son ancienneté peuvent être considérées comme les éléments les plus certains de son autorité et de son rayonnement.

Nous ne voulons pas analyser ici les raisons poussant certaines centrales et plus spécialement celle de l'U. R. S. S., à la disparition de l'I. T. F. Mais nous affirmons que l'expérience passée comme les nécessités de l'avenir exigent, dans l'intérêt des travailleurs, le maintien de l'I. T. F.

C'est aussi l'opinion de nos camarades de Grande-Bretagne, de Suède, de Norvège, du Danemark, de Belgique, de Luxembourg, de Suisse, de l'Espagne libre, etc... Aussi ont-ils remis en marche l'I. T. F. dont les secrétaires sont le Hollandais Odenbroëck et le Belge Tofahrn. D'importants congrès ont été tenus. Lors du dernier, en mars à Bruxelles, la France n'était plus représentée, ce qui causa une profonde surprise.

Remarquons que les cheminots français n'ont pas été consultés sur ce retrait. Mais le fond du problème n'est pas là. La F. S. M. ne saurait être un mouvement politisé à l'intérieur duquel sont transportées les luttes d'influence opposant les impérialismes mondiaux. Elle ne doit pas être, ce que l'on voudrait qu'elle soit : le super-instrument permettant à un pays, par suite de la prépondérance politique, prise par le parti communiste dans les mouvements syndicalistes nationaux, de peser au nom de la classe ouvrière mondiale sur la politique des Etats, au mépris et des intérêts nationaux et des intérêts ouvriers.

Pour l'heure, nous marquons notre attachement à la formule de l'I. T. F. Elle permet une étude féconde et comparative des conditions de vie et de travail dans les différents pays ; elle permet d'examiner les modalités des progrès techniques et leur répercussion sur le mode de vie du travailleur et de sa famille. S'adressant à des hommes d'un même métier, elle réalise une compréhension rapide et optimale, en même temps qu'elle développe une étroite solidarité. Elle s'élève au-dessus des abstractions spéculatives pour résoudre des problèmes concrets.

Nous marquons notre attachement à l'I. T. F. car c'est la forme du syndicalisme international qui nous achemine par-dessus les frontières, en marge des gouvernements, vers la véritable coopération ouvrière.

Notes d'Economie et de Politique

MORT DE GUSTAVE MATHIEU TERRORISME ET BAISSÉ DES PRIX

Nous avons appris récemment la mort, survenue il y a quelques mois, à Guise, son pays natal, de Gustave Mathieu. Mathieu était, à notre connaissance, le dernier survivant des complices de Ravachol.

On se rappelle les faits. Lors du second premier mai, en 1891, en même temps que neuf ouvriers et ouvrières étaient tués par la troupe à Fourmies, la police, à Clichy, prenait violemment à partie des manifestants qui s'étaient réfugiés dans un bar et finissait, après une vigoureuse résistance de leur part, par s'emparer de trois d'entre eux, Decamp, Dardare et Léveillé. Elle les soumet à la torture, puis, finalement les livre à la « justice ». Ils passent aux assises ; l'avocat général Bulot requiert et demande contre ces manifestants, à peine remis des blessures que les brutes déchainées de « l'ordre » leur ont infligées, la peine de mort.

Mais un homme assistait à leur procès, un homme peu connu dans le mouvement ouvrier, un isolé : Ravachol. Il a entendu le réquisitoire ; il sort outré. Il décide de venger les trois victimes de la police et de la magistrature.

Et ce sont alors les bombes portées au domicile de Benoit, le président des assises, et de Bulot, le procureur. Le rôle de Gustave Mathieu, un ami de Ravachol, fut de reconnaître les lieux, de situer exactement quel était l'appartement occupé par Bulot dans l'immeuble de la rue de Clichy et le point où la bombe pourrait être facilement déposée.

L'attentat de Ravachol déclencha toute la série des attentats anarchistes qui devaient, presque sans interruption, se succéder jusqu'en 1894 et dont les principaux furent illustrés par les noms de Vaillant, Emile Henry et Caserio.

Quant à Mathieu, dénoncé par la presse comme un ami de Ravachol, il avait gagné la Belgique d'abord, puis l'Angleterre. Cependant, aucune preuve de sa participation aux attentats n'ayant pu être fournie, un non-lieu intervenait à son égard. Il ne revint cependant pas en France. Un autre complice de Ravachol, un tout jeune homme, Simon, dit Biscuit, avait été arrêté et condamné aux travaux forcés à perpétuité. Un anarchiste belge proposa à Mathieu de se livrer avec lui à des opérations de cambriolage afin de pouvoir rassembler l'argent qui permettrait de faire évader Simon. Et c'est ainsi que Mathieu, fils d'un ouvrier du fameux Familistère de Guise et qui avait lui-même, dans sa prime jeunesse, travaillé au Familistère, devint cambrioleur en Belgique.

Il devait bientôt être pris et condamné à cinq ans. Ces cinq ans, m'a-t-il dit, furent les plus heureux de sa vie. Il les fit dans la prison de la vieille ville cléricale de Louvain. Les curés étaient les grands maîtres de la prison. Cet anarchiste, qui s'était, de gaieté de cœur, exposé à tous les périls d'une vie illégale dans l'espoir de sauver du bagne l'un de ses camarades, excita leur curiosité, et peut-être, dans une certaine mesure, leur sympathie. Ils voyaient en lui sans doute une « âme à sauver », un esprit à conquérir. Toujours est-il que Mathieu fut exempté de travail et qu'on mit une riche bibliothèque à sa disposition. C'est là qu'il s'instruisit. L'ouvrage qui paraît l'avoir le plus frappé fut celui de Taine sur les « Origines de la France contemporaine ».

Mais sa peine achevée, Mathieu sortait de prison aussi anarchiste qu'il y était entré, et pourvu, en outre, de tout un bagage intellectuel.

Cependant le temps avait passé ; Simon avait été tué à la Guyane par les gardiens au cours d'une révolte de forçats et le temps était fini de la « sainte dynamite ». Mathieu fit alors le camelot ; il vendit de la lingerie sur les marchés, d'abord à Paris, puis dans la région de Guise où il s'assura une clientèle sérieuse et solide grâce à la qualité de ses produits et à son honnêteté commerciale. On savait qu'avec lui on ne risquait pas d'être roulé. La guerre et l'âge (il avait à sa mort tout près de 80 ans) avaient ralenti son activité ; il utilisait ses loisirs, nous disait-il, à relire les anciens numéros de la R. P. dont il fut l'un des plus fidèles abonnés et il mourut entouré — ceci pour une fois n'est pas une formule banale — de l'estime, presque de la vénération, de ses concitoyens qui l'auraient sans hésiter porté à la mairie de Guise, s'il l'avait voulu.

La mort de ce survivant d'une époque héroïque nous incite à nous interroger sur la signification historique de cette période. L'héroïsme, lui aussi, est susceptible d'explications.

Les soi-disant historiens du mouvement ouvrier laissent généralement de côté tous les actes de terrorisme. La bombe de Ravachol ou le poignard de Caserio paraissent à ces gens bien pensants n'avoir aucun rapport avec le mouvement ouvrier. C'est là faire preuve d'une incompréhension historique totale. Non seulement le mouvement anarchiste des années 1890 a joué un rôle essentiel dans la formation du syndicalisme révolutionnaire des années 1900 mais il fut presque à lui seul tout le mouvement ouvrier, parce qu'il en était alors la seule expression possible.

Il joua un rôle dans la formation du syndicalisme révolutionnaire parce qu'il lui fournit un bon nombre de militants, et non des moindres, Emile Pouget par exemple, mais plus encore parce qu'il lui fournit les sentiments qui furent à la base de son idéologie : un sentiment de révolte totale contre l'ordre établi, le désir d'une scission radicale de la classe dirigeante et du prolétariat. C'est l'éclat des bombes des années 1890 qui mit fin aux illusions de communion nationale et de solidarité républicaine qui avaient pris naissance en 1789, et que ni les journées de Juin 1848 ni celles de Mai 1871 n'avaient complètement fait disparaître. Il joua son rôle enfin parce que tout mouvement social sérieux a besoin de s'appuyer sur une tradition épique et qu'il fournit au mouvement ouvrier une épopée. Epopée qui, malheureusement, n'a pas été écrite, qui n'a trouvé ni son Homère ni son Michelet, et dont l'influence, en conséquence, fut limitée dans le temps.

Le terrorisme était, d'autre part, la seule expression possible du mouvement ouvrier, parce qu'il était la seule forme de réaction qu'avait alors à sa disposition la classe ouvrière pour s'opposer à l'exploitation dont elle est victime.

Certaine école voit comme le facteur déterminant de l'histoire la variation des prix. Sous cette forme cela est manifestement inexact. Ce sont les transformations de la technique, et non la hausse ou la baisse des prix, qui fixent les grandes lignes selon lesquelles se déroule l'histoire. En revanche, ce qui est vrai c'est que le rythme selon lequel l'histoire suit ces lignes directrices et les formes de détail que ces lignes revêtent dépendent des variations de prix, ou, tout au moins, varient avec elles.

Nous avons appelé maintes fois l'attention sur

le fait que les périodes de hausse des prix étaient favorables à la lutte ouvrière, que le prolétariat pouvait, avec beaucoup moins de difficultés, élever son niveau de vie en période de hausse des prix (c'est-à-dire de suractivité économique) qu'en période de baisse des prix (c'est-à-dire de morosme économique). Or les années 1890 marquent le dernier moment d'une longue période de baisse des prix qui commence après 1870. Dans ces périodes de baisse, la classe ouvrière n'a guère qu'une alternative : la résignation et le dépérissement progressif, ou bien la révolte du désespoir. En 1890 les héros de la classe ouvrière choisissent la révolte du désespoir. Devant une vie qui devenait chaque jour de plus en plus impossible, ils préférèrent en sortir « en faisant claquer la porte », selon l'expression même d'Émile Henry (1) et ils semèrent ainsi le semence qui devait germer quelques années plus tard, dès que les circonstances devinrent plus favorables, c'est-à-dire dès que les prix recommencèrent à monter.

LA DERNIÈRE CROISADE OU LA MAISON EST À MOI, C'EST À VOUS D'EN SORTIR

Le sort de la Palestine qui est en train de se décider à l'O. N. U. est particulièrement intéressant du fait qu'il met aux prises, si l'on peut dire, la clôture d'une époque et le début d'une autre.

La colonisation de la Palestine par les Européens de religion juive est la dernière conquête coloniale de l'Europe, et elle coïncide avec les débuts de la dislocation du colonialisme européen. D'où les inextricables difficultés qu'elle rencontre, les contradictions extraordinaires dans lesquelles elle se débat.

L'expansionnisme européen a débuté avec les premières croisades, les croisades chrétiennes ou XI^e siècle ; il s'achève avec cette dernière croisade, la croisade juive. Elles revêtent la même forme : elles basent leur droit sur la religion. Les Croisés du moyen âge prétendaient avoir droit à Jérusalem, parce que le Jésus qui est leur dieu y avait été crucifié ; les sionistes d'aujourd'hui entendent s'emparer de la Palestine parce que les livres saints qu'ils révèrent y ont été écrits. Revendication aussi justifiée dans un cas que dans l'autre !

Mais les raisons idéologiques ne sont jamais que des prétextes. Les croisades ont été, en fait, une immense contre-invasion qui a mis définitivement fin à cette énorme poussée vers l'Occident des peuples de l'Orient, qui commença au troisième siècle de notre ère avec les premières grandes invasions germaniques et qui s'achève, cinq siècles plus tard, avec l'invasion islamique. Les croisades chrétiennes sont le début de cette formidable expansion de la civilisation et des peuples de l'Occident qui, après avoir pris, au moyen âge, la forme d'une poussée de proche en proche vers l'Est européen, prendra la forme coloniale à partir du XVI^e siècle et s'étendra sur tous les continents.

La croisade juive est, elle, le produit d'un dernier

(1) On découvre déjà ce sentiment, parfaitement exprimé, dans la déclaration de Decamp à son procès : « J'ai voulu sauver ma vie et ma liberté que menaçaient vos agents ivres d'alcool. J'ai quatre enfants à nourrir, mais maintenant vous pouvez me guillotiner, j'aime mieux ça ; j'en ai assez de vos bagnes et de vos prisons. Qu'on coupe ma tête, je la porterai haut sur l'échafaud, car je suis un honnête homme. Je ne la défends pas, je la livre... » (Varenes, de Ravachol à Caserio).

effort d'expansion de la puissance coloniale européenne type : l'Angleterre. Le sionisme est une création de Balfour, ministre de l'Empire britannique. Lorsque la guerre de 1914 prend fin, le vent n'est plus, aux conquêtes coloniales. Pour des raisons faciles à déceler : l'Amérique, qui vient de faire une entrée sensationnelle sur la scène de la politique mondiale, y est hostile ; d'autre part, et surtout, les peuples coloniaux commencent sérieusement à vouloir secouer le joug qui leur est imposé. La plus grande prudence s'impose donc ; on ne peut s'assurer une nouvelle colonie que par des voies détournées. C'est pourquoi ces messieurs du Foreign Office qui n'ont jamais cessé de vouloir prendre pied en Arabie ont l'idée de s'installer en Palestine par personne interposée. Une quinzaine d'années auparavant un Juif a lancé l'idée que les Juifs ont des « droits » sur la Palestine, que la Palestine est leur « patrie ». Prétention absurde ! Absurde, parce que non seulement les hommes qui pratiquent aujourd'hui la religion juive ne sont en rien les descendants des anciens Hébreux, ainsi que le démontrent tous les faits anthropologiques et ainsi que l'ont proclamé tous les historiens sérieux, qu'ils soient juifs comme Théodore Reinach ou « aryens » comme Renan, mais parce que, même s'ils étaient les descendants des Hébreux, les Juifs modernes n'auraient pas plus le droit de devenir les maîtres de la Palestine, qui n'est plus un État juif depuis deux mille ans, que les Bretons et les Irlandais n'ont le droit de revendiquer le gouvernement de la France et de l'Angleterre sous le prétexte qu'il y a deux mille ans ces deux pays étaient entièrement habités par des Celtes.

Aussi le sionisme n'a-t-il encore groupé en 1914, chez les Juifs mêmes, qu'un très petit nombre de partisans ; il est combattu par l'immense majorité des Juifs. Cependant, de ce mouvement insignifiant Balfour décide de se servir. Il proclame la légitimité de ses revendications et promet aux Juifs de leur fournir un « home » en Palestine. Les Juifs vont être le paravent à l'abri duquel l'Angleterre pourra s'établir en Arabie.

Ainsi épaulé par le puissant Empire britannique, le sionisme connaît aussitôt un essor formidable. Tous les Juifs qui n'ont pas réussi là où ils sont se précipitent en Palestine ; et tous ceux qui ont réussi les y envoient de leur argent. Le même enthousiasme qui accompagna les premières croisades chrétiennes se manifeste pour cette croisade juive. Et si les envahisseurs, les Arabes de Palestine, résistent, la police et l'armée britanniques se chargent de les mettre à la raison. Durant les années 1930 un effroyable régime de terreur est établi sous le couvert duquel les Juifs s'installent et s'organisent.

Mais la Grande-Bretagne a trop préjugé ses forces. Le calcul de Balfour qui, à l'époque, avait pu paraître une idée géniale a été une erreur. Aux premiers chocs, dès la déclaration de guerre à Hitler, l'Angleterre se rend compte qu'elle ne peut pas résister à celui-ci en ayant le monde arabe à dos et qu'il faut donner à ce dernier une satisfaction substantielle en suspendant le terreur policière contre les Arabes et en limitant considérablement l'immigration juive en Palestine. Puis, la guerre finie, les politiques très avisés du Foreign Office voyant la perte de puissance de leur pays décident de réduire l'Empire et ses charges en abandonnant tous les lieux où la domination anglaise demande trop d'efforts pour être conservée. En même temps qu'on s'opprète à liquider l'Inde, on voudrait liquider la Palestine.

Mais bien entendu, les Juifs ne l'entendent pas ainsi. Cette ovont-garde de l'impérialisme britannique que Balfour a lancée n'entend pas que ses protecteurs d'hier la laissent tomber aujourd'hui. Ces ré-

fugés, qui ont trouvé asile en pays arabe, s'y croient déjà assez nombreux et assez forts pour pouvoir crier à leurs hôtes, tout comme le Tartuffe de Molière : c'est à vous d'en sortir... la maison m'appartient, « la Palestine doit être un Etat juif ».

Mais, quoi qu'ils puissent en penser, les Juifs ne sont pas assez forts pour pouvoir s'emparer, à eux seuls, de la Palestine, même partiellement. De même qu'ils n'ont pu s'intruder qu'à l'abri de la puissance britannique, ils ne pourront devenir les maîtres politiques de ce pays qu'à l'abri de la puissance américaine.

GANDHI, LE PLUS GRAND POLITIQUE DU SIECLE

Beaucoup de camarades ont été étonnés par la récente déclaration de Gandhi envisageant, comme une éventualité possible et à laquelle il semblait se résoudre assez facilement, une guerre prochaine entre le Pakistan (musulman) et l'Hindoustan (brahmaniste).

Cette déclaration, par contre, n'a pas étonné ceux qui ont toujours pensé que la « non-violence » de Gandhi était avant tout une arme politique, une magnifique arme politique, la seule arme avec laquelle l'Inde pouvait vaincre la Grande-Bretagne.

Les idéologies, et les idéologies religieuses particulièrement, ne servent pas qu'à justifier l'expansionnisme des peuples, elles sont souvent aussi les instruments de leur libération.

La domination anglaise sur l'Inde ne pouvait pas être écartée par la violence. Non seulement les Anglais possèdent un armement et une technique militaire auxquels les Hindous n'avaient rien à opposer, mais la terrible hostilité qui dresse, à l'intérieur même de l'Inde, les musulmans et les brahmanistes rendait les Anglais vainqueurs du premier coup. On l'avait bien vu lors de la grande révolte de Cipayes au milieu du siècle dernier, lorsque toute la partie musulmane de l'armée des Indes se mutina ; les musulmans se révoltant, les Sikhs et les Gourkhas automatiquement restèrent fidèles et écrasèrent la révolte. Si les Sikhs et les brahmanistes s'étaient à leur tour révoltés, les soldats musulmans les auraient, de même, aussitôt massacrés sur l'ordre de leurs officiers britanniques, malgré leurs propres revendications d'indépendance.

L'idée géniale de Gandhi a été de magnifier cette impuissance des Hindous, de transformer en vertu, en devoir religieux, ce qui n'était que faiblesse et impotence. Il lui était facile de trouver, dans l'immense magma que forment les croyances, les morales et les philosophies hindouistes, le moyen de rattacher l'apologie de la non-violence à des traditions profondes auxquelles la grande masse hindoue ne pouvait rester insensible et transformer ainsi la cause même de l'impuissance en une base de puissance.

Le nouvel Evangile de la non-violence rendait toute répression violente impossible, en même temps qu'il tissait des liens d'étrange solidarité entre deux ou trois cents millions d'hommes, solidarité qui ne pouvait que rendre, à la longue, la vie impossible aux Anglais. Je parlais tout à l'heure des croisades. Gandhi est très comparable à Pierre l'Ermite. Il a su tirer de traditions religieuses le point qui pouvait permettre de rassembler tout un peuple, ou, plus exactement, toute une civilisation, contre un ennemi techniquement bien supérieur, conduire cette civilisation à la bataille au nom d'une idée et triompher. Mais maintenant que la non-violence a joué son rôle et que les Anglais partent, Gandhi peut, sans crainte, la jeter aux ordures.

R. LOUZON.

Les Etats-Unis partisans du partage de la Palestine

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons par les journaux que les Etats-Unis ont fini par se décider pour le partage de la Palestine. C'est-à-dire par accepter la double charge de conquérir l'Europe et d'en maintenir la domination sur l'Asie. Et cela, à la veille de leur guerre contre Staline, et alors que les peuples colonisés pensent n'avoir jamais eu plus belle occasion de se libérer. Qu'elle va être la réaction de la Ligue arabe ? Les prochains jours nous le diront.

Il paraît inconcevable que les Arabes acceptent sans combattre de se laisser bouler hors de leur maison.

Einstein lance un nouveau cri d'alarme

Le grand savant a écrit dernièrement à un journaliste, M. Paul Héber, les déclarations suivantes que nous reproduisons d'après le Figaro Littéraire du 13 septembre.

Vous savez que je suis un pacifiste convaincu. J'ai toujours déclaré qu'aucune guerre, même celle qu'on qualifie de victorieuse, ne paye.

Aujourd'hui, je lance un nouveau cri d'alarme, car la puissance de l'eau lourde me fait frémir chaque jour un peu plus.

Je ne suis pas communiste. Je ne partage pas les conceptions sociales des Soviets. Il m'arrive aussi, à propos de questions qui concernent l'énergie atomique, de ne pas être d'accord avec le Département d'Etat. Aidez-moi à lancer une fois de plus au monde en folie ce cri : « Stop, nous sommes allés trop loin ! »

Dès 1916, dans mon livre, la « Théorie générale de la Relativité », j'ai exposé ce qu'on pouvait espérer de l'eau lourde. J'aurais dû dire : ce qu'on pouvait craindre.

En Allemagne, dès l'avènement de Hitler, l'Institut Kaiser-Wilhelm reprit mes calculs et en arriva vers 1944 à cette fameuse bombe à eau lourde dont les nazis menaçaient la terre entière. Le monde civilisé était attendu par la destruction. Je peux dire qu'il l'a échappé belle.

Je ne veux pas jouer au prophète ni faire figure de simple propagandiste, mais je peux vous l'affirmer, l'eau lourde est la plus grande découverte du siècle. Seulement il faut y prendre garde.

Pour moi, j'ai toujours été ce que je suis aujourd'hui, c'est-à-dire un citoyen du monde. Voilà pourquoi en novembre 1946, avec huit autres physiciens, des hommes qui ont travaillé à la bombe atomique et qui en connaissent les possibilités, j'ai demandé un fonds de 120 millions de francs pour que nous puissions exposer dans tous les villages des Etats-Unis le véritable problème et expliquer à tous le danger que court la terre. J'ai pensé que lorsque tous les villages seraient convaincus, leur volonté se ferait sentir au Parlement et que la cause de la paix pourrait enfin être entendue. Pour moi, voyez-vous, la bombe n'a pas créé un problème nouveau. Elle a simplement rendu plus urgente la nécessité de résoudre celui qui existait : l'éternel problème de la guerre.

— Et si, malgré tout, des bombes explosaient, l'atmosphère de la terre serait-elle tout entière troublée par quelque imprévisible chaîne de réaction ?

Einstein répond :

— Non, à mon avis, cela n'est pas à craindre. La terre n'exploserait pas. Même si les deux tiers de sa population étaient détruits, les survivants pourraient encore recommencer la vie. Mais considérez-vous cela comme quelque chose de bien consolant ?

Les grèves pour le pain posent tout le problème social

Loin de s'améliorer, la situation des couches laborieuses de ce pays va sans cesse en empirant. La guerre a eu pour résultat de créer un fossé toujours plus grand entre ceux qui produisent ou commercent pour leur propre compte et ceux qui ont un revenu fixe en chiffres monétaires : salariés, retraités, petits rentiers.

Le gouvernement a fait des efforts stériles pour enrayer le coût de la vie en décrétant à plusieurs reprises des baisses qui ne pouvaient avoir qu'un caractère symbolique, ces baisses ne pouvant s'appliquer que sur des prix ayant un caractère fixe, les denrées agricoles échappant à ces mesures ; or, il est un fait que personne ne peut contester, c'est que 80 à 90 % du budget d'une famille ouvrière, ayant un revenu moyen (ménage ayant deux ou trois enfants dont la femme est au foyer et le mari ouvrier qualifié), est consacré à l'alimentation. Une partie de cette alimentation comprend des marchandises ayant subi une importante transformation industrielle ou des frais intermédiaires importants (épices, sucre, etc.), mais la plus grosse partie est constituée par des denrées dont le prix à la production a une répercussion directe sur le prix à la consommation parce que transformation nulle ou presque ou intermédiaires moins nombreux (viande, légumes, produits de basse-cour, beurre, etc.). C'est donc la cherté des produits agricoles qui est la plus grande cause de la misère ouvrière. Le cultivateur doit-il être rendu responsable de cet état de choses ? A priori, les masses ouvrières non obnubilées par des considérations d'ordre électoral sont assez montées contre les paysans. Il convient, toutefois, de ne pas se laisser embarquer à la légère dans une campagne contre l'agriculture sans avoir étudié la question.

Le paysan, de par sa fonction, la nature de son travail, son isolement, est amené à supporter le maximum de profit à retirer de sa production. A l'encontre de l'industriel qui calcule son prix de revient pour établir le prix de vente de ses marchandises, de l'ouvrier qui voit son salaire fixé à l'avance, par arrêté ministériel ou accord particulier, le paysan, dans la pratique, n'établit pas son prix de revient, il vend sa marchandise en fonction des cours établis, et des offres qui lui sont faites ; il suffit donc que la production soit inférieure à la demande pour que les cours montent, et qu'elle soit supérieure pour que ceux-ci s'écroulent, encore que dans les circonstances présentes ce raisonnement soit purement théorique, car les intermédiaires de toute espèce ont acquis l'art de provoquer artificiellement une certaine pénurie permettant de maintenir des cours élevés qui leur laissent le maximum de bénéfice. Il y a donc en régime de liberté ou semi-

liberté (à la production), tel que celui dans lequel nous vivons, un critérium pour déterminer ces cours.

Ce critérium, c'est le pouvoir d'achat des consommateurs ; celui-ci est exploité à plein. Malheur à ceux dont le revenu est faible. Ils doivent en dépenser la quasi-totalité pour se nourrir ; encore font-ils maigre chère. Il ne peut être question pour l'usager moyen d'acheter ce dont il peut avoir besoin en marchandises autres qu'alimentaires ; celles-ci, produites par lui et non pour lui, s'offrent à sa vue à la devanture des magasins et ne sont destinées qu'aux privilégiés de la situation. Le nombre d'acheteurs étant ainsi réduit, les échanges commerciaux se pratiquent entre ces privilégiés ; l'inflation aidant, un nombre toujours plus grand de billets se trouvent être mis à la disposition des classes à revenus variables, et les classes à revenus fixes (salariés, retraités, petits rentiers) restent sur le carreau.

Devant cet état de choses, il y a lieu de situer les responsabilités et d'envisager les méthodes à employer pour sortir de cette situation.

Les responsabilités sont-elles particulières ? A mon avis : non. Nous assistons à la chute d'un régime qui craque de toute part. Phénomène historique, comme la fin du moyen âge ou de la royauté au XVIII^e siècle, le système capitaliste, dans un régime républicain où le libéralisme économique et la sacro-sainte propriété individuelle sont les bases fondamentales, a vécu. Tous les efforts tentés dans le cadre de cette constitution ne sont que de vains essais pour le renflouer. L'action pour sortir de cette situation, c'est la classe ouvrière seule qui peut l'engager. Elle doit être l'élément prépondérant de cette transformation. La classe ouvrière doit imposer sa loi, car c'est elle qui travaille et qui souffre de privations tout à la fois.

Cette action de la classe ouvrière ne doit pas se développer partiellement et sporadiquement ; un plan doit être établi, permettant le développement d'une action sur des bases solides. Ces bases ne peuvent être que la fixation de prix sur des denrées primordiales et indispensables à la vie des ouvriers. Puis se substituer au gouvernement quant à l'ordonnement de ces mesures. La méthode, simple : on détermine en toute objectivité quel doit être normalement le prix des principales denrées alimentaires en provenance directe de l'agriculture, à la production, à la consommation, en tenant compte des différences qui doivent exister entre les différentes régions de France ; on publie ces prix sous forme d'arrêté pris par la C. G. T., répandu à profusion par voie d'affiches sur tous les murs de France et invitation

est faite aux consommateurs d'obliger les commerçants à s'y conformer.

Il faudrait néanmoins, au préalable, saisir la C. G. A. de ce projet et l'y faire participer de gré ou de force ; profiter de cette action engagée pour créer ou développer un système de transactions directes par voie de coopératives, s'appuyer également sur d'autres organisations populaires représentatives des consommateurs : mouvements familiaux, U. F. F., etc. Mais cela implique que le bureau de la C. G. T. prenne en main l'affaire, qu'il coordonne les actions isolées. Il aura ainsi bien œuvré pour l'émancipation prolétarienne ; ce sera le coup qui mettra définitivement par terre ce régime.

Rien ne sert d'étudier la situation actuelle, de situer de prétendues responsabilités, de dénoncer l'égoïsme de telle ou telle catégorie d'individus, si l'on se contente d'implorer, de demander ou d'exiger du gouvernement qu'il prenne les mesures nécessaires. Tout cela revient à lui reconnaître une autorité qu'il n'a plus. Je le répète, le régime est plus que moribond. Il ne sert d'ailleurs pas plus de l'attaquer violemment en le rendant seul responsable parce que dans sa forme actuelle et pour des considérations d'ordre politique et partisane il ne donne pas satisfaction. Ce n'est pas parce que tel ou tel parti sera ou ne sera pas dans le gouvernement que la situation économique sera ou ne sera pas satisfaisante.

Cela aura pour résultat certain de créer dans le pays un climat révolutionnaire dont il faudra profiter. Nous devons œuvrer de toutes nos forces à la transformation de la société, par des méthodes énergiques s'il le faut. Une révolution dans l'un des trois pays latins : France, Italie, Espagne, aura pour résultat de gagner aussi les deux autres. Le rayonnement s'étendant aux classes populaires du monde entier rendra peut-être, c'est le seul espoir auquel on puisse s'accrocher, le déclenchement du conflit mondial impossible.

Guerre mondiale ou révolution ?

C'est une course de vitesse.

Il faut choisir.

En dehors de cette alternative, il n'y a pas de solution.

A. CHEVROLLIER.

Une précision utile

Vidalenche, dans l'*Ecole Emancipée* du 28 septembre, relate que le quotidien *L'Aube* ayant classé la tendance « école émancipée » comme trotskyste, dans son compte rendu du dernier congrès du syndicat national, une mise au point lui fut adressée, ainsi d'ailleurs qu'à *Combat*, qui avait commis la même erreur.

« Les camarades responsables de notre revue ont immédiatement adressé au directeur de *L'Aube* une mise au point précisant qu'il était totalement faux de placer sous étiquette trotskyste l'*Ecole Emancipée* qui, attachée depuis toujours au syndicalisme révolutionnaire, groupait autour d'elle des camarades appartenant à divers partis ouvriers et des camarades n'appartenant à aucun ».

Nul n'était mieux placé pour faire cette mise au point, Vidalenche étant précisément le secrétaire du groupe de l'*Ecole Emancipée*.

Un Comité d'Action syndicale s'est constitué dans la Nièvre

Un malaise évident qui amène journellement de nombreuses évasions syndicalistes, soit vers l'abstention, soit vers d'autres organisations, règne actuellement dans le mouvement syndical cégétiste.

Des militants syndicalistes de la Nièvre, appartenant à la plupart des corporations, ont jugé nécessaire de se rassembler à Nevers le 8 juin dernier en vue à la fois de déterminer les causes et la profondeur de ce malaise et d'examiner les mesures propres à y remédier.

Après un large échange de vues, ces militants ont adopté unanimement les conclusions suivantes :

Un certain nombre d'adhérents de la C. G. T., plus important que ne pourraient le laisser supposer les votes acquis dans les assemblées générales, squelettiques et les congrès soigneusement dirigés, manifeste chaque jour son désaccord profond avec les décisions prises par la majorité confédérale actuelle et la majorité des bureaux de la plupart des fédérations.

Ces syndiqués, restés fidèles aux vieux principes du syndicalisme, se refusent à suivre les dirigeants actuels de la C. G. T., qui violent ouvertement les bases de la Charte d'Amiens et des décisions du Congrès d'unité de Toulouse.

Ils estiment, en effet, qu'il y a une contradiction irréductible entre l'indépendance du mouvement syndical et toutes les formes de liaison permanente à l'action d'un parti politique, qu'ils constatent journellement. Cette liaison, en mettant le mouvement, ses forces, ses possibilités à la disposition du parti, ou bien entraîne les travailleurs à des actions non décidées par eux-mêmes, pour des motifs qu'ils n'ont souvent ni choisis ni même discutés, ou bien freine leurs revendications pour des raisons d'opportunité électorale ou gouvernementale et, cela, ils ne peuvent l'admettre.

Ils considèrent que, pour obtenir son maximum d'efficacité, l'action syndicale doit s'exercer directement contre le patronat, sans l'entremise des partis politiques, même si ceux-ci suivent une route parfois parallèle à celle suivie par le mouvement syndical.

Ils rejettent l'injure et la calomnie, introduites dans les mœurs syndicales pour discréditer les militants non conformistes et qui rendent irrespirable l'atmosphère d'organisations, où pourtant plus que dans toute autre, devraient régner la camaraderie, la fraternité, la tolérance et le respect mutuel.

Ces syndiqués voudraient une organisation syndicale vraiment démocratique où chacun aurait la possibilité réelle de s'exprimer, de discuter et de choisir librement ses représentants. Ils estiment qu'il faut généraliser le suffrage universel à bulletin secret, le seul qui permette aux syndiqués de choisir en toute liberté, sans crainte de pressions extérieures. Ils verraient volontiers l'institution, dans certaines corporations dispersées, du vote par correspondance, admis pour les élections politiques.

Ils constatent que la plupart du temps, les minorités ne sont pas représentées en raison de leur importance réelle et ils voudraient que disparaissent des dispositions statutaires permettant à un délégué mandaté en assemblée générale par le dixième ou le vingtième des adhérents de parler et de voter au nom de la totalité du syndicat sans tenir compte de la diversité des opinions qu'il représente réellement.

Disparition de l'indépendance syndicale, disparition de la démocratie et de la camaraderie à l'intérieur de l'organisation, voilà brièvement résumées les causes du mécontentement et du découragement d'une masse importante de syndiqués, voilà, ce qui, chaque jour davantage, menace la cohésion et la puissance de notre grande Centrale.

Pour tenter d'enrayer le mal l'assemblée a décidé, face à la fraction bien organisée qui s'est emparée

des directions syndicales et impose ses conceptions, de constituer un Comité d'Action pour l'Indépendance et la Démocratie syndicales et a procédé à l'élection d'une commission administrative et d'un bureau.

Sans désespérer, car le temps presse, ce comité a lancé un appel à tous les travailleurs qui partagent les idées résumées ci-dessus.

A ceux qui désertent les assemblées générales il demande instamment d'adhérer au Comité d'Action syndicale, de participer à la vie de leur organisation et de lutter pour y faire prévaloir les thèses d'un syndicalisme libre et indépendant.

A ceux qui ont cru bon de quitter leur organisation parce que le syndicalisme tel que le conçoit la majorité actuelle de la C. G. T. les a trop déçus, aux inorganisés il dit « ne restez pas isolés, venez grossir nos rangs, constituez un comité local ou adhérez à ce groupe s'il existe déjà ».

A tous il dit : « Fidèles à leur tactique habituelle, nos adversaires, qui jugent que ceux qui ne pensent pas strictement comme eux sont des ennemis du mouvement ouvrier, ne manqueront pas de nous accuser d'être des scissionnistes, des traîtres à la solde du parti socialiste ou trotskyste, des suppôts de la réaction ».

Travailleurs ne vous laissez pas troubler par ces calomnies.

La vérité c'est que face à la fraction politicienne de la C. G. T. qui diffuse le journal la « Vie ouvrière » et qui a calomnié la plupart de nos syndicats au bénéfice d'un parti, nous voulons regrouper autour du journal « Force ouvrière » les partisans de l'indépendance et de la liberté du syndicalisme, les vrais syndicalistes.

Vous tous qui partagez nos idées, syndicalistes découragés, syndicalistes qui avez abandonné votre organisation par dégoût, travailleurs inorganisés, qui jusqu'à ce jour n'avez pas voulu adhérer au syndicat parce qu'il fait de la politique, venez à nous. Vous retrouverez dans nos comités la vraie camaraderie, vous travaillerez dans l'indépendance absolue pour la liberté et l'émancipation réelle du prolétariat, pour la réalisation de la devise de notre grande C. G. T. « BIEN-ETRE et LIBERTÉ ».

Le Comité d'Action syndicale de la Nièvre.

N.B. — Ecrivez au camarade Bruandet, 2 impasse des Pélerins à Nevers, secrétaire général du Comité qui vous donnera l'adresse du responsable le plus proche de votre domicile et tous renseignements utiles.

Chez les Cheminots

Le C.A.S. des cheminots nous adresse la note suivante :

Le bureau du Comité d'action syndicaliste des Cheminots réuni le 21 septembre 1947 enregistre avec satisfaction les premiers résultats d'un redressement vers le syndicalisme indépendant et libre chez les cheminots ; il constate la profonde résonance de son attitude tant dans notre corporation que dans les autres branches d'industrie.

Convaincu plus que jamais de la nécessité de rendre au syndicalisme sa véritable physionomie pour que la classe ouvrière organisée retrouve une situation compatible avec son rôle primordial de producteur dans une action autonome de la stratégie politicienne et électoraliste ;

Mandate ses membres pour poursuivre la tâche entreprise de regroupement des travailleurs libres et, dans ce but, de se rapprocher des militants et des autres organisations autonomes ou confédérées poursuivant des buts identiques.

Conscient des difficultés accrues que la classe ouvrière va rencontrer dans la période qui vient, il s'associera sans restriction à toute action sincère tendant à résoudre ces difficultés.

Sur le plan professionnel il constate que l'amointrissement accéléré du pouvoir d'achat rend impérieux le relèvement des traitements de juillet.

Il préconise la détermination d'un salaire minimum

vital variable avec une échelle mobile basée sur l'indice des 24 denrées alimentaires, l'application d'une échelle hiérarchique des traitements permettant un reclassement équitable en incorporant les primes qualifiantes, à tort, de production dans les traitements.

Pour pallier les difficultés de ravitaillement, il demande le fonctionnement d'une véritable chaîne de coopératives s'approvisionnant directement à la production.

Il dénonce l'accentuation de la politisation, sous le couvert syndical, de la S.N.C.F. et s'élève contre les abus multiples et scandaleux qu'elle engendre.

D'autre part, conformément aux engagements pris lors de l'assemblée générale constitutive du C.A.S., aucun membre de son bureau ne sera candidat aux élections municipales des 19 et 26 octobre prochains.

L'Union des Syndicats d'Angers s'adresse à la C.G.T.

Les manifestations qui se déroulent en France d'une façon disparate ne peuvent avoir pour résultat que de maintenir un état d'agitation qui en aucun cas ne peut faire que les problèmes posés soient résolus, les préfets n'ayant pas le pouvoir nécessaire.

L'Union des Syndicats d'Angers a demandé au bureau confédéral de tenir compte des ordres du jour émanant des Syndicats, Unions locales et départementales, de poser un ultimatum au gouvernement et en cas de réponse négative mettre en action un mouvement revendicatif généralisé de toute la classe ouvrière française.

La première exigence devant être formulée est la solution au problème de la viande et du pain, clef de voûte de toute l'organisation du ravitaillement.

L'ordre du jour suivant a été transmis à la C.G.T. :

La C. A. de l'Union locale d'Angers réunie le vendredi 19 septembre 1947.

Dénonce la carence des gouvernements qui se sont succédés depuis la libération et qui ont conduit le pays à l'abîme ;

Refuse d'admettre comme définitives :

1° Les mesures tendant à organiser le rationnement par l'abaissement du pouvoir d'achat des consommateurs ;

2° La réduction de la ration de pain ;

Réclame des mesures énergiques tendant à rétablir dans un budget ouvrier (base minimum vital) les parts suivantes :

Alimentation 60 p. 100, chauffage et éclairage 5 p. 100, loyer 10 p. 100, habillement 15 p. 100, dépenses diverses 10 p. 100 ;

alors qu'actuellement en faisant malgré chère la part alimentation représente bien souvent 90 p. 100 ;

Attendu qu'il est désormais prouvé que les prix sont aussi élevés en province qu'à Paris, demande un abattement maximum de 5 p. 100 sur les salaires de la région parisienne ;

Réclame aussi la suppression totale de l'impôt échelonné ;

Proteste contre l'augmentation des indemnités parlementaires que les députés se sont votées généreusement et demande que ceux-ci soient indemnisés par des jetons de présence.

Il est profondément pénible de voir des gens s'étant fixés comme tâche de gouverner le pays, en arriver à considérer ce dernier comme un fromage.

Précipite le gouvernement que si ces revendications ne sont pas prises en considération, elle se réserve de prendre toutes décisions qu'elle jugera nécessaires.

Pour la C.A. de l'Union locale d'Angers :
le secrétaire : CHEVROLLIER.

À propos du projet de République algérienne

Une proposition de loi portant création d'une République algérienne a été déposée devant le Parlement français, le 21 mars 1947, par les parlementaires appartenant à l'U.D.M.A.

La lecture de ce texte (publié dans le journal *Égalité*, d'Alger, du 9 mai 1947) appelle quelques commentaires.

I. — S'il est un hommage rendu à la France, c'est bien cet écrit ! Ses auteurs, de façon évidente, ont considéré que le *nec plus ultra* de l'art constitutionnel a été atteint par les hommes des Constituantes françaises de 1945-1946. Fidèlement, ils transposent de Paris à Alger l'œuvre de ceux-ci.

II. — Tout y est.

Y compris le plus contestable.

A commencer par la *fiction* que des hommes qui se trouvent une fois avoir été heureux dans un hasard électoral sont pour une longue période (cinq ans !) représentatifs, en tout et pour tout, du sentiment des « représentés ». Il n'est pas de plus odieux mensonge. (Car il n'a même pas la vraisemblance pour lui.) Mais c'est la base de la souveraineté des parlementaires. Et nous avons vu nos deux séries de parlementaires constituants faire en sorte que le système représentatif parlementaire soit considéré comme *la seule forme possible* de la démocratie, alors que c'en est, avec la représentation plébiscitaire personnelle, la plus mauvaise.

Donc, pas de démocratie directe, ni communaliste, ni professionnelle, ni cantonale (à la Suisse), ni soviétique (au sens de 1917) : nos parlementaires algériens ne veulent, pour l'Algérie, que le parlementarisme français.

III. — Et le parlementarisme français tel qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire *aggraré par la dictature des partis* (« scrutin de liste avec représentation proportionnelle intégrale », avec « répartition des restes », etc.).

Sous la III^e République, il y avait, en France, deux Chambres : l'une élue au suffrage universel *direct* , l'autre au *suffrage à deux degrés* (universel d'abord, puis restreint). Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une Chambre. (Nous ne parlons pas, naturellement, du « Conseil de la République »). Mais, pour faire partie de cette Chambre, il faut — étant donné le régime électoral — être présenté par un « parti », et encore être en bonne place sur la « liste » de celui-ci. C'est-à-dire qu'avant d'être élu par le suffrage universel, il faut l'avoir été par le suffrage restreint d'un parti. Le suffrage est à *deux degrés* . Il est bien vrai qu'il ne subsiste qu'une Chambre. *Mais c'est le Sénat.*

On connaît le manque de hardiesse de l'ancien Sénat. Eh bien, cette impuissance, dans le souci majeur du rapport des forces « politiques », ne se retrouve-telle pas, aggravée, dans la nouvelle Chambre ?

Les rédacteurs du projet de Constitution algérienne veulent-ils donc voir un Ramadier ou Gouin en chéchia ridiculiser l'Algérie sous les espèces d'une équipe socialo-communo-manifesto-messaliste ?

IV. — « *La Banque de l'Etat algérien sera adminis-*

trée par un conseil nommé par le gouvernement algérien ».

Alors, mes enfants, c'est tout vu, *la monnaie algérienne est jouée d'avance.*

Comment n'avez-vous pas encore compris qu'une des garanties importantes des citoyens en matière monétaire est que le roi ne puisse pas altérer la monnaie à son bon plaisir ?

Il faut donc que les préposés à la planche à billets soient *indépendants* du souverain.

V. — Le projet est minutieux sur la loi électorale ; mais, comme si l'Algérie était la France, il ne dit pas un mot d'un problème spécifiquement algérien et très important : la composition de l'électorat. Y aurait-il un ou deux collèges électoraux correspondant aux deux groupes de population ?

Comme les auteurs n'en disent rien, nous ne pouvons pas dire s'ils ont tort ou raison. Mais leur silence est bien fâcheux.

Contentons-nous de dire que, contrairement à une vue très superficielle, *la démocratie n'est pas la loi du nombre.* Elle est avant tout, au contraire, *le respect des personnes.* Une personne faible ne vaut pas moins, à ses yeux, qu'une plus forte. Dans le système communaliste une petite commune a sa voix comme une plus grande ; dans une certaine forme de la démocratie syndicale — et non la plus mauvaise — une petite organisation vote comme une plus grande ; dans la S. D. N., la Suisse valait l'Angleterre.

Dans un pays où il y a des groupes sociaux différenciés, il n'est pas antidémocratique que les différentes personnalités sociales soient représentées.

VI. — « République algérienne », « Reconnaissance d'autonomie », « Couleurs algériennes »... N'avez-vous pas l'impression que les rédacteurs du projet — et ceci semble vrai de tout le personnel politique algérien — ont surtout le désir de *satisfactions d'amour-propre* ? (Désir d'ailleurs absolument compréhensible ! Le groupe social qu'ils représentent a été terriblement abaissé. Cette humiliation demande réparation). Quelle admirable situation pour la Métropole... si celle-ci était douée de quelque intelligence politique. Quel parti l'Angleterre saurait tirer de la situation si elle avait la chance de la rencontrer ?

VII. — En somme, ce que la France vient de refuser à la représentation algérienne, c'est à peu près ce que, par la bouche de Bollaert, elle propose, au même moment, à l'Indochine.

« *On nous l'offrira donc après quelques mois de guerre.* Comment quelques-uns, au moins, des Algériens ne se diraient-ils pas cela ?

Seulement, à ce moment-là, ils n'en voudront plus. ...Baudelaire revient en la mémoire :

« Ce jeu féroce et ridicule

Quand donc va-t-il finir ? »

Eh bien, il ne finira pas avant qu'il n'ait été remplacé par un autre jeu non moins ridicule ni féroce, mais dont l'objet sera différent.

FAITS et DOCUMENTS

LES FAITS DU MOIS

VENDREDI 5 SEPTEMBRE. — L'Assemblée nationale vote la confiance au gouvernement Ramadier, par 292 voix contre 243.

Londres, le congrès des Trade-Unions approuve la politique étrangère du gouvernement.

DIMANCHE 7. — Discours du général de Gaulle à Bayonne.

Bagarres sanglantes à **New-Delhi**, dans l'Inde.

LUNDI 8. — Débarquement de l'« Exodus » à **Hambourg**.

A **Liège**, grève des métallurgistes.

Dans le Nord de l'**Italie**, grève des ouvriers agricoles.

MARDI 9. — Diminution de la consommation de l'essence.

DIMANCHE 14. — Révolte au camp d'internement de **Noé**, près de **Toulouse**.

LUNDI 15. — Incidents entre Italiens et Yougoslaves à **Trieste**.

Le gouvernement **vietnamien** repousse les propositions de **M. Bollaert**.

MERCREDI 17. — Assemblée de l'O.N.U. à **Washington**. Le général **Marshall** demande la limitation du droit de veto.

JEUDI 18. — Répondant à **Washington** au général **Marshall**, **M. Vychinski** accuse les Etats-Unis de préparer la guerre.

SAMEDI 20. — Discours à **Lyon** du général de Gaulle.

MARDI 23. — Exécution de **Nicolas Petkov**, leader de l'opposition **bulgare**.

Deux péniches de sucre bloquées à **Verdun**, par l'Union locale des syndicats.

JEUDI 25. — Révolte et évasion des détenus du camp de **Carrère**, près de **Villeneuve-sur-Lot**.

VENDREDI 26. — L'Union générale des Fonctionnaires se prononce contre le projet gouvernemental de reclassement des fonctionnaires.

SAMEDI 27. — Vifs incidents à **Verdun** à propos des péniches de sucre bloquées.

Quatre ministres croient à la guerre avant Noël

Voici les paroles textuelles prononcées devant un de nos collaborateurs par **M. Coste-Floret**, ministre de la Guerre :

— Certains journaux m'ont fait dire que la guerre aurait lieu en 1957. Je suis persuadé qu'elle aura lieu en décembre 1947. Je l'ai affirmé à tous mes intimes.

M. Coste-Floret a précisé :

« Ce sera une guerre « autopropulsée » où **V1** et **V2** joueront un rôle primordial ».

Il a ajouté ceci, qui est assez étonnant, mais conforme aux traditionnelles déclarations des ministres de la Guerre :

« Je puis vous assurer, dès aujourd'hui, que, quel que soit l'agresseur, la France est prête à faire face à toutes les éventualités ».

Nous en serions là...

L'opinion de **M. Coste-Floret**, les autres ministres la connaissent. Trois d'entre eux, au moins, la partagent.

Dans un petit cercle de membres du gouvernement et de leurs attachés de cabinet, **M. Jacquinet**, ministre de la Marine a dit :

— La guerre arrive, elle est sur nous !

M. Ramadier, qui pour sa part ne se résigne pas

L'hebdomadaire *France-Dimanche*, du 28 septembre, a publié ces informations sensationnelles :

à croire à une guerre imminente, a confié ces jours derniers à des intimes, après une conversation avec le ministre de la Production industrielle :

— **Lacoste** n'est pas de mon avis. Il se montre très inquiet de la tension internationale et pense qu'elle va amener un conflit dans un temps très proche.

Et il s'est expliqué en ces termes :

« **M. Robert Lacoste**, ministre socialiste de la Production industrielle, partage en cela les vues du général de Gaulle. Celui-ci a maintes fois évoqué le danger immédiat de la guerre. Il y voit une des conditions impérieuses et tragiques d'un renforcement du pouvoir exécutif et de son retour à la tête du pays ».

Enfin, **M. Roclere**, ministre d'Etat, se confiant à un de ses amis, un médecin, a trouvé la formule lapidaire qui fait passer un frisson :

— Nous aurons la guerre pour Noël.

» Remarquez que tous les généraux français ont été ces temps derniers appelés à Paris. **St Montgomery** est venu en France ce n'est pas pour pêcher à la ligne ! »

Les informations hallucinantes que nous venons de reproduire sont, répétons-le, rigoureusement authentiques.

Nous savons pourtant qu'une des personnalités, dont nous avons cité les paroles, a dit :

— Si l'on rapporte mes propos, bah ! j'en serai quitte pour les démentir, car je ne peux, comme ministre, laisser répandre cette opinion qui pourtant, hélas ! est bien la mienne.

Tous les dirigeants de la IV^e République ne sont pas de cet avis.

Pas plus sur ce point que sur d'autres, le gouvernement n'est unanime. Autour de **M. Ramadier** existe le clan des ministres confiants dans le maintien de la paix et notamment **M. Maroselli**, ministre de l'Air (en contradiction ainsi avec ses deux collègues de la Défense nationale).

Jusqu'à son dernier départ pour **New-York**, **M. Georges Bidault** restait, lui aussi, optimiste. Il ne l'est plus guère depuis la houleuse session du Conseil de ce qu'on appelle l'O. N. U. (pour ne pas prêter à sourire en prononçant les mots de « Nations unies »).

La dernière déclaration de Petkov à ses juges

Le Comité de libération bulgare, qui représente l'émigration bulgare à l'étranger, a communiqué à la presse la

dernière déclaration de **Nicolas Petkov** au cours de son procès.

Messieurs les juges,

Après avoir entendu les dépositions des témoins, les discours de l'accusation et ceux de la défense, ayant la conscience tranquille et me rendant pleinement compte de mes responsabilités aussi bien envers la justice bulgare qu'envers la société et l'organisation politique dont je fais partie, et pour laquelle je suis toujours prêt à donner ma vie, il est de mon devoir de déclarer :

Je n'ai jamais participé ni eu l'intention de participer à une activité illégale dirigée contre le pouvoir populaire du 9 septembre 1944, dont je suis, avec l'Union agraire, un des artisans.

Je fais partie de l'Union agraire bulgare depuis 1923. Les principes fondamentaux de son idéologie sont : la paix, l'ordre, la légalité et le pouvoir du peuple, tandis que ses seules armes sont : le bulletin électoral, la parole et la presse. Jamais l'Union agraire bulgare n'a eu recours à des organisations et agissements secrets et conspiratifs ; jamais elle n'a participé à des coups d'Etat, mais elle en a été souvent la victime. Le sanglant coup d'Etat du 9 juin 1923 a renversé le gouvernement agraire populaire et a anéanti les leaders du mouvement agraire ayant à leur tête **Alexandre Stamboliisky**.

Le coup d'Etat du 19 mai 1934 — qui marque le début du fascisme en Bulgarie — a dissous l'Union agraire et les autres partis politiques.

J'ai démissionné du gouvernement du Front de la patrie pour passer dans l'opposition non pas parce que je le désirais, mais à la suite d'une décision des

comités exécutifs de l'Union agraire. Si j'étais — comme messieurs les procureurs l'affirment — avide de pouvoir et carriériste, j'aurais été aujourd'hui encore vice-président du conseil en Bulgarie. Depuis que j'ai passé dans l'opposition, jusqu'à mon arrestation, je n'ai cessé de travailler pour l'entente entre l'Union agraire et le parti ouvrier communiste, ce qui, pour moi, représente une nécessité historique. Je n'ai jamais servi aucune réaction à l'intérieur du pays ou de l'étranger.

Messieurs les juges, depuis deux ans, depuis le 25 juin 1945 exactement, on mène contre moi la campagne la plus cruelle et la plus impitoyable qui ait jamais été dirigée contre un homme politique bulgare. On n'a rien épargné de ma vie privée ou publique. J'ai été enterré trois fois symboliquement à Sofia et une dizaine de fois en province. J'ai lu moi-même mon avis mortuaire à l'entrée du cimetière de Sofia lors d'un de ces enterrements. Je supportais cela sans plainte. Je supporterai également avec courage tout ce qui m'attend, car tel est l'inélastique destin de la triste réalité politique bulgare.

Moderne ouvrier de la vie publique, je n'ai pas le droit de me plaindre, puisque deux hommes reconnus aujourd'hui par tous comme de grands hommes d'Etat — Dimitre Petkov et Petko B. Petkov — ont été assassinés comme traitres dans les rues de Sofia.

Messieurs les juges, je suis persuadé que vous laisserez de côté la politique, qui n'a pas de place dans une salle de justice, pour ne retenir que les faits incontestablement établis. Je suis convaincu que, guidés uniquement par votre conscience de juges (du moins je l'espère), vous rendrez un jugement d'acquiescement.

Ceux qui paient l'impôt sur le revenu

Dans une enquête de *Populaire* (23 sept.), menée « au pays des lampistes », en réalité dans une grosse bourgade de la campagne. Gratuit montre qui paie l'impôt sur le revenu, et qui ne le paie pas :

Le percepteur de Lampiste-ville m'a permis de consulter ses rôles d'imposition. Oh ! il sait bien que c'est défendu, que rien n'est plus confidentiel qu'un rôle d'imposition. Il sait qu'il risque la révocation.

Mais cet homme doux et aimable est devenu un révolté.

— Tenez, lisez, m'a-t-il dit ! Je vous autorise à dire ce qui se passe à Lampiste-ville. Voici le rôle de l'impôt général sur le revenu de la commune.

J'ai donc lu. L'impôt sur le revenu des Lampistevilliens a rapporté, en 1946, 156.080 francs aux caisses de l'Etat. Exactement 57 fr. 30 centimes par tête d'habitant.

Mais tout le monde ne paie pas l'impôt à Lampiste-ville. Ils sont seulement trente-deux à participer à la dépense. Voici quels sont ces trente-deux héros :

1 cultivateur sur 120, il paie	5.100 fr.
1 marchand de bestiaux	5.160 »
2 notaires	46.500 »
1 médecin	3.120 »
1 boucher	5.400 »
1 marchand de porcs	8.500 »
3 autres commerçants	11.250 »
2 propriétaires fonciers	21.840 »
1 artisan	2.520 »
3 retraités	6.000 »
16 salariés, dont 14 fonctionnaires, im-	
posés au total pour	50.640 »

Et c'est tout ! Sur 1.000 chefs de famille ou célibataires majeurs, 868 à Lampiste-ville déclarent ne pas gagner assez pour être imposés sur le revenu. Les apparences sont trompeuses. On se croirait dans une cité prospère, et l'on se trouve dans un pays économiquement faible !

Alors, ces maisons, ces champs au soleil, ces boutiques regorgeant de marchandises ?

Chut ! ne savez-vous pas que les commerçants et paysans perdent de l'argent ? Tout au moins pour le percepteur.

Encore faut-il se réjouir que la ville compte deux notaires qui consentent à ne pas dissimuler une partie de leurs revenus. Sans ces deux notaires, les

19 lampistes de la ville, fonctionnaires, ouvriers, ou retraités, auraient payé à eux seuls autant d'impôts que tous les autres.

Ne le dites surtout pas ! Le pépiniériste, qui exploite dix hectares de terres riches, à la sortie de la ville, qui emploie trois salariés et possède deux voitures, gagne moins de 60.000 francs par an : non imposable !

Un gros propriétaire qui possède 12 hectares de pommiers en plein rapport, dont il expédie les fruits succulents aux Halles de Paris, ne paie pas non plus d'impôt !

Le fermier qui fabrique le beurre pour tout le pays, 20 hectares, 50 porcelets sur le marché, n'est pas imposable sur le revenu !

Le plus gros exploitant du pays, 100 hectares, ne paye aucun impôt direct. Le contrôleur a calculé qu'il devrait payer, à lui seul, 133.200 francs. Mais le contrôleur ne fait pas la loi à Lampiste-ville.

Lampiste-ville est une charmante cité du cœur de la France. Une rivière, une vallée, un clocher trapu, c'est une des trente-six mille communes de France.

Et, je puis vous en donner l'assurance, c'est une de celles qui compte proportionnellement le plus grand nombre de citoyens imposés sur le revenu. Le contrôleur ne s'en laisse pas facilement conter.

Le Conseil économique

La Constitution comporte un Conseil économique (Titre III, Article 25) chargé d'examiner, pour avis, les projets et propositions de loi de sa compétence. « Ces projets lui sont soumis par l'Assemblée nationale avant qu'elle en délibère ». Une loi du 27 octobre 1946 précise sa composition et son fonctionnement :

Art. 5. — Le Conseil économique comprend :

1° 45 représentants désignés par les organisations les plus représentatives des ouvriers, des employés, fonctionnaires, techniciens, ingénieurs et cadres ;

2° 20 représentants des entreprises industrielles se décomposant comme suit :

— 6 représentants des entreprises nationalisées ;

— 14 représentants des entreprises privées, parmi lesquelles une représentation distincte et proportionnelle sera assurée aux grandes entreprises, aux petites et moyennes entreprises ;

— 10 représentants des entreprises commerciales parmi lesquelles une représentation distincte et proportionnelle sera assurée au petit commerce ;

— 10 représentants des artisans ;

Tous ces délégués seront désignés, pour chaque catégorie, partie par les organisations professionnelles les plus représentatives, partie par les groupements territoriaux, chambres de commerce et chambres de métiers ;

3° 35 représentants désignés par les organisations agricoles les plus représentatives ;

4° 9 représentants de coopératives : (2 pour la production, 2 pour la consommation, 5 pour les coopératives agricoles) ;

5° 15 représentants des territoires d'outre-mer ;

6° 10 représentants qualifiés de la pensée française, en particulier des travailleurs intellectuels, dans le domaine économique et scientifique ;

7° 8 représentants des associations familiales ;

8° Pendant la période de reconstruction, 2 délégués des fédérations de sinistrés les plus représentatives.

Au total 164 membres, dont 45 pour le mouvement syndical qui, selon un décret du 24 février 1947, se répartiront ainsi : 35 délégués représentant les ouvriers, les employés et les fonctionnaires désignés d'un commun accord par les confédérations (C.G.T.-C.F.T.C.), à raison de 26 délégués pour les ouvriers, 5 pour les employés, 4 pour les fonctionnaires, — et 10 délégués pour les techniciens, les ingénieurs et les cadres, à raison de 5 délégués pour les techniciens, 4 pour les ingénieurs, 1 pour les cadres.

Au cours d'une première réunion, tenue le 16 avril dernier, Jouhaux a été élu président du Conseil économique, par 91 voix sur 128 votants.

Depuis, une loi du 20 août a fixé certaines modalités de fonctionnement, notamment :

-- Institution d'une commission statuant sur l'éligibilité des membres du Conseil et la régularité de leur désignation ;

-- Réglementation budgétaire identique à celle de l'Assemblée nationale ; la commission de comptabilité de l'Assemblée contrôlera les comptes du Conseil ;

-- Fixation de l'indemnité des membres du Conseil égale aux deux tiers du traitement d'un conseiller d'Etat (c'est-à-dire aux deux tiers de l'indemnité parlementaire) ;

-- Indemnité supplémentaire de 200.000 francs au président à titre de frais de représentation ; en outre, le président sera doté d'un cabinet identique aux cabinets ministériels ;

-- Création d'emplois : 1 secrétaire général, 1 secrétaire général adjoint, 15 chargés de mission, 20 secrétaires d'administration, 18 adjoints administratifs et sténo-dactylographes, 6 agents rémunérés à la vacation, 10 agents auxiliaires.

Il s'agit donc d'une troisième Chambre, consultative certes, mais intégrée dans les pouvoirs publics, et dont les membres permanents ne sont pas élus, mais désignés.

La C. G. T. a ses « délégués économiques », naturellement choisis par son état-major. Son secrétaire général est devenu un personnage de l'Etat. Sans doute, ces nouveaux messieurs cumuleront-ils les fonctions et les appointements. Leur pouvoir d'achat, ainsi, se maintiendra. Ce sera déjà quelque chose.

Le Congrès international des typos et la Fédération Syndicale Mondiale

propos de l'adhésion à la Fédération Syndicale Mondiale :

Au nom du Comité exécutif, E. Leuenberger présente un rapport sur cet objet qui a une portée considérable pour l'avenir. Il en découle que les typos ne sont pas prêts à se mettre sans autre sous la tutelle de la F. S. M. Ils ne veulent pas abandonner leur autonomie. Le rapporteur rappelle les revendications formulées à Paris. Notre exécutif est prêt à participer à la création d'un Secrétariat professionnel au sein de la Fédération syndicale mondiale, mais à la condition expresse qu'il conserve son autonomie financière et de mouvement. Les nouvelles propositions de la F. S. M. ne peuvent pas encore nous satisfaire. D'autre part, la F. S. M. a une orientation politique bien dessinée et cela n'est pas fait pour que les typos — qui, relevons-le, appartiennent déjà à la F. S. M. par l'adhésion des Centrales syndicales nationales — remettent entre les mains de l'exécutif de l'organisation mondiale leur liberté professionnelle. En bref, le rapporteur invite le congrès à ne pas prendre de décision définitive, celle-ci devant être laissée à la nouvelle Internationale des arts graphiques.

Les points de vue personnels, les buts et moyens de la F. S. M. ne doivent et ne peuvent être abordés au cours de cette discussion, déclare d'emblée W. Schevenels, secrétaire adjoint de la F. S. M. Il s'en tiendra donc uniquement à ce qui concerne les départements professionnels. Il est tout à fait normal, assure-t-il que la désignation du siège du Département professionnel soit approuvée par la F. S. M. C'est là le rôle d'un organe souverain chargé de faire appliquer les décisions des congrès. Dans le domaine professionnel, il peut déclarer que les internationales seront absolument indépendantes. Cette autonomie est d'ailleurs garantie par l'article 3 du règlement général des départements professionnels de la F. S. M. adopté en juin 1947. Si un certain contrôle doit

fonctionner, il s'explique par le fait que la F. S. M. a tout de même le devoir de suivre l'activité et de vérifier l'emploi des sommes remises sous forme de subventions aux départements professionnels. Ces départements conserveront le droit de prélever des cotisations. Il en est de même pour la désignation des fonctionnaires et des commissions administratives ; toute liberté sera accordée dans ce domaine, étant entendu qu'il n'y aurait intervention de la F. S. M. qu'au cas où seraient nommés des gens enclins à travailler contre les intérêts du syndicalisme mondial.

En août de cette année, les représentants de seize pays et de la F. S. M. se sont réunis à Paris. De nouvelles propositions cherchant à concilier les positions respectives des organisations en opposition sont sorties de ces délibérations. Il ne peut rien promettre, mais il espère que le Comité exécutif de la F. S. M. admettra ces nouveaux amendements. Il encourage donc les congressistes à se prononcer pour l'affiliation à la F. S. M.

Les assurances que donne Schevenels ne satisfont guère la plupart des congressistes. Des pays scandinaves à la Hollande et à la Belgique, on est fort sympathique à l'affiliation à la F. S. M., cependant on pose des conditions bien nettes pour la garantie de notre autonomie. On rappelle avec justesse les traditions syndicales et les réalisations sociales des arts graphiques qui sont et restent à l'avant-garde du combat syndical. Si l'on marque tant d'appréhension, c'est que des masses énormes de nouveaux membres adhèrent ou vont adhérer, dans un avenir plus ou moins proche, à la F. S. M. ; masses de membres sans maturité syndicale et de formation démocratique assez récente. L'Internationale typographique veut donc se défendre contre les décisions de masses.

Seule, la délégation italienne accepte l'affiliation sans réserve à la F. S. M.

Le texte d'une résolution est soumis au congrès et, après discussion d'un amendement qui est finalement repoussé, mais avec inscription au procès-verbal, il est adopté par l'assemblée, moins les voix de la délégation italienne.

« Considérant d'une part que le XV^e congrès international des typographes s'est prononcé en principe en faveur de la fusion des trois fédérations ouvrières internationales des arts graphiques et d'autre part que le règlement général des départements professionnels de la F. S. M. n'est pas encore en notre possession, le congrès décide que :

« 1. La décision en ce qui concerne la question de l'affiliation sera prise par un congrès de la nouvelle fédération des arts graphiques.

« 2. En outre, l'affiliation à la F. S. M. en qualité de département professionnel ne doit être réalisée que si l'autonomie de ce département peut être garantie de manière satisfaisante et que les autres secrétariats professionnels importants rejoignent également la F. S. M.

« Les départements professionnels doivent notamment posséder le droit de désigner librement leur siège et leurs fonctionnaires, et de prendre toutes les mesures financières qui leur paraîtront utiles ».

Eclaircissements demandés

Accusé par l'Humanité d'être financé par l'American Federation of Labor, Travail et Liberté (N° d'août) a répliqué en posant les questions suivantes au parti communiste :

a) La Maison du Parti, 44, rue Le Peletier, n'a-t-elle pas été achetée avec les bénéfices spéculatifs réalisés par le P.C., dans la fourniture clandestine d'armes et de matériel à l'Espagne républicaine de 1936 à 1939 ?

b) Que contenaient les valises qui étaient transférées d'Espagne au profit du P.C. au cours de la même période ?

c) Au moment de la débâcle espagnole, n'y avait-il pas une équipe chargée de détourner à la frontière le maximum de voitures pour le Parti ?

d) A combien se montait le trésor de guerre du P.C. en 1939 ? Ce trésor de guerre n'était-il pas déposé dans huit centres différents ?

e) Avec les bénéfices sur l'affaire d'Espagne, le P.C. n'a-t-il pas acheté de nombreuses villas dans la

banlieue parisienne et en province, pour y mettre à l'abri l'état-major communiste, quand les circonstances de la période insurrectionnelle pour la prise du pouvoir seront réalisées ?

f) N'est-ce pas dans une de ces villas que Thorez se réfugia après sa désertion avant de pouvoir passer en Suisse ?

g) Ces villas ne sont-elles pas achetées au nom de retraités, sélectionnés par la Commission des Cadres et donnant toutes garanties au P.C. ?

h) N'a-t-on pas acheté d'autres villas avec les produits des pillages de l'occupation et de la libération ?

i) N'y a-t-il pas une de ces villas à Villebon-sur-Yvette, dans laquelle — par un défaut incompréhensible de vigilance — un trésor de 300 millions en pièces d'or et d'autres valeurs a été découvert, que personne ne réclame ?

j) En quoi l'information suivante, publiée dans le journal américain « Human Events » correspond-elle à la vérité :

« En juin 1945, les communistes français ont fait un marché avec le Gouvernement français... Cela permit de découvrir que le P.C. était un des plus gros thésaurisateurs, car il possédait plus de 13 milliards, ramassés... pendant la période de la Résistance et de la Libération. — Le Gouvernement fit un accord avec les communistes. — Il échangea leurs 13 milliards de vieux billets contre 8 milliards de nouveaux ? »

Baisse du pouvoir d'achat des salariés

Il est rare de trouver des textes intéressants dans le *Journal officiel*. Mais cela arrive encore quelquefois. Ainsi, dans

l'édition parlementaire (séance du 5 août 1947) cette question écrite, adressée à M. André Philip :

2483. — M. Jacques Bardoux demande à M. le ministre de l'économie nationale s'il est exact que, au cours des deux après-guerres :

1° L'indice français de la production générale, par rapport au niveau d'avant guerre, a oscillé de la manière suivante :

1919	57
1920	62
1921	55
1922	78
1923	88
1944	35
Fin 1946	90

2° L'indice des salaires et l'indice des prix se soient élevés aux chiffres suivants :

a)

	Indice des prix de détail	Indice des salaires
1921	337	401
1923	332	472

soit une augmentation de 40 p. 100 du pouvoir d'achat des salariés par rapport à l'avant-guerre ;

b)

	Indice des prix de détail	Indice des salaires
Octobre 1944	291	201
Avril 1946	491	321
Octobre 1946	851	417

soit une réduction de 45 p. 100 du pouvoir d'achat des salariés par rapport à l'avant-guerre. (Question du 13 juin 1947).

La position politique de M. Jacques Bardoux est connue : c'est un conservateur, défenseur de la propriété, du capital et de l'autel. Mais, fussent-ils cités par lui, les chiffres restent des chiffres. Dans sa réponse, M. André Philip doit, en dépit de l'entortillage de ses phrases, reconnaître une baisse d'environ 45 p. cent du pouvoir d'achat des ouvriers parisiens entre 1924 et octobre 1946 :

Réponse. — 1° Indice de la production. — La série statistique reproduite ne concerne pas l'ensemble de la production, mais seulement la production industrielle, à l'exclusion des activités agricoles et commerciales et des services (transports, etc.). Encore convient-il d'ajouter que les calculs n'ont pu porter que sur les industries sur lesquelles on disposait de données chiffrées : par exemple, la plupart des industries chimiques et du bois sont exclues des indices concernant la période 1919-1923 ; les industries mécaniques ne sont pas comprises dans l'indice donné pour 1946. De plus, la série continue 1919-1946 n'a pu être établie qu'en raccordant deux séries de contexture très différente, celle établie entre les deux guerres par la statistique générale, et celle établie pendant la guerre par l'institut de conjoncture. Pour toutes ces raisons, les chiffres reproduits qui résultent de calculs exacts au point de vue arithmétique, n'ont qu'un caractère extrêmement approximatif et incomplet. Enfin, si l'on voulait obtenir un indice représentatif des variations de l'ensemble des biens disponibles pour la consommation et l'équipement, il serait nécessaire de tenir compte du solde des échanges avec l'extérieur. 2° Indices des salaires et des prix. — Les indices des prix de détail reproduits sont exactement les indices généraux calculés par la statistique générale de la France pour Paris, sur treize articles (base 100 en 1914) pour la période 1921-1923 et par l'I. N. S. E. E. pour Paris également, sur trente-quatre articles (base 100 en 1938) pour la période récente. Mais il y a lieu de faire remarquer : a) que cet indice porte presque uniquement sur des denrées alimentaires ; b) qu'il ne tient compte que des prix taxés (ou libres), à l'exclusion de tous prix illicites, ce qui restreint très sensiblement sa portée. En ce qui concerne les salaires industriels, les indices établis par la statistique générale ont évolué de la façon suivante :

	Indices pondérés des salaires horaires des ouvriers masculins (enquête effectuée auprès des conseils des prud'hommes).	Indices des salaires hebdomadaires (calculés à partir des indices des salaires horaires ci-contre en tenant compte de la durée du travail).
	Base 100 en 1914	Base 100 en 1914
1921 février	399	319
1924 octobre	448	358

	Base 100 en octobre 1938	Base 100 en octobre 1938
1944 octobre	205	208
1946 avril	321	356
1946 octobre	431	483

Pour une estimation du pouvoir d'achat des salariés, il paraît préférable d'utiliser l'indice des salaires hebdomadaires qui tient compte de la durée du travail. Si l'on considère l'indice des prix de détail comme bien représentatif (ce qui n'est pas le cas pour la période récente) du niveau des prix, on déduirait des chiffres précédents : a) qu'en octobre 1924, les ouvriers parisiens avaient retrouvé à peu de chose près leur pouvoir d'achat de 1914 (indice des prix d'octobre 1924 : 380 ; indice des salaires hebdomadaires : 358) ; b) qu'en octobre 1946, ce pouvoir d'achat avait fléchi de près de 45 p. 100. Mais il y a lieu de remarquer que les indices de salaires utilisés ne sont pas représentatifs de l'ensemble des salaires. En effet : a) les salaires ont généralement plus augmenté en province qu'à Paris ; b) certaines catégories de travailleurs (ouvriers agricoles, domestiques, ouvriers mineurs) ont bénéficié d'augmentations de salaires sensiblement plus importantes que les ouvriers des industries de transformation. Enfin, il serait nécessaire de chiffrer les avantages résultant du système de sécurité sociale actuellement en vigueur.

Proposition de constitution algérienne

Nous donnons ci-après le texte de la proposition de constitution algérienne que notre ami J. Péra commente d'autre part :

Art. premier. — La République française reconnaît à l'Algérie son entière autonomie. Elle reconnaît en même temps la République algérienne, le gouvernement algérien et les couleurs algériennes.

Art. 2. — La République algérienne est membre de l'Union française au titre d'Etat associé. Ses relations extérieures et sa défense nationale sont communes avec celles de la République française et relèvent des pouvoirs de l'Union à l'exercice desquels l'Algérie sera associée.

Art. 3. — La République algérienne possède, sur toute l'étendue de son territoire, pleine et entière souveraineté pour toutes les questions d'ordre intérieur, y compris la police.

Art. 4. — Cette souveraineté réside entièrement dans la nation algérienne. Elle est exercée par les députés que cette nation élit au suffrage universel et qui constituent le parlement algérien.

Art. 5. — Tous les habitants de l'Algérie, sans distinction de race ou de religion, à l'exclusion des ressortissants étrangers, sont déclarés citoyens algériens et proclamés égaux en droits et en devoirs.

Art. 6. — Tout citoyen français métropolitain jouit, en Algérie, de la qualité de citoyen français. En conséquence, il possède, sur le territoire algérien, les mêmes droits que les citoyens algériens, y compris le droit de suffrage et l'accès aux fonctions publiques.

Réciproquement, tout citoyen algérien jouit en France de la qualité de citoyen français. En conséquence, il possède, sur le territoire français, les mêmes droits que les citoyens français y compris le droit de suffrage et l'accès aux fonctions publiques. Cette double disposition pourra, après leur assentiment, s'étendre à tous les membres de l'Union française.

Art. 7. — La déclaration des droits inscrite dans le préambule de la Constitution de la République française est la base fondamentale de la République algérienne.

Tous les citoyens algériens bénéficient de toutes les libertés et des droits économiques et sociaux définis dans ladite constitution.

Art. 8. — La République algérienne est neutre à l'égard de toutes les confessions. Elle garantit à tous les habitants la liberté de leur culte et à tous les citoyens le respect de leur statut personnel.

Art. 9. — Les langues officielles de la République algérienne sont le français et l'arabe. L'enseignement public dans ces deux langues est obligatoire à tous les degrés et la République algérienne doit le rendre accessible à tous les Algériens des deux sexes.

Les établissements publics d'enseignement existant actuellement en Algérie ne peuvent faire l'objet d'aucune mesure de suppression.

Le gouvernement français conserve la faculté d'augmenter le nombre de ces écoles, mais la charge de ces nouvelles écoles incombera au budget métropolitain.

Art. 10. — Le pouvoir législatif de la République algérienne est exclusivement dévolu à une assemblée unique : le parlement algérien.

Une loi organique en déterminera la composition et le fonctionnement.

Art. 11. — Le parlement algérien sera élu au suffrage universel égal, direct et secret par les citoyens algériens.

L'élection a lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle intégrale et attribution des restes sur le plan national.

Art. 12. — Une loi ordinaire définira le régime électoral et déterminera les circonscriptions pour l'élection des députés. Cette loi électorale, établie pour cinq ans par le parlement français, devra assurer une représentation équitable des Européens et des Musulmans avec le souci d'assurer la fusion de tous les intérêts au sein de la communauté algérienne.

Art. 13. — La juridiction en matière électorale sera la même qu'en France.

En ce qui concerne la composition et le fonctionnement du parlement algérien, d'une part, et la loi électorale, d'autre part, aucune modification ne pourra intervenir avant un délai de cinq ans, à

compter de la promulgation de la présente constitution.

Art. 14. — Le parlement algérien a seul le droit de légiférer pour l'Algérie dans le cadre de l'article 3 de la présente loi constitutionnelle. Il ne peut déléguer ce droit à quiconque en tout ou en partie.

Tout député a, concurremment avec les ministres, l'initiative des lois.

Art. 15. — Le parlement algérien vote le budget de l'Algérie et en contrôle l'application.

Il veille à l'utilisation des subventions et des emprunts que le gouvernement de la République française peut accorder à l'équipement économique, social et scolaire de l'Algérie.

Les députés ont l'initiative des dépenses.

Art. 16. — Les députés ne peuvent être poursuivis et recherchés à raison de leurs votes ou des opinions émises par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

Pendant la durée des sessions, ils ne peuvent, hors le cas de flagrant délit, être poursuivis ou arrêtés, pour crime ou délit, qu'avec l'autorisation de l'assemblée dont ils font partie.

Art. 17. — Le pouvoir exécutif de la République algérienne est exercé par le gouvernement algérien.

Le gouvernement algérien est composé d'un président de la République algérienne, chef d'Etat, et d'un conseil des ministres, chargé de l'exécution des lois et autres décisions du parlement algérien.

Art. 18. — Le président de la République est élu pour six ans par les députés et les conseillers généraux de l'ensemble du territoire, réunis en un congrès algérien sur la convocation du président du parlement algérien et sous sa présidence.

L'élection a lieu au scrutin public, à la majorité absolue des membres composant le congrès. Si, après le deuxième tour du scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, l'élection est acquise au troisième tour à la majorité relative. En cas de partage égal des suffrages, la voix du président du parlement est prépondérante.

Art. 19. — Lorsque le président de la République décède avant l'expiration de son mandat, il est pourvu à son remplacement dans les quinze jours suivant le décès, dans les conditions définies à l'article précédent. L'intérim est assuré par le président du parlement algérien.

Art. 20. — Le président de la République représente la République algérienne. Il préside le conseil des ministres. Il promulgue les lois dans les dix jours qui suivent le vote par le parlement algérien, nomme à tous les emplois et possède le droit de grâce. Ses actes ne sont valables qu'avec le contre-seing de deux membres, au moins, du conseil des ministres de la République algérienne.

Art. 21. — Le président du conseil des ministres de la République algérienne est élu par le parlement algérien sur la proposition du président de la République algérienne. Il choisit les ministres, lesquels sont solidairement responsables de leurs actes devant le parlement algérien. Une motion de censure votée par ce parlement au scrutin public, à la majorité des membres qui le composent, entraîne la démission collective du conseil des ministres.

Art. 22. — Une commission supérieure de la magistrature assurera l'indépendance des magistrats et sera présidée par le président de la République algérienne. Cette commission comportera deux sections : celle des juridictions civiles et celles des juridictions musulmanes.

Sa composition et ses attributions seront déterminées par le parlement algérien.

Art. 23. — Toute la législation actuellement en vigueur dans la métropole, y compris la législation électorale, est applicable en Algérie, sauf en ce qui concerne le statut personnel des Musulmans et l'administration des Habous, matières qui relèvent de la juridiction des cadis.

Art. 24. — La justice musulmane, exclusivement compétente en matière de statut personnel, sera exercée conformément à un code. Ce dernier sera établi suivant les principes de la « Charéa », telle qu'elle est fixée par les maîtres des quatre rites musulmans orthodoxes.

Ce code sera applicable sur toute l'étendue du territoire algérien.

Art. 25. — Les questions de statut personnel ou de l'administration des Habous dans lesquelles une des parties n'est pas musulmane, seront du ressort des

tribunaux civils, à moins que toutes les parties en cause n'acceptent, d'un commun accord, la juridiction des tribunaux musulmans.

Art. 26. — Les collectivités locales sont les communes, les sections de commune, dites douars ou villages, et les départements.

Les collectivités locales jouissent de la personnalité juridique.

Elles sont administrées par des conseils élus au suffrage direct, égal et secret suivant une modalité fixée par une loi électorale votée par le parlement français actuel, selon les données énoncées à l'article 12 de la présente loi.

L'exécution des décisions de ces conseils élus est assurée par les soins du maire de la section ou de la commune ou du président du conseil général.

Art. 27. — Le cadre, l'étendue, le regroupement et l'organisation des collectivités locales ainsi que la compétence territoriale des délégués du pouvoir exécutif seront fixés par le parlement algérien.

Art. 28. — La coordination et l'activité des fonctionnaires de l'Etat, la responsabilité des intérêts généraux de la République algérienne et le contrôle administratif des collectivités locales sont assurés dans le cadre départemental par les préfets nommés par le conseil des ministres de la République algérienne.

Art. 29. — La loi déterminera les conditions dans lesquelles fonctionneront les services locaux des administrations centrales de manière à rapprocher l'administration des administrés.

Art. 30. — La propriété immobilière — française ou musulmane — sera respectée par le gouvernement algérien. Il ne pourra être recouru à l'expropriation pour une cause d'utilité publique que selon la loi et après une juste indemnisation.

La réforme agraire et la politique sociale du paysanat, qui devront se faire selon un plan établi par le parlement algérien, entrent dans le cadre de l'utilité publique.

Art. 31. — Toutes les lois votées par le parlement algérien, à l'exception de celles qui se proposent d'interpréter ou d'adapter le statut musulman, sont indistinctement applicables à toute la population musulmane et européenne de l'Algérie.

Art. 32. — La Banque de l'Algérie devient Banque de l'Etat algérien. Elle sera administrée par un conseil composé de douze membres au moins. Ce conseil sera nommé par le gouvernement algérien.

Art. 33. — Le conseil d'administration de la Banque de l'Etat algérien comportera en outre obligatoirement deux administrateurs désignés par l'organisme exécutif de l'Union française.

Art. 34. — La République algérienne pourra constituer avec les Etats de Tunisie et du Maroc une Fédération nord-africaine dans le cadre de l'Union française.

Art. 35. — La République française sera représentée auprès de la République algérienne par un ministre délégué général. La République algérienne sera représentée auprès de la République française par un ministre délégué général.

Art. 36. — Le ministre délégué général de la République française doit être agréé par le président de la République algérienne. Il a rang et prérogative d'ambassadeur. Sa mission est de « guider » et de « conseiller ».

Il assiste, avec voix consultative, aux délibérations du conseil des ministres de la République algérienne et de la commission supérieure de la magistrature. Il donne son avis sur les projets et les propositions de lois déposés au parlement algérien.

Art. 37. — Le ministre délégué général de la République française veille spécialement à la sécurité extérieure du territoire algérien et prend à cet effet les mesures nécessaires, en accord avec le président de la République algérienne.

Art. 38. — La République algérienne sera représentée au haut conseil et à l'assemblée de l'Union française par des élus désignés par le parlement algérien et pris dans son sein selon les dispositions des articles 65 et 66 de la constitution de la République française.

Les modalités de la participation de la République algérienne aux relations extérieures et à la défense nationale de l'Union française feront l'objet d'une loi votée par le parlement français actuel, et ce, dans le cadre des articles 61 et 62 de la constitution de la République française.

Art. 39. — La présente constitution, votée par le

parlement français, adoptée par le peuple algérien par voie de referendum, peut être révisée par une décision du parlement algérien, votée au scrutin public à la tribune et à la majorité des deux tiers.

Cette révision sera soumise par voie de referendum aux citoyens algériens et ratifiée par l'assemblée de l'Union française.

Art. 40. — En cas d'adoption après referendum et ratification par l'assemblée de l'Union, la révision entrera en vigueur et une loi promulguée par le président de l'exécutif de l'Union française sera prise dans les dix jours qui suivent le vote de l'assemblée de l'Union.

Art. 41. — Toutes les situations non prévues par la présente constitution seront réglées par le parlement algérien, qui se référera, pour les résoudre, aux textes édictés en pareil cas par la constitution de la République française.

Plus de panachage à la Sécurité sociale

Le décret du 28 décembre 1946 avait donné le droit de panachage aux assurances sociales appelées à élire les conseils d'administration des caisses régionales de Sécurité sociale. Ce droit vient de leur être retiré par un décret du 13 septembre, signé Ramadier et Daniel Mayer. Dorénavant, les élections à la Sécurité sociale auront lieu selon les modalités que voici :

Art. 28. — Il ne peut être apporté par les électeurs de modification ni à la composition des listes, ni à l'ordre de présentation des candidats.

La commission de recensement détermine le nombre des suffrages obtenus par chaque liste. Elle détermine, en outre, le quotient électoral en divisant le nombre total des suffrages exprimés par le nombre de sièges d'administrateurs à pourvoir.

Art. 29. — Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre des voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Au cas où il resterait des sièges à pourvoir, les sièges restants sont attribués sur la base de la plus forte moyenne.

Art. 30. — Les candidats sont élus sur chaque liste suivant leur ordre de présentation. Les candidats d'une liste sont appelés, suivant l'ordre de présentation, à remplacer les administrateurs élus sur cette liste, dont les sièges deviendraient vacants par suite de décès, de démission ou de toute autre cause.

Au moment précis où le panachage est rétabli pour les élections municipales, il est supprimé aux travailleurs assurés sociaux. Une partie de ceux-ci avaient eu le mauvais goût de placer en mauvaise posture les leaders des listes cuisinées par les dirigeants du mouvement syndical. C'était, vraiment, intolérable.

A. travers les livres

L. Rambout : LES KURDES ET LE DROIT (Ed. du Cerf).

Paperlipopette ! Je vivais, sans plus y penser, avec l'idée de l'origine grecque et romaine du Droit. La voilà kurde !

Non. Connaissance prise du bouquin, il s'agit de moins que cela : seulement du droit qu'auraient les Kurdes de vivre en une patrie kurdistane. « Mourir pour toi, Kurdistan, rien n'est plus beau », affirme avec plus de force que d'originalité le poème final.

Pour l'instant, les Kurdes vivent en différents Etats. Les maîtres de la Turquie, de l'Iran et de l'Irak se conduisent avec eux, nous dit-on, comme des sauvages. Mais pour ceux d'entre eux qui vivent en territoire soviétique, la situation est exactement inverse : c'est magnifique, c'est sublime et l'alphabétisme est liquide à répétitions.

« Les Kurdes ne sont ni des sourds ni des aveu-

gles: Ils ont entendu les émissions radiophoniques qui leur venaient de Russie. Ceux d'Iran ont pu parler avec leurs compatriotes enrôlés dans l'armée rouge ; ils ont assisté à la représentation de films qui évoquaient leurs gloires nationales ou les vieilles légendes qui avaient bercé leur enfance. Et ils ont comparé leur situation à celle de leurs compatriotes privilégiés ».

Aussi — et c'est le point central du livre — quand l'Azerbaïdjan perse fit « sa » tentative de séparation en 1945, le sud-ouest de cette province fut constitué en République kurdistane, « Drapeau kurde, proclama alors le « président », tu ne flottes encore que sur un lambeau du Kurdistan, Demain, flottant partout, tu chasseras l'oppression et l'iniquité. Vive le grand Kurdistan ! »

Ledit grand Kurdistan, si l'on en croit la carte jointe, n'est pas, en effet, petit. Il va du Caucase à Alexandrette et au golfe Persique ; de la Russie à la mer libre.

Le rêve tomba à l'eau en décembre 1946 avec les événements que vous savez, quand « le gouvernement iranien » (voyez ce méchant !) « décida d'envahir l'Azerbaïdjan et d'y faire procéder à des élections ».

Les Kurdes sont des *Aryens*, nous dit-on. Leur langue est indo-européenne. Ils sont très supérieurs à leurs oppresseurs turcs, arabes et persans... Cette sorte d'argument montre l'expansionnisme russe bien décidé à faire flèche de tout bois. Ce qui n'est pas pour nous étonner. Ce dont il y aurait plutôt à s'étonner, c'est la faiblesse de fait manifestée dans cette région, comme dans d'autres, par l'expansionnisme russe. Malgré une armée formidable, malgré trente ans de propagande, le nouvel Etat russe n'a pas encore été capable de dépasser les limites atteintes par l'expansion tsariste en Russie et en Perse. (L'expansion russe ne réussit plus que là où elle trouve un Ribbentrop et un Churchill pour la mettre en place !)

Il est un dernier point qui étonnera peut-être. Cette assez grossière propagande nous est présentée dans une collection *catholique* (« Rencontres »)... Eh bien, je ne trouve pas que la rencontre soit étonnante. Spirituel et temporel les deux totalitarismes ne sont-ils pas appelés à tenter, quelque jour, quelque mariage de raison ?

J. P.

ANTOINE RICHARD

Richard est mort à Dax le 22 août dernier.

C'était un collaborateur de la **Révolution Proletarienne** d'avant guerre et un militant de la Ligue syndicaliste dans l'Enseignement.

Il avait participé, pour une part importante, à la rédaction du manuel d'histoire publié par la Fédération unitaire de l'Enseignement.

Un détail montrera ce qu'était l'homme : lors du cinquantième de l'Ecole laïque, le gouvernement lui offrit la Légion d'honneur ; il la refusa dignement.

Au cours de la dernière guerre, nous fûmes divisés. Nous en fûmes surpris et affligés. Mais à aucun moment nous ne nîmes en doute son désintéressement. Aussi n'avons-nous pas compris que, révoqué de Vichy, il ait pu être frappé de surcroît à la libération. Les syndicats n'avaient pas alors à prêter la main au gouvernement dans sa comédie d'épuration. Les différends qui avaient divisé les militants, c'était à l'intérieur du mouvement ouvrier qu'ils devaient être débattus et tranchés. A aucun moment surtout, ils n'auraient dû retentir dans la vie professionnelle et écarter de l'enseignement des maîtres de la valeur et de l'honnêteté d'Antoine Richard.

Nous assurons sa veuve, notre amie Marcelle Richard, et son fils, de toute notre sympathie et de tout notre respect pour celui qu'ils viennent de perdre.

Nous avions promis un second numéro de 48 pages. Nous ne le donnons pas ce mois-ci. Ces 16 pages supplémentaires, nous les donnerons, soyez sans crainte ; nos abonnés ne seront pas frustrés. Mais diverses grandes études que nous attendions ne nous sont pas parvenues, d'autres n'ont pas répondu à ce que nous espérons. Victor Serge nous avait annoncé de Mexico la mise à la poste, le 25 août, d'une grande étude « Trente ans après la Révolution russe » ; à l'heure actuelle, elle n'est pas encore arrivée. Le camarade Lheureux devait nous donner pour fin septembre le « Bilan de la nationalisation des houillères de la Loire » ; il s'est mis en retard. Un camarade qui venait de faire une randonnée de deux mois à travers l'Allemagne devait nous donner ses impressions. Nous attendions merveilles. Nous avons été déçus et lui demanderons, s'il le veut bien, de donner mieux. Quand on écrit pour la R.P., défense de trop bâcler. Voilà pourquoi nous sortons un numéro habituel de 32 pages. Il n'y a pas de notre faute.

**

Une amie nous a demandé à plusieurs reprises : A quand une réunion des abonnés de la région parisienne ?

Nous lui avons plutôt mal répondu. Encore une occasion de bavarder au lieu de travailler. Encore une mise en route de travail supplémentaire sans personne pour faire ce travail, alors que celui que nous avons déjà dépassé les forces dont nous disposons. Cuisiner sérieusement un numéro, ce n'est pas rien pour quiconque fait cela en plus de son travail journalier. Dans les mêmes conditions, assurer l'administration cela représente des heures de travail chaque jour. Une fois que nous ferons bien ce que nous avons à faire, on verra.

A la réflexion, nous avons eu peur d'avoir tort. Nous retenons l'idée. Qu'on nous dise dans le mois ce qu'on en pense, et peut-être le mois prochain, si l'on croit qu'une telle réunion peut être vraiment utile, c'est-à-dire tailler du travail, mais en même temps donner les travailleurs pour le faire, cette réunion pourra-t-elle se tenir un dimanche après-midi.

A CEUX QUI ONT REÇU DEUX NUMEROS

Votre nom nous avait été donné comme abonné possible. Nous vous avons fait l'envoi de deux numéros. Si la R. P. vous a intéressé, adressez-nous le montant de votre abonnement. Faites-nous part de vos impressions. Ne remettez pas au lendemain, passez à la poste le jour même.

Autrefois, nous procédions autrement. Nous avions de l'envoi de numéros par une lettre particulière. Ensuite, nous lançions à ceux qui n'avaient pas écrit, soit pour s'abonner soit pour dire qu'ils ne s'abonnaient pas, un recouvrement par la poste.

Nous avons renoncé à ce système ; il était trop coûteux et entraînait un trop gros travail d'administration.

Mais nous ne renonçons pas pour cela à la chasse aux abonnés.

Nous insistons auprès de nos amis pour qu'ils nous fournissent chaque mois des noms de « possibles ». Des envois nombreux sont promis qui tardent. Des camarades qui devraient faire beaucoup font très peu. Les vacances sont finies. Il faut se remettre à la tâche.



D'où vient l'argent ?

SITUATION A FIN SEPTEMBRE

RECETTES

Abonnements :

Ordinaires	8.740
Souscriptions	1.770
Vente « R. P. »	2.700
Vente brochure « Où va la C.G.T. ? »	50
Publicité	1.600
Divers	20

Total des recettes

En caisse au 1er septembre194.403 = 209.283

DEPENSES

Frais divers

SOLDE

En espèces

Aux chèques postaux207.498 = 207.522

Nombre d'abonnés à fin septembre : 963.

SOUSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE. — Minaire (Seine), 100 ; M. Guenec (S.-et-O.), 250 ; A. Savanier (Alpes-Maritimes), 50 ; P. Couillard (Seine), 100 ; J. Josso (S.-et-O.), 250 ; Merlin (Paris), 100 ; Vaillant (Paris), 200 ; Buffard-Morel (Paris), 20 ; Franc (Loire), 250 ; Ballot (Orne), 20 ; Maurice Ducros (Seine), 50 ; Chambon (Paris), 80 ; A. Pelletier (Seine), 100 ; G. Pelletier (Seine), 100 ; J. F. (Paris), 100. — Total : 1.770 francs.

Un ancien parle aux jeunes syndiqués, sans galons... et les « moins jeunes »... et les anciens, même s'ils sont légèrement galonnés, peuvent l'entendre...

OU VA

LA C.G.T. ?

une brochure de Pierre MONATTE

L'exemplaire : 10 francs

En vente à la Révolution prolétarienne

14, rue de Tracy - PARIS (2^e)

Chèque postal : 734-99

LA DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SYNDICALE

Coopérative d'édition et de librairie

157, RUE DE VAUGIRARD, PARIS-XV^e

Tél. SEGUR 89-81

Métro : Pasteur

C. C. P. PARIS 5450.00

LES LIVRES DU MOIS :

Economie

H. Sée : *Histoire économique de la France* 250 »

Politique

L. Trotsky : *Karl Marx* 180 »

Voline : *La Révolution inconnue 1917-1921* 350 »

Sociologie

E. Durkheim : *Les règles de la méthode sociologique* 150 »

A. Cuvillier : *Introduction à la sociologie* 100 »

Histoire

G. Lefèbvre : *Le Directoire* 100 »

Littérature

Richard Wright : *Les enfants de l'oncle Tom* 120 »

Maxime Gorki : *Ma vie d'enfant* 100 »

Ch. Plisnier : *Faux passeports* 225 »

James T. Farrell : *Mc Ginty* 205 »

Jean Malaquais : *Planète sans visa* 425 »

Extrait de notre catalogue :

Les œuvres complètes de Marx et Engels.

Les œuvres de Proudhon, Sorel, Lénine, Jaurès, etc.

Notre coopérative de librairie est spécialisée pour fournir toute la littérature du mouvement ouvrier, constituer des bibliothèques de syndicats ou de comités d'entreprise. Elle peut fournir également la littérature classique ou moderne.

Demandez notre **Catalogue général** et notre **Bulletin mensuel**.

*Si vous ne l'avez pas lu
dépêchez-vous de lire*

J'AI CHOISI LA LIBERTÉ !

de

V.-A. KRAVCHENKO

LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE
D'UN HAUT FONCTIONNAIRE
SOVIÉTIQUE

TRADUIT PAR J. DE KERDÉLAND

Kravchenko, sous prétexte d'autobiographie, trace un tableau magistral des conditions de la vie sociale et politique en U. R. S. S., depuis la révolution d'Octobre jusqu'à la récente guerre. Par les yeux d'un homme admirablement placé pour observer, nous voyons la collectivisation agraire, le déroulement des divers plans quinquennaux, les procès de Moscou, les épurations successives, la guerre enfin. Peu de chiffres, aucune analyse marxiste de l'économie ou de la politique, pas de perspectives idéologiques, mais un simple récit à la première personne, sobre, circonstancié, vivant, à la fois poignant et horrible par ce qu'il nous révèle sur l'auteur et la réalité russe.

« COMBAT » (Maurice Nadeau).

Un volume in-8° de 642 pages . . . 450 fr. / 405 fr.

EDITIONS SELF